



**PRÉSENT
ET SOLIDE.**

Plus que jamais.

ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES **2021**

iA Société financière inc.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2021 des actionnaires de iA Société financière inc.

Quand?

6 mai 2021

14 heures (heure de l'Est)

Où?

Assemblée virtuelle
seulement, diffusée en
audio en direct sur le Web à
l'adresse suivante :
[https://www.icastpro.ca/
fia210506](https://www.icastpro.ca/fia210506)

Veillez vous référer à la
section « Renseignements
relatifs à l'assemblée » de la
circulaire pour obtenir les
instructions de connexion à
l'assemblée virtuelle.

Ordre du jour

À notre assemblée annuelle 2021, les porteurs
d'actions ordinaires de iA Société financière inc. (la
« **Société** » ou « **iA Société financière** ») seront
appelés à :

- 1) recevoir les états financiers consolidés de la
Société et le rapport de l'auditeur externe pour
l'exercice terminé le 31 décembre 2020;
- 2) élire les administrateurs de la Société pour la
prochaine année;
- 3) nommer l'auditeur externe de la Société pour la
prochaine année;
- 4) voter une résolution consultative sur l'approche
adoptée par la Société en matière de rémunération
de la haute direction;
- 5) examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une
résolution visant à ratifier les modifications au
règlement intérieur de la Société relativement à la
tenue d'assemblées d'actionnaires virtuelles et à
certaines autres questions;
- 6) examiner une proposition d'actionnaires; et
- 7) traiter toute autre question dont l'assemblée
pourrait être dûment saisie.

L'assemblée annuelle de l'Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc. aura également
lieu dans le cadre de la même webdiffusion.

Pour votre information

Veillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » pour toute
information relative au vote.

Québec (Québec), le 9 mars 2021

La secrétaire de la Société



Jennifer Dibblee

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2	Rapport des comités	67
Renseignements relatifs à l'assemblée	4	— Comité d'audit	69
Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée	5	— Comité de placements	72
— Nos états financiers	5	— Comité des ressources humaines et de rémunération	74
— Élection des administrateurs	5	— Comité de gouvernance et d'éthique	77
— Nomination de l'auditeur externe	5	Rémunération de la haute direction	79
— Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction	7	Message aux actionnaires	80
— Modifications au règlement intérieur de la Société	8	Analyse de la rémunération	82
— Propositions d'actionnaires	10	Composantes de la rémunération	86
— Examen d'autres questions	10	— Salaire de base	87
Transmission des documents relatifs à l'assemblée	11	— Régime d'intéressement annuel – boni annuel	88
Qui peut voter?	12	— Ajout d'un modificateur selon une mesure ESG à compter de 2021	91
Comment voter?	13	— Unités d'actions différées (UAD)	91
Comment assister à la webdiffusion de l'assemblée à titre d'invité?	16	— Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)	91
Nos administrateurs	17	— Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)	94
Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration	17	— Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects	98
Les candidats aux postes d'administrateur	20	Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires	98
— Compétences et expertises des membres du conseil d'administration	34	Actionnariat des dirigeants	100
— Rémunération des administrateurs	36	Détails de la rémunération individuelle	102
— <i>Politique concernant l'actionnariat des administrateurs</i>	40	Tableau sommaire de la rémunération	109
— Réunions du conseil d'administration et de ses comités	41	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	110
— Renseignements supplémentaires	43	Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	113
Gouvernance	45	Paiement des attributions d'UAR de 2018	113
Notre raison d'être	45	Options levées	115
Nos pratiques en matière de gouvernance	46	Prestations en vertu des régimes de retraite	115
Mandats et descriptions de postes	51	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	117
Planification et développement de la relève	52	Autres renseignements	120
Réunions à huis clos	53	ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration	121
Gestion des risques	53	ANNEXE B – Règlement intérieur	126
Développement durable	55	ANNEXE C – Propositions d'actionnaires	133
Engagement avec les actionnaires	58		
Diversité et inclusion en emploi	61		
À propos du conseil d'administration	64		

Message du président du conseil d'administration

Résilience, détermination et succès

Il me fait plaisir de vous convier à l'assemblée annuelle de iA Société financière qui aura lieu le jeudi 6 mai 2021 à 14 heures. Ce sera une occasion d'échanger sur divers aspects de la gouvernance de la Société.

En raison de la pandémie, notre assemblée annuelle de mai 2021, tout comme celle de l'année dernière, sera tenue de façon virtuelle. Soyez assurés que toutes les mesures ont été mises en place pour préserver les droits des actionnaires en matière de vote et d'interactions tout au long de l'événement.

Depuis les débuts de la pandémie, la Société a tenté sans relâche et de toutes les manières possibles d'en mitiger les effets, par de nombreuses mesures déployées auprès des employés, des clients et des communautés.

Rapidement et efficacement, la Société s'est ajustée en ayant recours au télétravail pour la vaste majorité de ses employés. Elle a aussi instauré diverses mesures d'allègement pour soutenir ses clients qui ont éprouvé des difficultés financières directement attribuables à la pandémie.

La Société s'est aussi engagée, depuis mars 2020, à lutter contre la crise de la COVID-19 et ses effets sans précédent sur les communautés. La Société a bonifié ses dons dans les domaines de la santé et du social-communautaire, en ciblant particulièrement les organismes ayant des besoins urgents en raison de la situation.

Un modèle d'affaires résilient

Les administrateurs constatent avec joie que les résultats de 2020 démontrent éloquemment la résilience et la justesse du modèle d'affaires de la Société, en dépit du contexte aussi difficile qu'inhabituel que nous connaissons tous.

La croissance des ventes a été très forte dans la presque totalité des secteurs d'activité. Ce franc succès s'appuie sur l'ampleur et la diversité des réseaux de distribution, sur la gamme étendue et la pertinence des produits offerts, sur l'efficacité des outils technologiques mis à la disposition des employés, des clients et des représentants et sur le dévouement et le professionnalisme de ces derniers.

Aussi, la Société a confirmé la plus importante acquisition de son histoire, soit celle de l'entreprise américaine IAS Parent Holdings, Inc. et de ses filiales, lui permettant ainsi de proposer l'une des plus importantes plateformes en garanties automobiles aux États-Unis.

La Société a complété l'année 2020 avec un résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 611,2 millions de dollars, en plus de conserver un ratio de solvabilité solide et au-dessus de sa cible, malgré le déploiement de capital important en lien avec l'acquisition de IAS.

Des objectifs ambitieux en développement durable

Depuis plusieurs années, la Société est engagée à soutenir la lutte contre les changements climatiques en réduisant de manière proactive son empreinte carbone. Elle compense ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone, tout en multipliant les initiatives pour réduire à la source ses émissions de gaz à effet de serre.

Le conseil d'administration soutient avec empressement l'objectif de la Société de réduire de 20 % ses émissions de GES par employé d'ici 2025. Le développement durable constitue un véritable engagement auquel adhèrent les administrateurs, la direction et l'ensemble des employés.

Lors de l'assemblée annuelle de mai 2020, la Société a pris l'engagement de se doter de cibles en développement durable et de recourir à un cadre de divulgation reconnu. C'est maintenant chose faite. Je vous invite à prendre connaissance des détails dans le *Bilan de développement durable 2020*, disponible sur le site Internet de la Société.

Précisons, par ailleurs, qu'en matière de gouvernance, les deux conseils d'administration, dont la composition est la même, comptent maintenant treize administrateurs, dont douze sont des membres indépendants et dont 42 % des membres indépendants sont des femmes.

C'est un rendez-vous

Dans la présente circulaire, nous vous présentons une foule de renseignements sur notre gouvernance et je vous invite à en prendre connaissance.

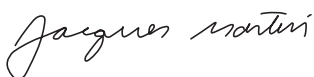
Je vous invite aussi à exercer votre droit de vote, soit par scrutin en ligne lors de l'assemblée annuelle, ou par téléphone, par Internet ou en remplissant le formulaire de procuration joint au présent envoi.

Nous accordons une grande importance à la discussion franche, ouverte et constante avec vous, dans un esprit de saine gouvernance dont nous sommes fiers.

Au nom du conseil d'administration et de la haute direction de iA Société financière, je vous remercie sincèrement de votre confiance et de votre appui.

Au plaisir d'échanger avec vous à l'assemblée annuelle le 6 mai 2021.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Martin

Principaux résultats financiers (au 31 décembre 2020) :

Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	611,2 millions de dollars
Bénéfice par action (dilué)	5,70 \$
Rendement des capitaux propres	10,6 %
Ratio de solvabilité	130 %
Primes et dépôts	14,1 milliards de dollars
Actif sous gestion et sous administration	197,5 milliards de dollars
Valeur comptable par action ordinaire	55,52 \$

Renseignements relatifs à l'assemblée

Nous tenons comme prioritaire le maintien d'un dialogue avec nos actionnaires et profitons de toutes les occasions possibles pour connaître votre opinion sur différents dossiers. L'assemblée annuelle est un moment privilégié de cette communication ouverte et franche avec vous. Nous vous invitons à y prendre part personnellement ou par procuration.

Pour votre information

- La circulaire s'inscrit dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de iA Société financière, en vue de l'assemblée annuelle de 2021. Vous y trouverez l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote.
- Dans la présente circulaire, « **iA Groupe financier** » désigne iA Société financière et l'ensemble de ses filiales.
- Pour une deuxième année, par prudence, pour faire face de manière proactive à l'impact du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique, afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité de nos actionnaires, employés et autres parties prenantes, et pour respecter certaines directives et recommandations du gouvernement du Québec, nous tiendrons notre assemblée sous forme virtuelle uniquement. Nous vous demandons de privilégier le vote par procuration. L'assemblée sera donc diffusée en direct sur le Web. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique. Lors de l'assemblée, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions et de voter sur un certain nombre de sujets importants.
- La circulaire vous est fournie, car vous déteniez, à la fermeture des bureaux le 9 mars 2021, des actions ordinaires de iA Société financière (« **actions ordinaires** »). Sauf indication contraire, l'information contenue dans la circulaire est à jour en date du 9 mars 2021 et tous les montants sont en dollars canadiens.
- Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée annuelle, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 4 mai 2021 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.
- Nous tiendrons l'assemblée annuelle de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** ») au même moment. Les questions à l'ordre du jour de chacune des assemblées seront passées en revue de façon distincte. Cependant, la présentation de la direction traitera des deux sociétés et une période de questions et de réponses commune suivra.

Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée

Nos états financiers

Les états financiers consolidés de la Société et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 seront présentés à l'assemblée. Vous trouverez par ailleurs nos états financiers dans notre *Rapport annuel 2020*, disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur le site Internet de SEDAR au sedar.com.

Élection des administrateurs

Le mandat de chacun des membres actuels du conseil d'administration expire à la clôture de l'assemblée. Treize administrateurs seront élus lors de l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée occupera son poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à moins qu'il ou elle ne démissionne ou ne quitte autrement son poste. Conformément à notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité*, un candidat qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. L'information au sujet de notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* et des candidats aux postes d'administrateur figure aux pages 19 et suivantes.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR chaque candidat au poste d'administrateur proposé par la Société.

Nomination de l'auditeur externe

Vous voterez à l'égard de la nomination de l'auditeur externe. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») est notre auditeur externe depuis 1940.

Pour l'exercice 2021 et conformément à une recommandation du comité d'audit et du conseil, il est proposé que le mandat de Deloitte soit renouvelé, à l'assemblée, à titre d'auditeur externe de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée et que la rémunération de l'auditeur soit déterminée par le conseil.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. à titre d'auditeur externe.

Indépendance de l'auditeur externe

Un cadre réglementaire canadien rigoureux encadre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes et les ordres professionnels provinciaux exercent une surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Une rotation de l'associé principal

responsable de l'audit est requise au moins tous les sept ans. Pour la Société, la dernière rotation est survenue lors de l'audit de l'exercice financier de 2019, soit après un mandat de six ans. Deloitte s'est doté de politiques et procédures conçues pour assurer la conformité aux normes professionnelles applicables en matière d'indépendance.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe qui établit notamment les procédures pour l'octroi de contrats de services non liés à l'audit et pour le recrutement d'associés ou de salariés de l'auditeur externe. Le comité d'audit ainsi que la direction évaluent annuellement et de façon exhaustive la performance et la qualité du travail d'audit effectué par Deloitte et s'en déclarent satisfaits. L'évaluation annuelle porte sur les cinq thèmes suivants : (i) équipe de support, (ii) planification des travaux, (iii) communication, (iv) qualité de l'audit et (v) l'indice de recommandation de la clientèle.

Conformément à son mandat, le comité d'audit supervise l'indépendance de l'auditeur externe, approuve l'ensemble des services d'audit et détermine les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe. Le comité ou, selon le cas, son président approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société peut rendre à cette dernière ou à ses filiales, le tout conformément à la **Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe** et à la réglementation en vigueur. Au cours de l'exercice financier de 2020, le comité d'audit a obtenu une confirmation écrite de Deloitte confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société, conformément au **Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec**, ainsi qu'à leurs propres politiques et procédures internes.

La Société estime que le fait de faire affaire avec le même auditeur depuis un certain temps contribue à une plus grande qualité des services d'audit. Sa connaissance institutionnelle des activités de la Société mène également à des efficiences tirées de l'expérience et à faire preuve de proactivité relativement aux enjeux dont la portée s'étend au-delà du mandat annuel. Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cette connaissance des activités de la Société a permis, malgré les mesures de distanciation sociale, un audit efficace et de bonne qualité, conforme aux règles de gouvernance les plus strictes. Les actionnaires bénéficient de cette expérience puisque la Société profite d'honoraires plus concurrentiels.

Au cours des exercices financiers 2020 et 2019, nous avons versé au cabinet Deloitte les honoraires suivants :

	2020 (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 605	2 232
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	3 393 ⁽¹⁾	2 321
Total des honoraires d'audit	5 998	4 553
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions ainsi qu'aux régimes d'avantages sociaux des salariés.	252	1 018
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement en développement technologique et en sécurité de l'information.	195	336
Total	6 445	5 907

(1) Les principales variations en lien avec les honoraires d'audit des filiales sont dues à des travaux supplémentaires résultant de l'acquisition de nouvelles filiales américaines.

Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

Vous participerez à la tenue d'un vote consultatif et non exécutoire à l'égard d'une résolution concernant la rémunération de la haute direction. Le programme de rémunération de nos dirigeants vise à attirer, à motiver, à récompenser et à conserver des dirigeants qui possèdent les compétences nécessaires pour nous aider à atteindre nos objectifs et à accroître notre valeur actionnariale. Notre programme de rémunération est décrit de façon plus détaillée aux pages 82 et suivantes. Nous estimons que la rémunération des hauts dirigeants pour 2020 est juste et raisonnable, que le rendement de la Société la justifie et qu'elle est le résultat d'une approche réfléchie et qui repose largement sur une formule préétablie.

Nous tenons ce vote consultatif chaque année depuis 2010. Le conseil estime que les porteurs d'actions ordinaires devraient avoir la possibilité de bien comprendre nos objectifs, principes et fondements en matière de rémunération des membres de la haute direction et de se prononcer sur notre approche à cet égard. Le vote ne lie pas le conseil. Toutefois, le comité des ressources humaines et de rémunération tiendra compte du résultat du scrutin de même que des commentaires obtenus lors d'autres activités auxquelles participent des actionnaires au moment d'évaluer le programme de rémunération des dirigeants.

L'an dernier, 92,10 % des porteurs d'actions ordinaires ont voté POUR notre démarche en matière de rémunération de la haute direction et, depuis qu'il a été instauré, le vote consultatif a reçu une approbation moyenne de 91,36 %. Nous présentons cette proposition qui vous donne, en tant que porteur d'actions ordinaires, l'occasion d'appuyer notre programme de rémunération des hauts dirigeants en votant pour la résolution suivante :



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution consultative sur l'approche concernant la rémunération de la haute direction.

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration,

QUE les porteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la circulaire d'information de la Société datée du 9 mars 2021.

Modifications au règlement intérieur de la Société

Le conseil a adopté le 11 février 2021 des modifications au règlement intérieur de la Société. La principale modification vise à permettre la tenue d'assemblées virtuelles.

Soulignons que la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec permet à une société de tenir une assemblée uniquement par un ou plusieurs moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, telle une assemblée entièrement virtuelle, mais seulement si le règlement intérieur de cette société le permet. Or, le règlement actuel de la Société ne permet pas la tenue d'une assemblée entièrement virtuelle. C'est pourquoi en 2020 et encore cette année, en raison de la COVID-19, la Société a dû obtenir une ordonnance de la cour afin de pouvoir tenir son assemblée de façon virtuelle uniquement.

Le conseil estime qu'il serait approprié et au bénéfice des actionnaires d'ajouter une telle disposition au règlement intérieur de la Société.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR les modifications au règlement intérieur de la Société.

En plus de cette modification au règlement intérieur, la Société s'assurera que l'avis qui sera donné pour une prochaine assemblée virtuelle inclura les renseignements suivants :

- des instructions claires sur la manière de participer à la réunion; et
- le processus de soumission des questions au conseil et la façon dont nous répondrons aux questions.

Les autres modifications au règlement intérieur ont principalement pour objectif de le simplifier. Voici un résumé des modifications les plus importantes :

- ajout d'une mécanique pour la présidence des assemblées en cas d'absence du président du conseil, du président et chef de la direction et, le cas échéant, du vice-président du conseil;
- simplification des descriptions des postes de dirigeants et retrait des descriptions des postes de la direction puisque ces dernières sont déjà prévues dans les mandats séparés de ces postes;
- ajout d'une mention à l'effet que le président d'une réunion du conseil ne dispose pas d'une deuxième voix ou d'un vote prépondérant en cas d'égalité des voix; et
- retrait des dispositions qui ne constituaient que des répétitions de la loi.

Les éléments mentionnés ci-dessus ne constituent qu'un résumé des principales modifications effectuées. Vous trouverez en annexe de la présente circulaire une version du règlement intérieur qui souligne les modifications effectuées.

De plus, il est pertinent de rappeler que la **Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie**, telle qu'amendée par la **Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie**, interdit l'acquisition directe ou indirecte par quiconque de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société. Lorsqu'une personne contrevient à cette restriction sur la propriété, elle ne peut alors exercer les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires qu'elle détient. Cette restriction engendre deux conséquences sur le règlement de la Société :

- Le quorum à une assemblée des actionnaires de la Société doit être d'au moins trois détenteurs d'actions ordinaires, car il est impossible pour deux détenteurs d'atteindre le pourcentage minimal de votes requis (25 %); et
- Certaines dispositions du règlement prévoient la façon dont la Société peut s'assurer du respect de cette restriction et de la conséquence de son non-respect.

Pour demeurer en vigueur après la date de l'assemblée, les modifications proposées doivent être ratifiées par les actionnaires à la majorité simple. À l'assemblée, les actionnaires seront donc appelés à examiner les modifications proposées et, s'ils le jugent souhaitable, à adopter la résolution suivante visant à ratifier les modifications :

IL EST RÉSOLU :

QUE les modifications au règlement intérieur de la Société, en leur version adoptée par le conseil d'administration de la Société le 11 février 2021 et intégrée dans le règlement intérieur modifié et mis à jour de la Société joint à l'ANNEXE B - Règlement intérieur de la circulaire d'information de la direction datée du 9 mars 2021, soient et sont par les présentes ratifiées;

QUE tout administrateur ou dirigeant de la Société soit et est par les présentes autorisé, au nom de la Société, à signer tout document et à faire toute chose jugée utile ou nécessaire aux fins de donner effet aux présentes résolutions.

Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** ») a transmis à iA Société financière trois propositions en vue de leur inclusion à la circulaire. Nous avons reproduit le texte intégral de ces propositions ainsi que les réponses de iA Société financière à celles-ci aux pages 133 et suivantes. Veuillez noter que seulement une proposition sera soumise au vote, soit la proposition n° 3, le MÉDAC ayant accepté de ne pas soumettre au vote les propositions n° 1 et n° 2.



Voter CONTRE

Le conseil vous recommande de voter CONTRE cette proposition d'actionnaires pour les raisons énoncées à la suite de cette proposition.

Les propositions d'actionnaires pour notre assemblée annuelle de 2022 doivent nous parvenir d'ici le 9 décembre 2021 afin que nous puissions les inclure dans notre circulaire de sollicitation de procurations de l'année prochaine. Les propositions doivent être faites par écrit et respecter les exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) que vous pouvez consulter sur le site Internet de Légis Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.

Veillez envoyer vos propositions à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
Courriel : secretariat_corporatif@ia.ca

Examen d'autres questions

À la date de cette circulaire, iA Société financière n'est au courant d'aucune modification aux questions discutées ci-dessus ni de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, à l'exception de modifications ou d'ajouts concernant l'élection des administrateurs, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et aux propriétaires véritables. Ainsi, vous avez reçu par la poste un avis indiquant comment obtenir la circulaire par voie électronique et comment en demander une copie papier. Vous avez aussi reçu un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la présente circulaire, aident à réduire les coûts engagés pour l'impression et l'envoi postal, contribuent à la protection de l'environnement et sont conformes à notre stratégie en matière de durabilité.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des documents liés à l'assemblée, sur notre site Internet au ia.ca ou sur le site Internet de SEDAR au sedar.com.

Vous pouvez demander sans frais une copie papier des documents liés à l'assemblée dans l'année qui suit la date de leur dépôt sur SEDAR. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 866 962-0498 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-8216 (autres pays) et en suivant les directives. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 877 907-7643 (Canada et États-Unis) ou le 1 303 562-9305 (autres pays) et en suivant les directives. Après l'assemblée, les demandes peuvent être faites en composant le 1 800 564-6253 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-7555 (autres pays).

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le 19 avril 2021 à 17 heures (HAE). Veuillez noter que les délais de la poste peuvent faire en sorte que la circulaire vous parvienne après la date limite du vote et après la date de l'assemblée. Si vous en faites la demande le jour de l'assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.



Qui peut voter?

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires le 9 mars 2021 auront le droit de voter à l'assemblée, soit à titre d'actionnaire inscrit ou à titre de propriétaire véritable, et auront droit, lors d'un scrutin, à un vote pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent.

Actionnaire inscrit :

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou un relevé produit par un système d'immatriculation directe confirmant votre participation. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez reçu de la part de la Société un « formulaire de procuration ».

Propriétaire véritable :

Vous êtes un propriétaire véritable si vos actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous avez reçu de la part de votre intermédiaire un « formulaire d'instructions de vote ».

Les actions ordinaires sont les seuls titres de notre capital-actions qui comportent le droit de voter à l'assemblée. En date du 9 mars 2021, 107 203 477 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

La règle du 10 %

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, interdit l'acquisition directe ou indirecte par quiconque de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société. Lorsqu'une personne contrevient à cette restriction sur la propriété, elle ne peut alors exercer les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires qu'elle détient.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de iA Société financière, aucune personne physique ou morale n'est, directement ou indirectement, propriétaire véritable de 10 % ou plus des actions ordinaires ni n'exerce une emprise sur 10 % ou plus des actions ordinaires.

Comment voter?

Vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une des deux façons suivantes :



Voter par scrutin en ligne lors de l'assemblée virtuelle



Voter par procuration avant l'assemblée virtuelle

La façon dont vous exercerez vos droits de vote dépend de votre statut d'actionnaire inscrit ou de propriétaire véritable.



Voter par scrutin en ligne lors de l'assemblée virtuelle

Actionnaire inscrit :

Si vous désirez assister à l'assemblée et y exercer vos droits de vote, vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia210506>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins une heure avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2021 » (sensible à la casse);
- Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration que vous avez reçu.

Vous n'avez pas à remplir le formulaire de procuration qui vous a été transmis si vous voulez voter à l'assemblée.

Propriétaire véritable :

Si vous désirez assister à l'assemblée et y exercer vos droits de vote, vous devez (i) vous nommer vous-même fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote; (ii) ne pas remplir la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque vos votes seront recueillis lors de l'assemblée; et (iii) retourner le formulaire avant la date limite en suivant les directives qui y sont indiquées. Vous devrez suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia210506>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins une heure avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2021 » (sensible à la casse);
- Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle que Services aux investisseurs Computershare inc. vous aura fourni par courriel après l'heure limite pour l'exercice des droits de vote, à condition que vous ayez été désigné comme fondé de pouvoir conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Il est important d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter. Il incombe à chaque participant de veiller à ce que sa connexion soit bonne pendant la durée de l'assemblée et de prévoir suffisamment de temps pour se connecter à l'assemblée et suivre la procédure décrite à la présente rubrique. La Société a publié sur son site Internet au ia.ca, les règles de conduite applicables pour l'assemblée virtuelle. Ces règles visent à assurer le bon déroulement de l'assemblée et prévoient entre autres les modalités pour qu'un actionnaire puisse intervenir pendant l'assemblée et poser ses questions. Nous encourageons les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables à consulter les règles de conduite et à suivre attentivement les instructions de la présente circulaire et de leur formulaire de procuration ou de leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour assister à l'assemblée et y participer pleinement.



Voter par procuration avant l'assemblée virtuelle

Les personnes nommées sur le formulaire de procuration des actionnaires inscrits et sur le formulaire d'instructions de vote des propriétaires véritables d'actions ordinaires sont le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction. Ils représenteront les porteurs d'actions ordinaires. Vous avez le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être actionnaire) autre que les personnes désignées sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour vous représenter à l'assemblée.

Actionnaire inscrit :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire de procuration; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire de procuration en suivant les directives qui y sont indiquées.

Propriétaire véritable :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire d'instructions de vote; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire d'instructions de vote en suivant les directives mentionnées par votre intermédiaire.

Il existe deux types de propriétaires véritables : ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit divulgué aux émetteurs des titres dont ils ont la propriété (appelés « PVO » pour propriétaires véritables opposés) et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés « PVNO » pour propriétaires véritables non opposés).

Nous ne distribuerons pas les documents liés à la procuration directement aux propriétaires véritables, qu'ils soient des PVO ou des PVNO. Nous avons l'intention de payer des intermédiaires pour l'envoi des documents de procuration aux PVO et aux PVNO.

Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée annuelle, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 4 mai 2021 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations sera effectuée principalement par la poste. Toutefois, notre direction, nos employés ou des employés de Services aux investisseurs Computershare inc., notre agent des transferts, pourraient communiquer avec vous par téléphone. Nous pourrions aussi retenir les services d'agents de sollicitation pour nous aider dans le cadre de ce processus. Nous payons tous les frais liés à la sollicitation de procurations.

Modification de vos instructions de vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant les instructions ci-dessous :

Actionnaire inscrit :

Si vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, veuillez noter que vous pourrez modifier vos votes :

- en transmettant une nouvelle procuration en suivant les instructions et le délai mentionnés ci-dessus;
- en déposant un document écrit et signé par vous ou par votre mandataire dûment autorisé : auprès de la secrétaire de iA Société financière au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3 à tout moment, y compris le dernier jour ouvrable qui précède le jour de l'assemblée où la procuration doit servir, ou de toute reprise de celle-ci; ou
- de toute autre manière permise par la loi.

Propriétaire véritable :

Si vous êtes un propriétaire véritable, que vous avez retourné votre formulaire d'instructions de vote et que vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, ou que vous voulez assister à l'assemblée et y voter, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir comment procéder. Afin de lui donner le temps nécessaire pour donner suite à vos nouvelles instructions, vous devriez communiquer avec lui au moins sept jours avant l'assemblée.

Comment votera votre fondé de pouvoir?

Si vous avez fourni des instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir devra exercer vos droits de vote conformément à vos instructions.

Si vous n'avez pas fourni d'instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir votera POUR la nomination de l'auditeur externe, POUR l'élection des candidats aux postes d'administrateur, POUR la résolution consultative sur l'approche adoptée par iA Société financière à l'égard de la rémunération de la haute direction, POUR les modifications au règlement intérieur de la Société et CONTRE la proposition d'actionnaires.

En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, votre fondé de pouvoir peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.

Comment assister à la webdiffusion de l'assemblée à titre d'invité?

En plus de votre droit d'assister à l'assemblée à titre d'actionnaire (voir instructions ci-dessus), vous pouvez également assister à l'assemblée à titre d'invité (sans droit de vote). Vous devrez ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia210506b> et remplir ensuite le formulaire en ligne. À titre d'invité, vous pouvez assister à l'assemblée, mais vous ne pouvez pas voter.

L'enregistrement de l'assemblée sera par ailleurs disponible pour réécoute au moins jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée. Il sera possible d'y accéder en vous rendant à la section « Relations avec les investisseurs » de notre site Internet (ia.ca/relationaveclesinvestisseurs).

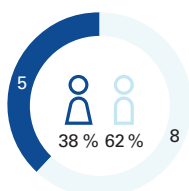
Nos administrateurs

Notre conseil d'administration est composé de femmes et d'hommes aux compétences riches et variées qui mettent leur savoir-faire au service de la Société et de ses diverses parties prenantes. Nos administrateurs sont une source constante d'inspiration en matière de professionnalisme, d'intégrité et de comportement éthique qui rejaillit sur l'ensemble de l'organisation et inspire tous les dirigeants et les employés.

Au 31 décembre 2020

12 de nos 13 administrateurs sont indépendants

La diversité favorise la pluralité d'idées et d'opinions



Moyenne d'âge :

60 ans

Taux de participation aux réunions du conseil et des comités :

Moyenne de la durée des mandats :

4,09 ans

Conseil :	Comités :
98 %	100 %

Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration

Composition et renouvellement du conseil d'administration

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* établit les règles régissant la composition du conseil d'administration, les principes directeurs relatifs à son renouvellement et les principaux éléments de la mise en œuvre de ces principes. Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a également adopté une grille de compétences que vous trouverez à la section « Compétences et expertises des membres du conseil d'administration ».

Le comité de gouvernance et d'éthique, lors de l'évaluation des compétences et de la composition du conseil d'administration, tient compte à la fois du profil des administrateurs en poste et des nouveaux besoins pour soutenir les orientations stratégiques et surveiller, de façon indépendante, la gestion des affaires de la Société, de même que l'appuyer dans son développement et dans sa planification stratégique. Il tient également compte de critères additionnels comme la diversité, l'indépendance et la disponibilité.

Les compétences recherchées et spécifiées dans la grille de compétences sont notamment la connaissance d'un ou de plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, y compris les services financiers, et l'expérience en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises. Les expertises recherchées telles que l'expertise en matière financière, légale et réglementaire, en gestion de talents, en matière de vente, de distribution et d'expérience client, en technologies de l'information, en gestion des risques, ainsi qu'en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et de développement durable sont également spécifiées dans la grille de compétences.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil s'assurent que la majorité des membres du conseil sont des membres indépendants conformément à la **Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration**, qui est expliquée plus en détail à la section « Nos pratiques en matière de gouvernance ». Le seul administrateur qui n'est pas indépendant de la Société est monsieur Denis Ricard, qui en est le président et chef de la direction.

Diversité au sein du conseil d'administration

Nous sommes d'avis que la diversité au sein du conseil favorise la pluralité d'idées et d'opinions, réduit les risques associés à la pensée de groupe et assure une diversité de connaissances, de compétences et d'expérience au sein du conseil.

La **Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration** confirme la volonté du conseil d'encourager la diversité au sein de ses membres. Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possibles, tout en visant à améliorer la diversité. En plus des qualifications, de l'expérience et des compétences recherchées pour l'ensemble des membres du conseil, la notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la provenance géographique, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle et l'âge. La Société a d'ailleurs établi dans sa politique qu'elle aspire à une parité entre les hommes et les femmes au sein de son conseil d'administration.

C'est dans cet esprit que le comité de gouvernance et d'éthique ainsi que le conseil veillent à établir une liste de candidatures hautement qualifiées et diversifiées dans le cadre du processus de recherche et de sélection de candidats et de candidates aux postes d'administrateur. Pour les appuyer dans cette tâche, le comité et le conseil peuvent faire appel à des conseillers indépendants qui doivent eux aussi tenir compte de l'importance de la diversité pour la Société dans le cadre de leurs recommandations.

Au 31 décembre 2020, la proportion des femmes qui siégeaient au conseil s'élevait à 38 % et à 42 % pour les administrateurs indépendants. Si les administrateurs proposés dans la circulaire sont élus, la proportion de femmes qui siégeront au conseil en 2021 sera de 38 % et de 42 % pour les administrateurs indépendants.

Départ à la retraite

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans afin d'assurer le renouvellement continu des compétences du conseil.

Au 31 décembre 2020, l'âge moyen des membres du conseil d'administration était de 60 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur était de 4,09 ans. Après l'assemblée, si toutes les personnes proposées sont élues, l'âge moyen des membres du conseil d'administration sera de 60 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur sera de 3,21 ans.

Avant l'assemblée (au 31 décembre 2020)	Après l'assemblée
Moyenne d'âge : 60 ans	Moyenne d'âge : 60 ans
Moyenne de la durée des mandats : 4,09 ans	Moyenne de la durée des mandats : 3,21 ans

Vote majoritaire

Notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité*, laquelle a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, prévoit qu'un candidat qui se présente au poste d'administrateur lors de l'élection et qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. Dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée au cours de laquelle un administrateur n'a pas obtenu une majorité des votes exprimés en faveur de son élection, le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, doit décider s'il accepte ou s'il refuse la démission de l'administrateur. À moins de circonstances exceptionnelles, le conseil accepte la démission.

La Société doit publier sans délai un communiqué de presse qui fait état de la décision du conseil. Si le conseil refuse la démission, les motifs de cette décision seront exposés dans le communiqué de presse. Dans le cas contraire, la démission prendra effet dès son acceptation par le conseil. Cette politique ne s'applique pas à un administrateur qui n'est pas recommandé par le conseil lors d'une élection avec opposition.

Administrateurs siégeant ensemble à un même conseil et administrateurs siégeant à des conseils d'administration externes

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'avant d'accepter de siéger à d'autres conseils d'administration, les administrateurs doivent en informer le président du conseil et obtenir son consentement. De plus, la politique stipule que, si plus de deux administrateurs veulent siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujéti, ils doivent obtenir le consentement du président du conseil. **À la date de la circulaire, aucun administrateur ne siège en même temps qu'un autre administrateur au conseil d'administration d'un autre émetteur assujéti.**

Les candidats aux postes d'administrateur

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine année.

Cette année, 13 administrateurs ont été mis en candidature aux fins d'élection au conseil pour un mandat d'un an. De ce nombre, deux sont des nouvelles candidatures, soit madame Suzanne Rancourt et monsieur William F. Chinery. Monsieur Mario Albert a, quant à lui, joint le conseil en novembre 2020. Madame Agathe Côté et monsieur Claude Lamoureux prendront leur retraite du conseil à compter du 6 mai 2021.

Pour l'information relative à la détention des titres de la Société qui se trouve dans les pages suivantes, la « valeur marchande totale » des actions ordinaires et des unités d'actions différées (« **UAD** ») (telle qu'expliquée dans la section « Rémunération des administrateurs ») est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 8 mars 2021 (67,10 \$) et le 9 mars 2020 (53,63 \$) par le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par l'administrateur à ces dates.

Mario Albert



B.A., M.A.

Âge : 64 ans

**Lieu de résidence :
Québec (Québec)
Canada**

Administrateur depuis
novembre 2020
Indépendant

Mario Albert a occupé le poste de vice-président exécutif et responsable de la modernisation des systèmes du secteur de l'assurance collective à La Capitale de 2017 jusqu'à son départ à la retraite en 2020. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein d'organismes privés, publics et parapublics québécois. Il a notamment été directeur général de Finance Montréal, une entreprise à but non lucratif formée par les institutions financières faisant affaire au Québec et visant le développement et le rayonnement du secteur financier québécois. Il a été président directeur général d'Investissement Québec et il a œuvré au sein de l'Autorité des marchés financiers, où il a agi à titre de surintendant de la distribution et, par la suite, à titre de président-directeur général. Dans le cadre de cette dernière fonction, il a agi à titre de membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de président du comité de vérification de cet organisme. Avant de rejoindre l'Autorité des marchés financiers, M. Albert a occupé le poste de sous-ministre adjoint responsable des politiques budgétaires et de l'économie au sein du ministère des Finances du Québec.

M. Albert a commencé sa carrière au ministère des Finances du Canada en 1982. Après avoir occupé des postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, il a notamment occupé le poste de chef de la prévision économique canadienne.

M. Albert a fait ses études à l'Université Laval, où il a obtenu un baccalauréat en économie en 1979. Il a également complété la scolarité du programme de maîtrise en économie de l'Université Laval en 1982.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	2/2 ⁽¹⁾ 100 %	s. o.

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions légales et réglementaires
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus	9 mars 2021
Actions ordinaires	-
UAD	57
Total – actions ordinaires et UAD	57
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	3 825 \$ ⁽²⁾
Participation minimale requise	360 000 \$

(1) Monsieur Albert est membre du conseil d'administration depuis le 4 novembre 2020.

(2) Au 9 mars 2021, monsieur Albert respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

William F. Chinery



B. Math. (Hon), FICA, FSA, IAS.A

Âge : 66 ans

**Lieu de résidence :
Toronto (Ontario)
Canada**

Nouvelle candidature
Indépendant

William F. Chinery est administrateur de sociétés. Jusqu'au début de 2013, il était président et chef de la direction de Gestion d'actifs BlackRock Canada. Pendant ses 13 années chez BlackRock et son prédécesseur Barclays Global Investors, M. Chinery a été associé directeur des bureaux de Toronto et de San Francisco, assumant diverses responsabilités, notamment la direction des affaires institutionnelles pour l'Amérique latine et les Amériques. Avant BlackRock, il a occupé pendant six ans le poste de vice-président sénior des produits quantitatifs chez YMG Capital Management inc. où il était responsable de la gestion des produits d'allocation tactique d'actifs pour les régimes de retraite et les fonds communs de placement. Il a commencé sa carrière chez Mercer, où il avait la responsabilité du compte de certains des plus grands régimes de retraite au Canada. Il a également créé le cabinet de conseils en investissement de Mercer.

M. Chinery est actuellement membre du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et président de son comité de placements. Il est également membre du comité de placements de GreenSky Capital inc.

M. Chinery est Fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en mathématiques de l'Université de Waterloo et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	- -	s. o.

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires

Titres détenus	9 mars 2021
Actions ordinaires	-
UAD	-
Total – actions ordinaires et UAD	-
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	-
Participation minimale requise	s. o.

Benoit Daignault



B.A.A., CFA

Âge : 57 ans

**Lieu de résidence :
Hudson (Québec)
Canada**

Administrateur depuis
mai 2019
Indépendant

A obtenu 99,93 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Benoit Daignault est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de EDC entre février 2014 et février 2019. Avant cette nomination, M. Daignault a occupé le poste de premier vice-président, Financement et Investissements, après avoir exercé les fonctions de premier vice-président, Développement des affaires. Avant son arrivée à EDC en 2004, M. Daignault a travaillé pendant plus de dix ans chez General Electric Capital, où il a exercé des fonctions à responsabilités croissantes, tant au Canada qu'aux États-Unis. M. Daignault est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et possède le titre d'analyste financier agréé (CFA). Il a complété le Proteus Programme de la London Business School et le Senior Executive Program de l'Université Columbia. Il siège présentement au conseil d'administration du Conference Board du Canada.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	12/12 100 %	s. o.
Comité de placements	5/5 100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	8/8 100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	1 499	74
UAD	3 178	792
Total – actions ordinaires et UAD	4 677	866
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	313 827 \$ ⁽²⁾	46 444 \$ ⁽¹⁾
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

(1) Au 9 mars 2020, monsieur Daignault respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

(2) Au 9 mars 2021, monsieur Daignault respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2020.

Nicolas Darveau-Garneau



B. Math., MBA

Âge : 52 ans

**Lieu de résidence :
Los Gatos (Californie)
États-Unis**

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 97,30 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Nicolas Darveau-Garneau est Stratège en chef chez Google Search. Il était au préalable directeur des ventes chez Google, en charge d'une division de 1,2 milliard de dollars. Il a débuté chez Google en tant que directeur du bureau de Montréal. Avant Google, monsieur Darveau-Garneau était entrepreneur Internet, consultant et investisseur. Depuis 1995, il a été cofondateur de nombreuses sociétés Internet, notamment Imix.com, BigDeal et Liquor.com. Monsieur Darveau-Garneau est aussi un investisseur providentiel à Silicon Valley en Californie. Il a été analyste d'affaires chez McKinsey & Co. à Montréal et analyste sénior chez Sanford C. Bernstein & Co., LLC à New York. Il est spécialisé dans le marketing et le développement de produits Internet. Il détient un MBA avec distinction de la Harvard Business School et un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo. Depuis 2012, il a été administrateur de plusieurs sociétés sans but lucratif.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/12 92 %	Groupe TMX Limitée 2018 –
Comité des ressources humaines et de rémunération	8/8 100 %	

Principales expertises

- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions de gestion du talent
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	-	-
UAD	6 403	3 625
Total – actions ordinaires et UAD	6 403	3 625
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	429 641 \$(2)	194 409 \$(1)
Participation minimale requise	482 940 \$(3)	300 000 \$

- (1) Au 9 mars 2020, monsieur Darveau-Garneau respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.
- (2) Au 9 mars 2021, monsieur Darveau-Garneau respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite des augmentations des honoraires de base survenues les 1^{er} octobre 2018 et 1^{er} octobre 2020.
- (3) Monsieur Darveau-Garneau doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base (3 fois 120 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2020, soit 360 000 \$ US à un taux de 1,3415 = 482 940 \$ CAN, conformément à la *Politique sur l'actionnariat des administrateurs*.

Emma K. Griffin



B.A. (Oxon), M.A. (Oxon)

Âge : 48 ans

**Lieu de résidence :
Henley on Thames
(Oxfordshire)
Royaume-Uni**

Administratrice depuis
novembre 2016
Indépendante

A obtenu 99,58 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Emma K. Griffin est administratrice de sociétés. Elle agit, depuis novembre 2017, en tant qu'administratrice de Claridge inc., une société d'investissement privée. Elle est également administratrice de Solotech, une organisation qui offre des services en audiovisuel et en technologies du divertissement et de St. James's Place plc, un gestionnaire de patrimoine FTSE 100. En octobre 2020, madame Griffin a rejoint le conseil d'administration de SDCL Energy Efficiency Income Trust plc, un investisseur dans le secteur de l'efficacité énergétique et, en décembre 2020, celui de ED&F Man Holdings Limited, un marchand de produits agricoles. De décembre 2015 à novembre 2018, elle a été administratrice et conseillère stratégique de Golder Associés, une organisation mondiale qui offre des services en matière d'environnement. De janvier 2016 à juin 2019, madame Griffin a également été administratrice de Aimia inc. De janvier 2014 à juin 2015, elle a été directrice générale et cofondatrice de Refined Selection Limited, une société de portefeuille mise sur pied pour investir dans le secteur des services professionnels et du recrutement. De 2002 à 2013, madame Griffin a été associée fondatrice de Oriel Securities, une maison de courtage de base reconnue pour son indépendance et ses conseils avisés, qui a été vendue à Stifel Financial Corp. à l'été 2014. Madame Griffin était également, jusqu'en novembre 2016, présidente du conseil d'administration du Catalyst Club de Cancer Research UK, une organisation novatrice qui vise à recueillir des fonds pour la recherche sur la médecine personnalisée. Elle est détentrice d'une maîtrise de l'Université d'Oxford.

Membre du conseil/des comités	Présence	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	12/12	100 %	SDCL Energy Efficiency Income Trust plc	2020 –
Comité de placements (présidente)	5/5	100 %	St. James's Place plc	2020 –
Comité des ressources humaines et de rémunération	8/8	100 %	Aimia inc.	2016 – 2019

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Gestion de grandes sociétés
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion de risques

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	555	555
UAD	2 702	642
Total – actions ordinaires et UAD	3 257	1 197
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	218 545 \$ ⁽²⁾	64 195 \$ ⁽¹⁾
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

(1) Au 9 mars 2020, madame Griffin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.

(2) Au 9 mars 2021, madame Griffin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite des augmentations des honoraires de base survenues les 1^{er} octobre 2018 et 1^{er} octobre 2020.

Ginette Maillé



B.A.A., CPA, CA, IAS.A

Âge : 58 ans

**Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada**

Administratrice depuis
juillet 2019
Indépendante

A obtenu 99,96 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment au niveau de la transformation numérique.

Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaïnon.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	12/12 100 %	s. o.
Comité d'audit	7/7 100 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	-	-
UAD	1 585	-
Total – actions ordinaires et UAD	1 585	0 \$
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	106 354 \$ ⁽²⁾	0 \$ ⁽¹⁾
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

(1) Au 9 mars 2020, madame Maillé respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

(2) Au 9 mars 2021, madame Maillé respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et la participation minimale additionnelle requise à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2020.

Jacques Martin



B. Comm., LL. B., MBA, IDP-C

Président du conseil

Âge : 65 ans

**Lieu de résidence :
Larchmont (New York)
États-Unis**

Administrateur depuis
janvier 2011
Indépendant

A obtenu 99,11 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Jacques Martin est le président du conseil depuis septembre 2018. Administrateur de sociétés, il est actuellement membre du conseil d'administration de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada. Il a travaillé pendant 17 ans chez Goldman Sachs à Londres et à New York où, au moment de son départ en 2003, il occupait le poste de directeur général et de chef de la division des actions internationales. De 2004 à 2008, il était vice-président principal, Actions internationales, à New York, pour la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Monsieur Martin détient également une maîtrise en administration des affaires (MBA) et un certificat en gouvernance corporative, tous deux de l'INSEAD. Il est membre du Barreau du Québec.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration (président)	12/12 100 %	s. o.
Comité de gouvernance et d'éthique (président)	4/4 100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	8/8 100 %	

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et développement durable

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	10 000	7 500
UAD	290	-
Total – actions ordinaires et UAD	10 290	7 500
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	690 459 \$ ⁽²⁾	402 225 \$ ⁽¹⁾
Participation minimale requise	1 086 615 \$ ⁽³⁾	660 000 \$

- (1) Au 9 mars 2020, monsieur Martin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale additionnelle requise à la suite de sa nomination comme président du conseil survenue le 6 septembre 2018 et à la suite de l'augmentation des honoraires de base survenue le 1^{er} octobre 2018.
- (2) Au 9 mars 2021, monsieur Martin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale additionnelle requise à la suite de sa nomination comme président du conseil survenue le 6 septembre 2018 et à la suite des augmentations des honoraires de base survenues les 1^{er} octobre 2018 et 1^{er} octobre 2020.
- (3) Monsieur Martin doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base (3 fois 270 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2020, soit 810 000 \$ US à un taux de 1,3415 = 1 086 615 \$ CAN, conformément à la *Politique sur l'actionnariat des administrateurs*.

Monique Mercier



LL. B., M. Phil., Ad. E.

Âge : 64 ans

**Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada**

Administratrice depuis
mai 2019
Indépendante

A obtenu 98,50 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innervex énergie renouvelable inc. et d'Alamos Gold inc. Elle redonne à la communauté par son implication auprès des conseils d'administration de la Société canadienne de recherche sur le cancer et de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	12/12 100 %	Alamos Gold inc. 2019 –
Comité d'audit	7/7 100 %	Innervex énergie renouvelable inc. 2015 –
Comité de gouvernance et d'éthique	4/4 100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions légales et réglementaires
- Fonctions de gestion du talent
- Gouvernance d'entreprise

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	2 142	2 061
UAD	3 808	1 406
Total – actions ordinaires et UAD	5 950	3 467
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	399 245 \$	185 935 \$(1)
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

(1) Au 9 mars 2020, madame Mercier respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Danielle G. Morin



B. Sc., IAS.A

Âge : 65 ans

**Lieu de résidence :
Longueuil (Québec)
Canada**

Administratrice depuis
mai 2014
Indépendante

A obtenu 96,96 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Danielle G. Morin possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	12/12 100 %	s. o.
Comité d'audit (présidente)	7/7 100 %	
Comité de gouvernance et d'éthique	4/4 100 %	

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions de gestion de risques

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	5 535	5 135
UAD	2 548	2 363
Total – actions ordinaires et UAD	8 083	7 498
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	542 369 \$	402 118 \$
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

Marc Poulin



B. Sc., MBA

Âge : 59 ans

**Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada**

Administrateur depuis
mai 2018
Indépendant

A obtenu 98,46 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Monsieur Poulin a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar. Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il est également administrateur et membre des comités de ressources humaines de Quincaillerie Richelieu ltée et de Groupe Sportscene inc. Il détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/12 92 %	Groupe Sportscene inc. 2018 –
Comité d'audit	7/7 100 %	Quincaillerie Richelieu ltée 2013 –
Comité des ressources humaines et de rémunération (président)	8/8 100 %	Empire Company Limited 2012 – 2016

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	4 500	4 500
UAD	3 924	1 652
Total – actions ordinaires et UAD	8 424	6 152
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	562 250 \$	329 932 \$
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

Suzanne Rancourt



B.A.A., CPA, CGA, IAS.A

Âge : 62 ans

**Lieu de résidence :
Verdun, L'Île-des-Sœurs
(Québec)
Canada**

Nouvelle candidature
Indépendante

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés avec plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information. Elle a été vice-présidente Audit interne et risques d'entreprise à CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction à CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt a amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et a travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail.

Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA, CGA). Madame Rancourt siège également aux conseils d'administration de WSP et de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	– –	Groupe WSP Global inc. 2016 –

Principales expertises

- Fonctions de gestion des technologies de l'information
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions à caractère financier
- Gouvernance d'entreprise

Titres détenus	9 mars 2021
Actions ordinaires	1 500
UAD	–
Total – actions ordinaires et UAD	1 500
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	100 650 \$
Participation minimale requise	s. o.

Denis Ricard



B. Sc., FSA, FICA

Âge : 59 ans

**Lieu de résidence :
Pont-Rouge (Québec)
Canada**

Administrateur depuis
septembre 2018
Non indépendant (direction)

A obtenu 99,96 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Denis Ricard est président et chef de la direction de la Société, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} septembre 2018. Monsieur Ricard a commencé sa carrière au sein de la Société en 1985 et y a occupé plusieurs postes. En 2003, il est devenu vice-président, Marketing, puis en mars 2004, vice-président principal et actuaire en chef, poste qu'il occupera jusqu'en avril 2010. Il deviendra alors vice-président principal, Développement des affaires. En 2015, il sera promu au poste de vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles, qu'il occupera jusqu'en novembre 2017, alors qu'il deviendra chef de l'exploitation. Monsieur Ricard est également administrateur de certaines filiales de la Société, notamment de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. Monsieur Ricard a obtenu un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval en 1985 et, en 1988, il a reçu le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries. Il est aussi membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) et président de son chapitre au Québec.

Depuis de nombreuses années, M. Ricard est très impliqué dans la communauté. Il est membre du cabinet de campagne de la Fondation CERVO, qui soutient notamment les soins en santé mentale et la recherche en neurosciences. Il est également membre du cabinet de campagne de la Fondation IUCCPQ, dont la mission principale est la santé des personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, respiratoires et de celles liées à l'obésité. Il agit aussi en tant que président d'honneur pour différents événements et campagnes philanthropiques, notamment la campagne de financement du programme Énergie Scolaire de la Fondation Forces AVENIR.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	12/12 100 %	s. o.

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	42 000	35 000
UAD	46 701	44 935
Total – actions ordinaires et UAD	88 701	79 935
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	5 951 837 \$	4 286 914 \$
Participation minimale requise ⁽¹⁾	2 850 000 \$	2 528 880 \$

(1) Monsieur Ricard doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois son salaire annuel de base, conformément à la *Politique sur l'actionnariat des dirigeants*.

Louis Têtu



B. Ing.

Âge : 56 ans

**Lieu de résidence :
Québec (Québec)
Canada**

Administrateur depuis
mai 2016
Indépendant

A obtenu 99,36 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2020

Louis Têtu est président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de Coveo Solutions inc., une société de logiciels d'expérience client par intelligence artificielle. Il a cofondé Taleo Corporation, une société qui a été acquise par Oracle en 2012, et il y a occupé le poste de président du conseil et chef de la direction de la création de l'entreprise en 1999 jusqu'à 2007. Avant de travailler chez Taleo Corporation, monsieur Têtu a été président de Baan Supply Chain Solutions, une société internationale de logiciels de gestion intégrée d'entreprises. Monsieur Têtu détient un diplôme en ingénierie mécanique de l'Université Laval. Il a notamment été honoré en 1997 par l'Université Laval pour sa remarquable contribution sociale et ses réalisations en affaires. Il a été lauréat du prix de l'entrepreneur de l'année en 2006, décerné par la firme Ernst & Young, dans la catégorie des entreprises de technologie et de communication. Monsieur Têtu siège au conseil d'administration de Alimentation Couche-Tard inc. depuis 2019, et est également président du conseil d'administration de Solutions Petal inc., un développeur de plates-formes sociales pour le secteur médical. Il a aussi siégé au conseil d'administration de l'Entraide Assurance-vie, une société mutuelle d'assurance, de 1998 jusqu'à 2009, moment où cette société a été acquise par L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, et au conseil d'administration d'Aéroport de Québec inc. de 2013 à 2019.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	12/12 100 %	Alimentation Couche-Tard inc. 2019 –
Comité de gouvernance et d'éthique	4/4 100 %	

Principales expertises

- Fonctions de gestion des technologies de l'information
- Fonctions de gestion du talent
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Gestion de grandes sociétés

Titres détenus	9 mars 2021	9 mars 2020
Actions ordinaires	— ⁽¹⁾	–
UAD	10 133	7 474
Total – actions ordinaires et UAD	10 133	7 474
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	679 924 \$	400 831 \$
Participation minimale requise	360 000 \$	300 000 \$

(1) Monsieur Têtu exerce un contrôle sur 2 500 actions ordinaires de la Société. Ces actions ne sont pas prises en compte dans la participation minimale requise de monsieur Têtu puisqu'il n'en est pas personnellement propriétaire.

Compétences et expertises des membres du conseil d'administration

Les candidats aux postes d'administrateur présentent une large gamme de compétences et d'expertises qui répondent à nos besoins. Annuellement, le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que ces candidats possèdent dans leur ensemble une expérience et un savoir-faire étendus de manière à ce que le conseil soit capable de remplir son mandat de façon efficace.

La grille ci-dessous montre les diverses compétences et expertises des administrateurs qui sont essentielles à nos activités.

Profil de compétences du conseil	Mario Albert	William F. Chinery	Benoit Daignault	Nicolas Derveau-Garneau	Emma K. Griffin	Ginette Maillé	Jacques Martin	Monique Mercier	Danielle G. Morin	Marc Poulin	Suzanne Rancourt	Denis Ricard	Louis Têtu
1. Domaines d'affaires – Connaissance d'un ou plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, incluant les services financiers, la vente et la distribution de produits financiers, la gestion de patrimoine, l'immobilier et les marchés financiers internationaux.	○	○	○	○			○		○				○
2. Compétences-clés – Expérience d'affaires dans un ou plusieurs des domaines suivants :													
– Gestion de grandes sociétés : compétence dans la gestion de grandes sociétés (publiques ou hautement réglementées), la planification stratégique, le développement et la transformation organisationnelle (expérience de PDG ou similaire);	○	○	○		○	○	○	○	○	○	○	○	○
– Gouvernance d'entreprise : compétence en ce qui a trait aux pratiques de gouvernance des grandes sociétés.	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○		○
3. Expertises fonctionnelles – Expertise dans une ou plusieurs des fonctions suivantes :													
– Fonctions à caractère financier : expertise en matière de finance, comptabilité, actuariat, placements ou investissements;	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
– Fonctions de gestion du talent : expertise en matière de développement organisationnel, rémunération, développement du leadership, gestion du talent et planification de la relève;		○	○	○			○	○		○		○	○

Profil de compétences du conseil

	Mario Albert	William F. Chinery	Benoit Daignault	Nicolas Darveau-Garneau	Emma K. Griffin	Ginette Maillé	Jacques Martin	Monique Mercier	Danielle G. Morin	Marc Poulin	Suzanne Rancourt	Denis Ricard	Louis Têtu
– Fonctions de vente, distribution et expérience client : expertise de la vente, de la distribution et de la relation entreprise/client;		○		○	○				○	○		○	○
– Fonctions de gestion des technologies de l'information : expertise en matière de stratégie numérique, services en ligne, gestion de l'information et sécurité de l'information numérique;	○			○		○					○		○
– Fonctions légales et réglementaires : expertise en matière de régimes juridiques complexes et des relations gouvernementales dans des industries hautement réglementées;	○						○	○					
– Fonctions de gestion de risques : expertise dans l'identification, l'évaluation ainsi que l'atténuation et la surveillance des risques et contrôles y afférents;	○	○			○	○	○		○	○	○	○	
– Responsabilité sociétale et développement durable : expérience des pratiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, de développement durable et des incidences sur les diverses parties prenantes.					○	○	○	○			○		

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page 38.

Le tableau à la page 40 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et à iA Assurance en 2020. La rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

Selon la politique en vigueur, la rémunération des administrateurs est analysée et révisée périodiquement par le comité de gouvernance et d'éthique. Ce dernier examine le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs et fait des recommandations à cet égard au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2020. La firme de consultants Towers Watson Canada Inc. (« **Towers Watson** ») a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.
E-L Financial Corporation Limited

Element Fleet Management Corp.
Fairfax Financial Holdings Limited
Financière Sun Life inc.
Genworth MI Canada inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de iA Société financière était inférieure à celle du marché, si on compare avec le groupe de comparaison. Considérant l'ampleur de l'écart observé et des enjeux potentiels de compétitivité que cela pourrait causer dans le recrutement et la rétention d'administrateurs de talents, des ajustements devaient rapidement être apportés. Cependant, considérant la crise sanitaire liée à la COVID-19, le comité a recommandé de combler seulement une partie de l'écart observé par rapport au marché. Le comité réévaluera dans l'avenir si d'autres ajustements devraient être apportés pour combler l'écart résiduel.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est égalitaire entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Les augmentations ci-dessous, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2020, ont été recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique afin de combler une partie de l'écart par rapport au marché et ont été acceptées par le conseil d'administration:

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 220 000 \$ à 270 000 \$. De ce montant, 50 000 \$ sont versés en unités d'actions différées (UAD);
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 100 000 \$ à 120 000 \$. De ce montant, 20 000 \$ sont versés en UAD.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, la rémunération offerte aux administrateurs américains est maintenant versée en dollars américains, sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Cette modification a été adoptée afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de iA Société financière par rapport au marché américain, de façon à pouvoir attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis.

Finalement, la rémunération annuelle additionnelle versée au président et aux membres du comité d'audit a augmenté de 25 000 \$ à 35 000 \$ et de 15 000 \$ à 20 000 \$ respectivement, considérant le nombre de réunions du comité ainsi que le temps alloué par les membres du comité à la préparation et à la présence aux réunions.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2020 :

	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020 (\$)	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 (\$) ⁽¹⁾
Honoraires annuels de base du président du conseil	220 000	270 000
Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾	100 000	120 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités ⁽³⁾		
Comité d'audit	25 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité de gouvernance et d'éthique	25 000	25 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités ⁽⁴⁾		
Comité d'audit	15 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité de gouvernance et d'éthique	15 000	15 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de 2 réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Jeton de présence pour prestation particulière hors réunions sur approbation du président du conseil	1 500	1 500
Allocation de déplacement ⁽⁶⁾	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont de même valeur nominale que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulées par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, à l'exception du président du conseil qui reçoit 50 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, l'ensemble des administrateurs reçoivent obligatoirement 20 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est octroyé est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'octroi. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'octroi des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération annuelle qui est payable en espèces en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année qui se termine sera applicable pour l'année suivante.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société et iA Assurance ont établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte ces conseils d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces	Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Total
	\$	\$	%	\$
Mario Albert	15 833	3 167	17	19 000
Agathe Côté	93 625	45 625	33	139 250
Benoit Daignault	22 750	119 750	84	142 500
Nicolas Darveau-Garneau	0	137 540	100	137 540⁽²⁾
Emma K. Griffin	53 850	100 150	65	154 000
Claude Lamoureux	78 833	59 167	43	138 000
Ginette Maillé	47 917	77 833	62	125 750
Jacques Martin	250 794	15 915	6	266 709⁽³⁾
Monique Mercier	19 271	124 479	87	143 750
Danielle G. Morin	147 000	5 000	3	152 000
Marc Poulin	43 750	110 000	72	153 750
Denis Ricard	0	0	0	0
Louis Têtu	0	123 000	100	123 000
Total	773 623	921 626		1 695 249

(1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses.

(2) La rémunération du 4^e trimestre de 2020 de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (36 750 \$ US) a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement, soit 1,2732 = 46 790 \$ CAN).

(3) La rémunération du 4^e trimestre de 2020 de monsieur Martin a été payée en dollars américains (73 500 \$ US) et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (pour la partie payable en argent, soit 61 000 \$ US à un taux de 1,2835 = 78 294 \$ CAN, et pour la partie payable en UAD, soit 12 500 \$ US à un taux de 1,2732 = 15 915 \$ CAN).

Politique concernant l'actionnariat des administrateurs

Notre *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs* vise à encourager les administrateurs qui ne font pas partie de la direction à détenir des actions ordinaires ou des UAD pour un montant équivalant à trois fois les honoraires annuels de base payables à l'administrateur et, le cas échéant, converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel en vigueur pour l'année qui précède la date de l'évaluation. Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de leur entrée en fonction pour se conformer à cette politique.

Lorsque leurs honoraires annuels de base sont augmentés, les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de l'augmentation pour se conformer à nouveau à la politique. Aux fins de la circulaire, les actions ordinaires et les UAD sont évaluées selon le prix de clôture des actions ordinaires la journée qui précède la date de la circulaire. Conformément à cette politique, il est interdit aux administrateurs de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture se rapportant aux actions de la Société ou de IA Assurance qu'ils possèdent de même qu'à la rémunération fondée sur les titres de la Société qui leur ont été attribués.

Détention minimum d'actions ordinaires
de la Société ou d'UAD
par les administrateurs indépendants

= **3 x**

les honoraires
annuels de base

Réunions du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions qu'a tenues le conseil et ses comités en 2020 de même que la participation globale des administrateurs à ces réunions.

	Réunions	Présences
Conseil d'administration	12	98 %
Comité d'audit	7	100 %
Comité des ressources humaines et de rémunération	8	100 %
Comité de gouvernance et d'éthique	4	100 %
Comité de placements	5	100 %
Total	36	99 %

Composition des comités

Le tableau ci-dessous indique la composition des différents comités en date du 9 mars 2021.

	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de placements
Mario Albert				
Agathe Côté	○			○
Benoit Daignault		○		○
Nicolas Darveau-Garneau		○		
Emma K. Griffin		○		○ (présidente)
Claude Lamoureux			○	○
Ginette Maillé	○			
Jacques Martin ⁽¹⁾		○	○ (président)	
Monique Mercier	○		○	
Danielle G. Morin	○ (présidente)		○	
Marc Poulin	○	○ (président)		
Denis Ricard				
Louis Têtu			○	

(1) En tant que président du conseil d'administration, monsieur Martin est membre d'office de tous les comités.

Présences aux réunions des administrateurs

Le tableau ci-dessous présente un relevé des présences des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

Nom de l'administrateur	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines et de rémunération		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité de placements		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Mario Albert ⁽¹⁾	2/2	100	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Agathe Côté	11/12	92	7/7	100	-	-	-	-	5/5	100	96
Benoit Daignault	12/12	100	-	-	8/8	100	-	-	5/5	100	100
Nicolas Darveau-Garneau	11/12	92	-	-	8/8	100	-	-	-	-	95
Emma K. Griffin	12/12	100	-	-	8/8	100	-	-	5/5	100	100
Claude Lamoureux	12/12	100	-	-	-	-	4/4	100	5/5	100	100
Ginette Maillé	12/12	100	7/7	100	-	-	-	-	-	-	100
Jacques Martin ⁽²⁾	12/12	100	-	-	8/8	100	4/4	100	-	-	100
Monique Mercier	12/12	100	7/7	100	-	-	4/4	100	-	-	100
Danielle G. Morin	12/12	100	7/7	100	-	-	4/4	100	-	-	100
Marc Poulin	11/12	92	7/7	100	8/8	100	-	-	-	-	96
Denis Ricard	12/12	100	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Louis Têtu	12/12	100	-	-	-	-	4/4	100	-	-	100
Total	143/146	98	35/35	100	40/40	100	20/20	100	20/20	100	99

(1) Monsieur Albert est membre du conseil d'administration depuis le 4 novembre 2020.

(2) Monsieur Martin est membre d'office de tous les comités. Il a assisté à toutes les réunions.

Renseignements supplémentaires

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société :

- a) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris la Société, qui a fait l'objet :
 - (i) pendant que le candidat était administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou

- (ii) après que le candidat eut cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
 - (iii) d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs : une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières;
- b) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif; ou
- c) n'a, au cours des dix années précédant la date de la circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque Yellow Media Inc. a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de Yellow Media Inc. et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débetures échangeables subordonnées de Yellow Media Inc. L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.

En outre, à notre connaissance, aucun administrateur n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a conclu de règlement amiable avec une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a été l'objet de toute autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Gouvernance

Nous considérons qu'il est essentiel de suivre au quotidien les meilleures pratiques de gouvernance afin de favoriser la croissance de la Société, d'accroître la valeur pour les actionnaires et de conserver la confiance des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes. Ces meilleures pratiques de gouvernance sont conformes à nos valeurs fondamentales et favorisent la poursuite de notre raison d'être, de notre mission et de notre ambition.

Notre raison d'être

Que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir.

Notre mission

Assurer le bien-être financier de nos clients en leur offrant des protections personnelles et des solutions d'investissement qui les aideront à atteindre leurs objectifs de vie.

Notre ambition

Être la compagnie répondant le mieux aux attentes de nos clients, le tout en partenariat avec nos distributeurs.

Nos cinq valeurs

Travail d'équipe

Le travail d'équipe est la pierre angulaire du succès du groupe. Nous mettons tout en œuvre afin que chaque employé puisse exercer une influence positive sur son équipe.

Climat de haute performance

Nous nous faisons un devoir de respecter les plus hautes normes de qualité tout en faisant preuve d'efficacité. Nous voyons à nous responsabiliser dans l'accomplissement de notre travail et dans le développement de nos façons de faire.

Amélioration continue

Un esprit résolument axé vers l'amélioration continue nous amène à remettre en question nos méthodes de travail et à identifier des occasions d'amélioration continue des processus.

Constamment à l'avant-garde, nous avons adopté, en 2010, les principes phares du *Lean management*. En nous appropriant cette philosophie du travail, nous avons

l'ambition de devenir la compagnie répondant le mieux aux attentes de ses clients, le tout en partenariat avec nos distributeurs, ainsi que l'employeur recherché pour offrir une carrière stimulante.

Respect des individus et des distributeurs

Dans nos actions et nos décisions, nous tenons compte des opinions, des besoins et des attentes des différents intervenants. Nous traitons nos partenaires et nos clients avec considération, diplomatie et humilité.

Mentalité de service

Notre mentalité de service est sans contredit orientée vers nos clients et nos partenaires. Nous visons à être proactifs et à l'écoute de leurs besoins et attentes.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Cadre de gouvernance

La Société a toujours accordé une très haute importance à la mise en place et au maintien d'une gouvernance saine et prudente, dans son intérêt et celui de ses parties prenantes. Le ***Cadre de gouvernance*** met en relation la culture d'intégrité et la raison d'être de la Société avec sa structure de gouvernance ainsi qu'avec ses principales politiques et pratiques en matière de gouvernance. Il est possible de consulter le ***Cadre de gouvernance*** sur notre site Internet au ia.ca.

Pratiques, politiques et *Code de conduite professionnelle*

Nous avons recours aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à surveiller efficacement les activités de la Société. Ces pratiques sont basées sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une méthode saine et prudente de gestion des risques.

Notre ***Code de conduite professionnelle*** et certaines de nos politiques qui soutiennent nos pratiques de gouvernance et qui touchent spécifiquement les administrateurs et les dirigeants sont décrits ci-dessous.

Chacun des administrateurs et des dirigeants a reçu un exemplaire de ces politiques et du ***Code de conduite professionnelle***. Annuellement, chaque administrateur et chaque dirigeant signe une attestation où il reconnaît avoir respecté le ***Code de conduite professionnelle***.

Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration

La *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* définit les critères qui permettent d'évaluer l'indépendance des administrateurs de la Société. Elle établit la proportion d'administrateurs indépendants requis au sein du conseil d'administration et de ses comités, de même que les critères particuliers d'indépendance requis pour siéger à certains comités. Elle énonce également les mesures mises en place pour assurer et contrôler l'indépendance du conseil et de ses administrateurs.

En effet, en vertu de notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, le conseil doit être indépendant de la Société. De fait, **tous les administrateurs sont indépendants de la Société, à l'exception de monsieur Denis Ricard**, qui est le seul administrateur ayant une relation directe avec la Société puisqu'il en est le président et chef de la direction.

La politique a pour objectifs de (i) clarifier les situations qui font en sorte qu'un administrateur ne puisse être qualifié d'indépendant, (ii) assurer que le conseil et ses comités disposent de l'indépendance requise pour assumer leurs fonctions de prise de décisions et de surveillance efficacement, et (iii) établir un processus de contrôle continu qui permet d'évaluer et d'assurer l'indépendance des administrateurs.

Aux fins de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, un administrateur est considéré comme indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société ou l'une de ses filiales. Une relation est qualifiée d'importante lorsque le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur. Dans la détermination de cette qualification, le conseil doit tenir compte de tous les faits et circonstances qu'il juge pertinents.

De plus, cette politique prévoit diverses mesures permettant d'assurer que le conseil dispose de l'indépendance requise pour assumer efficacement ses fonctions de prise de décisions et de surveillance, notamment :

- la nécessité pour le président du conseil d'administration d'être un administrateur indépendant;
- l'obligation que la majorité des administrateurs du conseil d'administration de la Société soient indépendants;
- la limitation à deux du nombre d'administrateurs pouvant siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujéti, à moins d'obtenir le consentement du président du conseil;
- le fait qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans;
- un processus d'évaluation annuelle aux termes duquel le comité de gouvernance et d'éthique, composé entièrement d'administrateurs indépendants, étudie toutes les relations qui pourraient constituer une relation importante ainsi que tout élément qui pourrait contrevenir aux obligations prévues à la politique.

Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration

Afin d'encourager la diversité au sein de son conseil, la Société a adopté la ***Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration***. Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possible, tout en visant à améliorer la diversité en fonction des objectifs établis. La notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la provenance géographique, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle et l'âge.

Politique de communication de l'information

Les communications de la Société doivent être opportunes, conformes aux faits, exactes et équilibrées. Elles doivent également être largement diffusées, conformément aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes. Notre politique s'applique à tous nos employés, nos administrateurs et à tous ceux qui sont autorisés à parler au nom de la Société. Le comité de divulgation a la responsabilité de s'assurer que toutes les obligations réglementaires en matière d'information sur les valeurs mobilières sont satisfaites et de surveiller les pratiques de la Société ayant trait à la communication de l'information.

Politique concernant les transactions sur les titres

L'une des pierres angulaires des marchés financiers canadiens consiste à donner à tous ceux qui investissent dans les titres de sociétés cotées en bourse un accès égal à l'information susceptible d'avoir une influence sur leurs décisions d'investissement.

Pour que le public ait confiance dans l'intégrité des marchés, l'information importante relative à l'entreprise et aux affaires des émetteurs assujettis, comme la Société et iA Assurance, doit être communiquée en temps opportun, simultanément à tous les participants du marché.

Notre politique établit, entre autres, certaines règles relatives aux transactions et opérations sur les titres de la Société et de iA Assurance par les initiés et les employés de la Société, de iA Assurance et des filiales du groupe.

Politique sur la gestion des risques liés à la fraude et autres pratiques associées à la criminalité financière

Notre politique établit les assises du programme de gestion des risques liés à la fraude et aux autres pratiques associées à la criminalité financière au sein de la Société et de ses filiales. Elle traite, entre autres, des questions liées à la comptabilité, aux contrôles de vérification interne ou d'audit. Elle s'applique à tous nos employés, dirigeants et administrateurs. La gestion des risques liés à la fraude et à la criminalité financière est un processus continu, soutenu par l'implantation de mesures de prévention, de détection et de surveillance et par une gouvernance efficace.

Cette politique et le *Code de conduite professionnelle* encouragent les employés à signaler toute pratique contraire à l'éthique ou douteuse adoptée par la Société ou par ses employés. La dernière révision de cette politique a été effectuée en mai 2020.

Code de conduite professionnelle

Ce code rigoureux s'applique aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société et de ses filiales et a comme principal objectif de renforcer les normes de comportement élevées qui sont attendues et exigées de ces derniers et l'importance de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête.

Chaque nouvel employé et administrateur est tenu de lire et de s'engager à respecter le *Code de conduite professionnelle* avant d'entrer en fonction. Chaque administrateur, dirigeant et employé est tenu de confirmer annuellement par écrit qu'il a relu le *Code* et qu'il s'y est conformé pendant l'année.

Notre *Code de conduite professionnelle* est révisé et mis à jour de façon périodique. La dernière révision a été effectuée à l'automne 2020. Le *Code de conduite professionnelle* est disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur celui de SEDAR au sedar.com.

La direction présente annuellement au comité de gouvernance et d'éthique un rapport sur le respect du *Code de conduite professionnelle*. Aucune déclaration de changement important concernant la conduite des administrateurs ou des membres de la haute direction n'a été requise ou déposée en 2020.

Nous avons également un code de conduite à l'intention de nos fournisseurs. Ce code établit nos principes et nos attentes quant à la façon dont les fournisseurs des biens et services et leurs représentants et employés doivent faire affaire et traiter avec nous. Les fournisseurs qui désirent établir une relation d'affaires avec nous doivent s'assurer de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête dans le cadre de cette relation.

Ligne d'intégrité

Dans un souci de souscrire aux meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance, une ligne de signalement appelée la « Ligne d'intégrité » a été mise en place.

La Ligne d'intégrité est un outil de signalement qui permet aux employés et aux fournisseurs de la Société et de ses filiales de signaler, de manière confidentielle et anonyme, les comportements douteux remarqués, qui semblent illégaux, frauduleux ou contraires à l'éthique et à la déontologie, ou tout manquement aux obligations du code de conduite professionnelle ou du code de conduite à l'intention des fournisseurs. Les signalements sont communiqués par l'intermédiaire d'un tiers indépendant et peuvent se faire de façon anonyme et confidentielle. Tout signalement est acheminé au vice-président, Audit interne et à la vice-présidente, Services juridiques.

Transactions avec des personnes liées

La Société étant une société de gestion de portefeuille exerçant ses activités par l'entremise de filiales, les transactions pouvant donner lieu à une situation de conflits d'intérêts sont plus susceptibles de survenir dans ces filiales. Les sociétés d'assurance du groupe sont régies par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Cette loi prévoit un cadre strict pour toutes les transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée au sens de cette loi (une personne intéressée comprend notamment les administrateurs et les dirigeants de l'assureur, ainsi que les personnes qui leurs sont liées). Dans le cadre de transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée, l'assureur doit se comporter de la même façon que si cela était fait dans des conditions de concurrence normale. La transaction ne peut être moins avantageuse pour l'assureur que si elle avait été conclue dans de telles conditions. De plus, pour certains types de transactions, tels que l'acquisition de titres ou le transfert d'actifs, le comité de gouvernance et d'éthique de chacune de nos sociétés d'assurance du groupe doit, lorsque le montant excède le seuil prévu par leurs règles de déontologie, recommander à son conseil d'administration d'approuver ou non la transaction.

Les conflits d'intérêts sont également visés par le *Code de conduite professionnelle* de la Société lequel requiert de toute personne qui le signe qu'elle déclare toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts. De plus, un questionnaire est transmis annuellement aux administrateurs et aux dirigeants de la Société afin d'identifier les personnes qui leurs sont liées ainsi que les situations de conflits d'intérêts qui pourraient survenir. Nos *Procédures pour les administrateurs et dirigeants en cas de conflits d'intérêts* sont également transmises aux administrateurs et aux dirigeants de la Société au même moment. Conformément à ces procédures et à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), tout administrateur ou dirigeant qui se retrouve en situation de conflits d'intérêts ou qui a un intérêt dans une transaction avec la Société doit dénoncer son intérêt dès qu'il en a connaissance et, dans le cas d'un administrateur, s'abstenir de voter sur la question si celle-ci est présentée au conseil d'administration.

Conformément à son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique de la Société reçoit annuellement un rapport sur les conflits d'intérêts, l'indépendance des administrateurs et le respect du *Code de conduite professionnelle*. Dans le cadre de l'étude de ce rapport, le comité prend connaissance des situations qui peuvent constituer des conflits d'intérêts.

Mandats et descriptions de postes

Dans le but de bien délimiter les rôles et responsabilités de tous, et ce, dans un souci de bonne gouvernance, le conseil a établi des mandats ou des descriptions de postes écrits pour :

- le conseil d'administration;
- chacun des comités du conseil;
- le président et chef de la direction;
- le président du conseil; et
- le président de chacun des comités.

Les mandats du conseil, des comités et du président du conseil sont disponibles sur notre site Internet au ia.ca. Une copie du mandat du conseil d'administration est également jointe en annexe.

En vertu de son mandat, le président et chef de la direction, monsieur Denis Ricard, est responsable de la gestion quotidienne de la Société dans les limites des pouvoirs que lui confère le conseil d'administration et conformément aux lois et aux règlements applicables, en vue d'accomplir les objectifs stratégiques et d'affaires de la Société.

Plus particulièrement, le chef de la direction :

- formule et soumet au conseil d'administration le plan stratégique de la Société;
- établit la structure organisationnelle de la Société de concert avec le conseil d'administration;
- assure une diversification appropriée des risques et surveille le profil de risque global de la Société;
- établit un plan pour assurer la continuité des affaires et planifier la relève de la haute direction;
- délègue les responsabilités aux divers hauts dirigeants et veille à leur perfectionnement professionnel et à leur motivation, tout en assurant la collaboration au sein de la direction.

Le président du conseil, monsieur Jacques Martin, est un administrateur indépendant.

Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, il :

- s'assure que le conseil d'administration supervise de façon indépendante les affaires de la Société;
- dirige les travaux du conseil;
- veille à son efficacité;
- préside toutes les réunions du conseil, y compris les réunions à huis clos, de même que les assemblées annuelles des actionnaires.

Les postes de président du conseil et de président et chef de la direction sont séparés et le président du conseil est un administrateur indépendant.

Le président du conseil supervise, en collaboration avec le comité de gouvernance et d'éthique, les processus de recrutement, d'orientation des nouveaux administrateurs et de formation continue, d'évaluation et de rémunération des administrateurs. Il veille également à ce qu'aucun administrateur ne participe à une discussion sur un sujet à l'égard duquel il a un intérêt important ni n'exerce son droit de vote à cet égard.

Pour leur part, les présidents des comités du conseil sont responsables de la direction et du fonctionnement efficace de leur comité respectif. Ils doivent s'assurer que leur comité s'acquitte des responsabilités décrites dans le mandat du comité et exécute les autres responsabilités que le conseil peut lui assigner.

Les présidents des comités sont des administrateurs indépendants nommés par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, en collaboration avec le président du conseil.

Planification et développement de la relève

La Société accorde une grande importance au fait d'assurer une solide continuité dans sa haute direction. Pour ce faire, il est primordial de bien planifier la relève tant au niveau du président et chef de la direction qu'au niveau des autres membres de la haute direction. Pour cette raison, le président et chef de la direction a la responsabilité d'établir un plan pour assurer la continuité des affaires et de planifier la relève à la haute direction. Le comité des ressources humaines et de rémunération, pour sa part, est responsable de passer périodiquement en revue le plan de relève pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction et de soumettre ses recommandations au conseil quant à ce plan. Chaque année, le comité examine donc soigneusement les options de remplacement à court, moyen et long termes pour le poste de président et chef de la direction et les autres postes de la haute direction. Cet examen inclut l'étude des profils des personnes prévues pour les différents scénarios de remplacement (court, moyen et long termes), l'évolution de leur développement de carrière depuis la dernière étude du comité et leur positionnement quant à l'exécution des fonctions prévues pour ces personnes.

La Société privilégie également une période de transition plus ou moins longue pour tout changement au poste de président et chef de la direction. Lors de l'entrée en fonction de monsieur Denis Ricard, la période de transition s'était échelonnée sur plusieurs mois. Cela a permis d'assurer la stabilité de la Société et une continuité de ses activités.

Le développement de la relève à la haute direction s'appuie sur un processus rigoureux, continu et collaboratif et est suivi régulièrement par le comité exécutif. Les employés ciblés comme relève sont d'abord évalués sur un profil de leader d'avenir. Selon les besoins des employés et selon leur expérience, différents moyens de développement sont offerts, notamment des mandats propices au développement dans le travail, du mentorat, du coaching, de la mobilité, une exposition au comité exécutif ou au conseil d'administration ou un programme de développement.

Réunions à huis clos

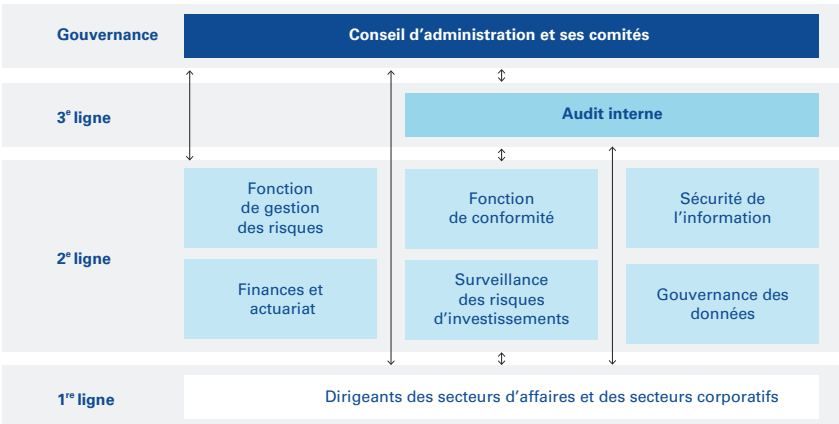
Il est important pour la bonne gouvernance que les administrateurs indépendants puissent discuter librement de sujets qui concernent la Société, le tout dans le but de s'acquitter de leur rôle de supervision en toute indépendance.

Pour ce faire, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit qu'après chaque réunion, le conseil tient une séance à huis clos à laquelle seuls les administrateurs indépendants peuvent assister. Aucun membre de la direction n'est alors présent.

Les administrateurs indépendants tiennent systématiquement des réunions à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil prévue au calendrier. Les membres des comités du conseil se réunissent également en l'absence de la direction à la fin de chacune de ces réunions.

Gestion des risques

La Société a un cadre de gestion intégrée des risques qui est appliqué sur une base continue et qui est pris en considération dans l'élaboration des stratégies d'affaires de la Société et de l'ensemble de ses activités. Le cadre de gestion intégrée des risques de la Société fournit au conseil une assurance raisonnable que tous les éléments requis sont en place au sein de l'entreprise pour assurer une gestion efficace des risques. Le conseil, assisté de ses différents comités, assure la surveillance globale du cadre et de son efficacité. Il approuve et supervise les politiques qui régissent le cadre et l'appétit pour le risque, qui sont mises en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques associés aux activités de la Société. Le conseil approuve l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance au risque que la Société est disposée à accepter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires et de croissance.



Pour s'acquitter de ses responsabilités, le conseil s'appuie sur le modèle de gouvernance éprouvé des « trois lignes de défense » qui est implanté au sein de

l'organisation. En première ligne de défense se retrouvent le président et chef de la direction de même que les dirigeants des secteurs d'affaires et des secteurs corporatifs. Ils sont responsables de sélectionner et d'exécuter les stratégies d'affaires en s'assurant de respecter l'appétit pour le risque et la tolérance au risque établis par la Société tout en veillant à un bon équilibre à long terme entre le risque encouru et le rendement généré. Ils sont également responsables d'assurer la mise en application des politiques et des procédures, d'identifier, de communiquer et de gérer les risques qui menacent l'atteinte des objectifs établis dans leurs champs de responsabilités respectifs. Ils sont ultimement responsables de la gestion quotidienne des risques.

En deuxième ligne de défense se situent la fonction de gestion des risques et la fonction de conformité, lesquelles sont chapeautées respectivement par le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité. Y sont également inclus les secteurs des Finances et de l'Actuariat ainsi que la Surveillance des risques d'investissements, la Gouvernance des données et la Sécurité de l'information. Cette deuxième ligne de défense est chargée de coordonner l'application et le respect du cadre de gestion intégrée des risques au sein de la Société et de veiller à ce que les politiques et procédures appropriées soient établies et mises en œuvre efficacement par la première ligne de défense. À cette fin, elle coordonne, encadre et soutient la première ligne de défense dans l'évaluation rigoureuse des risques significatifs auxquels la Société est exposée. Elle travaille conjointement avec la première ligne pour assurer une gestion prudente et disciplinée en préservant la réputation et la pérennité de la Société. Les deux premières lignes de défense ont également la responsabilité de tenir le conseil d'administration régulièrement informé au sujet des principaux risques auxquels la Société est exposée et des mesures qui sont prises pour gérer ces risques.

Le chef de la gestion des risques et son équipe travaillent en étroite collaboration avec les autres fonctions de deuxième ligne ainsi qu'avec la première ligne de défense afin d'assurer la promotion d'une culture de saine gestion des risques à travers l'organisation. Sur la base d'une vue holistique des risques et en considérant les interrelations pouvant exister entre ceux-ci, il communique les informations pertinentes à la haute direction ainsi qu'au conseil d'administration.

En troisième ligne de défense, l'audit interne évalue l'efficacité du cadre de gestion intégrée des risques, recommande des améliorations aux intervenants impliqués dans le processus et fait état de la situation au comité d'audit du conseil d'administration.

De manière générale, le conseil revoit périodiquement des comptes rendus sur les risques importants et émergents ainsi que sur l'évolution des activités susceptibles de modifier le profil de risques de la Société. Plus particulièrement, le conseil examine les rapports de la première ligne de défense à l'égard des principaux risques ainsi que des mesures qui ont été prises pour les mitiger. Il surveille également la mise en œuvre des améliorations au cadre de gestion intégrée des risques. À cette fin, il examine les rapports que présente la deuxième ligne de défense. Ces rapports traitent notamment de la surveillance du profil de risques de la Société, en lien avec son appétit pour le risque, ainsi que de l'efficacité des contrôles et des autres mesures d'atténuation mises en place en première ligne. Par ailleurs, le conseil doit superviser la réalisation du programme de gestion de la conformité, lequel permet d'assurer le respect des exigences légales liées à la Société et à ses activités. Enfin, le conseil s'appuie sur l'Audit interne, qui lui fournit une assurance objective quant à l'efficacité des processus d'affaires et à la gestion des risques exercée par les deux premières lignes.

Une description plus complète du cadre de gestion des risques se trouve dans le *Rapport annuel 2020*, qui est publié sur notre site Internet au ia.ca.

Développement durable

Le développement durable est une composante essentielle de la stratégie d'affaires de la Société afin de contribuer activement au mieux-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et de nos collectivités.

La *Politique de développement durable* de la Société a été adoptée par le conseil d'administration afin d'encadrer le déploiement de cette stratégie. Elle définit clairement les huit principes directeurs qui encadrent la réflexion, la stratégie et les réalisations de la Société en matière de développement durable. Ces principes directeurs sont les suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;
- Offrir un milieu de travail stimulant et axé sur la diversité et l'inclusion;
- S'approvisionner de façon responsable;
- Intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.

La politique précise également les objectifs et les meilleures pratiques de développement durable, en tenant compte des activités et du contexte propre à iA Groupe financier.

Le comité de gouvernance et d'éthique est responsable d'examiner la stratégie en matière de développement durable et de surveiller les indicateurs, les cibles ainsi que les encadrements mis en place par la Société.

La Société met de l'avant des initiatives à caractère environnemental, social et de gouvernance visant à favoriser une croissance durable. Les initiatives et les réalisations de la Société en la matière sont énumérées de façon détaillée dans notre *Bilan de développement durable* disponible sur notre site Internet au ia.ca (dans la section « À propos », sous l'onglet Développement durable). La divulgation de ces initiatives est maintenant encadrée par un cadre de référence reconnu de notre industrie, soit le cadre de référence du Sustainability Accounting Standards Board ou « SASB ».

Gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les parties prenantes

Dans le contexte de la pandémie, la priorité de la Société a été la santé et le bien-être de ses employés, de ses partenaires et de ses clients, de même que le soutien à la communauté.

La Société a mis en place diverses mesures d'allègement pour soutenir ses clients qui ont éprouvé des difficultés financières directement attribuables à la pandémie. Ces mesures profitaient à l'ensemble de la clientèle : assurance vie, maladie grave, invalidité

et accidents corporels, épargne et retraite individuelles, assurance collective, assurance auto et habitation, prêts hypothécaires résidentiels et prêts automobiles.

iA Groupe financier s'est aussi engagé, depuis mars 2020, à tenter de mitiger les effets sans précédent de la pandémie sur les communautés. La Société a bonifié ses dons dans les domaines de la santé et du social-communautaire, en ciblant particulièrement les organismes ayant des besoins urgents en raison de la situation.

Au total, en 2020, près de 2,5 millions de dollars ont été remis pour lutter contre la crise de la COVID-19, notamment aux fonds d'urgence de différentes fondations de centres hospitaliers et de centres de recherche en santé, ainsi qu'à des banques alimentaires de plusieurs provinces canadiennes.

iA Groupe financier n'a ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de ses employés et pour tenter de réduire la propagation du virus dans la communauté. À la mi-mars 2020, la Société a rapidement pris des mesures menant au télétravail pour pratiquement l'ensemble de ses employés et assurant la sécurité de ses bureaux pour ceux et celles qui devaient et doivent toujours s'y rendre dans le cadre de la continuité des affaires.

La Société a aussi offert à ses employés différentes mesures de soutien, dont des allocations pour l'achat d'équipements de télétravail et de frais Internet, ainsi que cinq journées additionnelles de congé payées pour leur bien-être.

Ces mesures se sont ajoutées à des services déjà à la disposition des employés, dont le programme d'aide aux employés et à la famille, la télémédecine et le programme de gestion du stress et du bien-être.

Engagement à réduire ses émissions de GES

La Société s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« **GES** ») de 20 % par employé d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement ambitieux qui témoigne de l'importance que la Société accorde à réduire son empreinte environnementale et à contribuer à cet immense effort planétaire visant à offrir un monde meilleur aux prochaines générations.

Rappelons qu'en décembre 2019, la Société avait annoncé son engagement à compenser ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées ont été calculées et compensées.

La compensation annoncée en 2019 a débuté en 2020. Dans son *Bilan de développement durable de 2020*, la Société a rendu publiques les données relatives à ses émissions de GES et à son objectif de réduction d'émissions de GES.

Adhésion aux Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (« **ODD** ») pour protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030.

La Société adhère à ces objectifs des Nations Unies et a déterminé cinq de ces ODD qui sont alignés sur sa raison d'être et sur sa mission et auxquels elle peut apporter une contribution significative.

Ces cinq ODD sont :

- Bonne santé et bien-être – vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges;
- Travail décent et croissance économique – vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre – vise à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein;
- Villes et communautés durables – vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Poursuite de l'analyse du risque lié aux changements climatiques

En 2020, la Société a poursuivi ses travaux portant sur l'analyse du risque lié aux changements climatiques.

Les risques liés aux changements climatiques peuvent être distingués en deux principales catégories :

- Les risques physiques sont la conséquence directe d'événements climatiques. Ils peuvent entraîner une perte de valeur des placements financiers dont les émetteurs subiraient des incidences et/ou une augmentation du coût et de la fréquence des sinistres;
- Les risques de transition correspondent aux effets de la mise en place d'un modèle économique à faible émission de gaz à effet de serre. En effet, des évolutions des réglementations, des comportements des consommateurs ou des investisseurs pourraient conduire à des pertes de valeur de certains placements financiers, avoir une incidence sur la stratégie d'affaires, ou réduire la capacité à attirer des capitaux.

Les faits saillants de cette analyse sont présentés ci-après.

Compte tenu de ses activités, la Société est plus particulièrement exposée aux risques de transition par le biais de son portefeuille d'investissement, mais ce risque s'avère globalement peu significatif. L'exposition aux secteurs à forte émission de gaz à effet de serre reste limitée; les investissements dans le secteur lié au pétrole et au gaz, par exemple, représentant environ 3 % du portefeuille total au 31 décembre 2020.

La Société intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et sa *Politique d'investissement responsable* établit les lignes directrices à respecter pour chaque investissement.

La Société pourrait en outre être exposée à des risques physiques par l'entremise de sa filiale d'assurance de dommages, mais ce risque est aussi peu significatif puisque ce secteur représente environ 3 % des ventes du groupe au 31 décembre 2020 et que sa tarification est ajustable annuellement.

Dans ce contexte, nous considérons que la résilience de la Société n'est pas menacée par les risques engendrés par les changements climatiques. Par notre processus de planification stratégique, nous demeurons à l'affût des impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de nos affaires à long terme et disposons des mécanismes qui nous permettent de les identifier et de réagir adéquatement et promptement.

Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, la Société s'est engagée à :

- Intégrer les facteurs ESG à ses processus d'investissement;
- Être un intervenant actif en exerçant ses droits de votes en lien avec ses valeurs ESG;
- Encourager les entreprises dans lesquelles la Société investit à divulguer davantage leurs initiatives ESG et à œuvrer de manière responsable;
- Promouvoir l'adoption des Principes;
- Coopérer avec les membres de l'industrie à l'amélioration des pratiques ESG;
- Rendre compte de ses activités et progrès en matière d'ESG aux PRI.

Engagement avec les actionnaires

Le conseil d'administration et la direction favorisent grandement l'interaction avec les actionnaires et croient qu'il est important d'avoir un engagement direct, régulier et constructif avec eux afin de permettre et d'encourager un dialogue ouvert et l'échange d'idées.

Conseil d'administration

- Depuis l'assemblée annuelle de 2010, le conseil demande volontairement aux porteurs d'actions ordinaires de participer à un scrutin consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction.
- Les administrateurs se rendent disponibles afin de rencontrer sur demande des investisseurs.

Le conseil d'administration reconnaît que l'engagement avec les actionnaires est une pratique en constante évolution, et il revoit périodiquement ses actions dans ce domaine afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles conviennent aux parties prenantes.

En 2020, le président du conseil d'administration a rencontré de manière virtuelle un certain nombre d'investisseurs institutionnels afin de discuter notamment de la stratégie de la Société, de sa gouvernance et de sa vision en matière de développement durable. Il sera également présent virtuellement à la Journée des investisseurs prévue le 10 mars 2021.

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les administrateurs ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : secretariat_corporatif@ia.ca. Il est aussi possible de communiquer avec les administrateurs en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Haute direction

Malgré la pandémie de COVID-19, la haute direction de la Société a maintenu le rythme de ses engagements avec les actionnaires, en communiquant avec ces derniers et avec d'autres parties prenantes de diverses façons, notamment par l'entremise de ce qui suit :

Documents accessibles au public

- Le *Rapport annuel* et les rapports trimestriels;
- La diffusion de communiqués de presse portant sur les résultats trimestriels et sur tout autre sujet d'intérêt;
- La *Circulaire annuelle d'information pour la sollicitation de procurations*;

Résultats du scrutin consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction

Appui à l'égard de cette approche (%)

Assemblée annuelle 2020	→	92,10 %
Assemblée annuelle 2019	→	89,66 %
Assemblée annuelle 2018	→	90,27 %

- La *Notice annuelle*;
- Le *Bilan annuel de développement durable*.

Conférences et présentations

- L'assemblée annuelle;
- Les conférences téléphoniques trimestrielles avec les analystes financiers, auxquelles tous les actionnaires ont accès;
- L'évènement virtuel pour les investisseurs qui se tiendra le 10 mars 2021;
- La participation à des conférences de l'industrie et à d'autres événements;
- Les webdiffusions en direct et en différé des conférences téléphoniques trimestrielles afin de présenter les résultats financiers et de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- Des rencontres en personne ou par téléphone sur demande;
- Le site Internet ia.ca, notamment la section « Relations avec les investisseurs ».

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les hauts dirigeants ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : investisseurs@ia.ca.

En 2020, la haute direction a rencontré des investisseurs lors des événements suivants :

Date	Evenement	Lieu	Nbre invest. rencontrés
4 mars 2020	BMO 7th Wealth Management Forum	Toronto	n.d.
26 mars 2020	NBF 18th Annual Financial Services Conference	Virtuel	17
30 mars 2020	Fireside chat organisé par Valeurs Mobilières TD inc.	Virtuel	n.d.
10-11 juin 2020	One-on-One Virtual Meetings organisés par BMO Marché des capitaux	Virtuel	12
16 juin 2020	NBF 10th Annual Quebec Conference	Virtuel	14
10 septembre 2020	Scotiabank Financial Summit 2020	Virtuel	16
13 novembre 2020	Virtual Roadshow organisé par Banque Scotia	Virtuel	10
2020	16 conférences téléphoniques à la demande d'investisseurs institutionnels	Virtuel	n.d.

Relations avec les investisseurs

Notre service des Relations avec les investisseurs se fait un plaisir et un devoir de fournir aux actionnaires une foule d'informations, notamment les résultats financiers, les informations relatives aux dividendes et aux cotes de crédit, ainsi que les conférences et les présentations.

Ce service publie aussi une Infolettre destinée aux investisseurs par laquelle il communique les dernières informations financières.

Ces informations se trouvent sur notre site Internet au ia.ca, dans la section « À propos », sous l'onglet Relations avec les investisseurs.

Diversité et inclusion en emploi

La diversité et l'inclusion sont essentielles pour la croissance

La Société a toujours encouragé la diversité et l'inclusion et reconnu leur contribution à l'innovation et à la croissance. En 2020, la Société a franchi une étape de plus à l'égard de cette vision en créant un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion.

Le mandat de ce groupe de travail couvre toutes les formes de diversité et fait de l'inclusion une cible d'importance égale pour toutes les formes de diversité. Ainsi, le groupe de travail a clairement choisi l'énoncé de mission suivant :

Chez iA Groupe financier, nous soutenons et célébrons la diversité. Nous nous efforçons de fournir un milieu de travail reconnu comme inclusif pour tous, sans égard au genre, à l'origine ethnique, à la religion, à un handicap ou à l'orientation sexuelle.

À la fin de 2020, des cibles et des répartitions de ressources ont été établies pour l'initiative Diversité et inclusion (« **D+I** ») et des mesures spécifiques ont été mises en place.

Le groupe de travail a recommandé les cibles suivantes pour la représentation des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier (telle que définie ci-dessous), cibles qui ont été approuvées à la fois par le comité exécutif et par le conseil d'administration de la Société :

- D'ici 2025, atteindre l'équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %;
- Dès maintenant et à l'avenir, nommer des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier dans une proportion de 40 % à 60 %.

Quant aux autres types de diversité, le groupe de travail a établi le plan d'action suivant pour 2021 :

- Sensibiliser davantage nos employés à l'importance de la diversité et de l'inclusion;
- Recueillir des données et analyser la composition de notre effectif, avec l'aide d'une firme externe spécialisée dans le domaine de la diversité et de l'inclusion. Nous avons ainsi retenu les services de Catalyst, une organisation sans but lucratif reconnue pour son travail pour l'avancement et la promotion des femmes au sein de la direction des entreprises, laquelle a élargi sa mission pour y inclure l'équité et

l'inclusion pour les groupes sous-représentés. Une telle analyse nous permettra de comprendre où nous pouvons apporter des changements pour en retirer les retombées les plus positives; et

- Mettre en place, partout chez iA Groupe financier, des formations sur les préjugés inconscients et sur les façons de briser ou d'éliminer ces préjugés.

Lancement de l'initiative Diversité et inclusion

En 2021, la Société a procédé au lancement de l'initiative D+I, d'abord auprès des gestionnaires, en février, puis sera poursuivi en mars auprès de tous les employés. Le lancement coïncide avec l'introduction de programmes de formation sur la diversité et l'inclusion destinés aux employés.

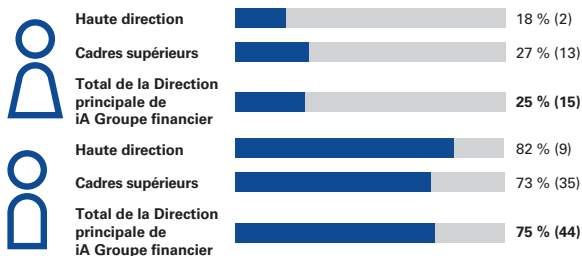
Nous apportons aussi des améliorations à nos pratiques de recrutement afin d'assurer un processus d'embauche et d'avancement plus inclusif.

Chez iA Groupe financier, nous travaillons activement pour former une équipe diversifiée qui représente les communautés que nous servons. En offrant le meilleur environnement, qui valorise le travail d'équipe, le respect des individus et la qualité du service, nous nous efforçons de veiller à ce que nos employés se sentent en sécurité et soutenus dans leur milieu de travail, qu'ils soient authentiques et qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

Représentation des femmes et des hommes au niveau de la Direction principale de iA Groupe financier

Nous déployons beaucoup d'efforts afin de favoriser une culture d'entreprise axée sur la diversité et l'inclusion et d'assurer une participation et une progression toujours plus importantes des femmes dans la direction de la Société. Afin d'avoir une vision globale et de mieux mesurer l'impact de nos efforts sur la Société et sur iA Groupe financier, nous avons ajusté cette année notre bassin de référence afin qu'il représente la haute direction et les cadres supérieurs de la Société ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales composant le groupe (« **Direction principale de iA Groupe financier** »).

Répartition femmes/hommes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier au 31 décembre 2020



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

De fait, la représentation féminine aux différents niveaux de direction n'a cessé de croître ces dernières années, grâce à une démarche structurée qui tient compte des besoins de l'ensemble de l'organisation.

Force est de constater que notre approche porte graduellement ses fruits. Au 31 décembre 2020, la Direction principale de iA Groupe financier était composée de 25 % de femmes comparativement à 22 % l'an passé. De plus, au cours de l'année 2020, 44 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes comparativement à 22 % l'année précédente. De ce 44 %, trois femmes ont été nommées présidente des filiales suivantes : IAS Parent Holdings, Inc., Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. et iA Financement auto inc.

44 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes

Le plan d'action sur la diversité et l'inclusion détaillé dans les paragraphes précédents s'ajoute aux mesures suivantes déjà en place afin de soutenir nos objectifs sur le plan de la représentation féminine au sein de la Direction principale de iA Groupe financier :

- Intégrer le concept de mixité dans notre processus d'examen et d'analyse des candidates à la relève;
- Mettre de l'avant des programmes de formation et de perfectionnement à l'interne, destinés aux femmes ayant un rendement élevé;
- Promouvoir la diversité au moyen de différents outils, comme le mentorat, les aménagements de travail flexible et les groupes de discussion;
- Améliorer nos outils d'évaluation et de sélection des candidates potentielles;
- Poursuivre nos efforts sur les postes d'entrée de cadres intermédiaires pour bâtir une relève de candidates de qualité supérieure;
- Poursuivre nos efforts de sensibilisation en capitalisant sur des initiatives déjà en place (tels le cercle de gestion pour cadres supérieurs et le parcours de développement axé sur la conscience dans le leadership) qui devraient agir comme des leviers et favoriser la complémentarité des genres; et
- Mise en place d'un comité sur le développement de talent présidé par un membre du comité exécutif dont l'un des mandats est de veiller à la représentation féminine et des groupes sous-représentés au sein du bassin de candidats à haut potentiel pour la relève de la Direction principale de iA Groupe financier.

À propos du conseil d'administration

Mission du conseil

Le conseil a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de la Société.

Deux fonctions fondamentales du conseil

Le rôle du conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance. Le conseil peut s'acquitter de ses responsabilités définies dans son mandat directement ou par l'intermédiaire d'un comité.

1

La fonction de prise de décisions

L'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque ainsi que l'adoption des politiques fondamentales et l'approbation des principales décisions d'affaires.

2

La fonction de surveillance

La supervision des décisions prises, de la gestion effectuée par la direction, de la gestion des risques, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs.

Politique d'orientation et de formation des administrateurs

Notre *Politique d'orientation et de formation des administrateurs* a pour objectif de prévoir l'orientation des nouveaux administrateurs afin de les informer des activités de la Société, de ses stratégies d'affaires et d'autres sujets pertinents.

À cet effet, nous leur proposons un programme d'intégration et d'orientation. Ce programme vise à intégrer la connaissance de l'entreprise, le cadre dans lequel elle exerce ses activités et les rôles et responsabilités d'administrateurs de sociétés publiques. Il donne également accès à l'information dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. En vertu de ce programme, les nouveaux administrateurs assistent à des séances d'information en compagnie du président du conseil, des présidents des comités du conseil, du président et chef de la direction, du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, de la secrétaire de la Société ainsi que d'autres membres clés de la haute direction afin de compléter le survol des secteurs d'activité.

Afin de tenir les membres du conseil au courant des activités de la Société, des séances d'information ont lieu régulièrement pendant les réunions du conseil et des comités et, à l'occasion, lors de réunions spéciales. Ces séances portent, entre autres, sur la stratégie

commerciale, l'évolution des activités commerciales, la gestion des risques, les technologies de l'information et d'autres sujets pertinents pour le conseil ou le comité concerné.

Nous encourageons les administrateurs à participer à des programmes de formation continue. Le conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, un organisme qui offre des séances et des activités de formation continue destinées aux administrateurs. La Société rembourse les dépenses raisonnables des administrateurs lorsque ceux-ci assistent à des activités de formation continue, à condition que le président du conseil les ait approuvées à l'avance.

Formation continue

En 2020, les administrateurs ont participé à des sessions d'information concernant les sujets mentionnés ci-dessous.

Formation continue des administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

Date	Sujet	Participants
Février 2020	Économie et marchés financiers - <i>Toile de fond économique</i>	Comité de placements
Février 2020	Développements récents en gouvernance - <i>L'intérêt des parties prenantes</i>	Comité de gouvernance et d'éthique
Avril 2020	Impact de la pandémie de COVID-19	Conseil d'administration
Mai 2020	Développements récents en matière de souscription de polices d'assurance vie individuelle	Conseil d'administration
Mai 2020	Économie et marchés financiers - <i>COVID-19: État des lieux et impacts sur l'économie / La réaction des autorités fiscales et monétaires / Réouverture de l'économie à l'horizon? / Marchés financiers: Nos réflexions</i>	Comité de placements
Juillet 2020	Perspectives du marché de l'immobilier	Comité de placements
Juillet 2020	Développements récents en gouvernance - <i>La diversité</i>	Comité de gouvernance et d'éthique
Septembre 2020	Comment le plan d'audit interne tient-il compte des risques liés au plan stratégique?	Comité d'audit
Septembre 2020	Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications	Comité d'audit
Septembre 2020	Stratégie de données pour iA Groupe financier	Comité d'audit
Septembre 2020	Futur de l'assurance	Conseil d'administration
Septembre 2020	Stratégie digitale	Conseil d'administration
Octobre 2020	Processus et gouvernance des provisions et évaluations - <i>Marchés Privés</i>	Comité de placements
Octobre 2020	Intégration ESG dans les placements	Comité de placements
Octobre 2020	Gestion et gouvernance des produits dérivés	Comité de placements

Évaluation du conseil

Le comité de gouvernance et d'éthique a mis en place un processus d'évaluation de la performance du conseil, des comités, du président du conseil, des présidents de chaque comité ainsi que de chaque administrateur. Le comité de gouvernance et d'éthique veille à ce qu'une telle évaluation soit effectuée périodiquement afin de favoriser l'amélioration continue de la performance du conseil et de ses comités.

La performance du conseil est le résultat d'un effort collectif qui implique plusieurs facteurs, dont :

- la qualité de l'information et le soutien fourni par la direction en temps opportun;
- la diversité des perspectives et la qualité des interventions des administrateurs pour permettre au conseil de jouer pleinement son rôle de supervision et de conseil stratégique;
- le leadership du président du conseil et du président et chef de la direction pour que le conseil consacre son temps aux enjeux les plus importants.

L'évaluation de la performance du conseil a pour objectifs:

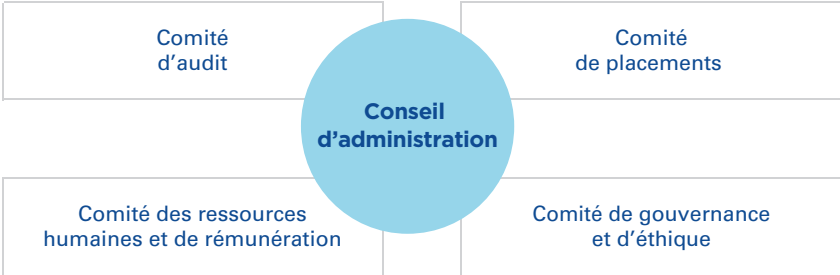
- de revoir dans quelle mesure les divers facteurs mentionnés ci-dessus agissent de concert de manière à contribuer à une performance optimale du conseil; et
- d'identifier les mesures qui contribueraient le mieux à l'amélioration continue du conseil et de ses comités.

Processus d'évaluation

- Les administrateurs sont appelés à commenter leur propre performance ainsi que celle du conseil, des comités et des présidents des comités par le biais d'une évaluation qui traite notamment de la composition, du fonctionnement, des rôles et responsabilités du conseil et des comités.
- Une évaluation distincte de la performance du président du conseil d'administration est aussi effectuée par chaque administrateur.
- Dans le cadre du processus, le président du conseil rencontre tous les administrateurs indépendants de façon individuelle. Lors de ces rencontres, les activités du conseil et des comités, ainsi que l'apport de l'administrateur rencontré, sont discutés.
- À l'exception de sa propre évaluation, le président du conseil est responsable de recueillir les résultats des différentes évaluations et d'en faire rapport au comité de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au conseil, et de soumettre au conseil les recommandations quant aux améliorations souhaitées.
- Des membres déterminés du comité de gouvernance et d'éthique sont responsables de recueillir les résultats de l'évaluation du président du conseil, de le rencontrer pour en discuter et de faire rapport au comité de gouvernance et d'éthique.

Rapport des comités

Le conseil est assisté dans l'exercice de ses fonctions par quatre comités permanents :



Le président du conseil est membre d'office de tous les comités du conseil d'administration. Certains administrateurs sont membres de plus d'un comité, ce qui favorise une compréhension globale du mandat des comités et des enjeux liés aux différents secteurs d'activité de la Société.

Les comités ont la responsabilité d'examiner les aspects prévus à leur mandat et toute autre responsabilité qui leur est confiée par le conseil d'administration et d'en faire rapport à celui-ci. Chaque président de comité fait état au conseil, après chaque réunion du comité qu'il préside, des délibérations et des recommandations nécessaires à la prise de décisions par le conseil. À l'occasion, le conseil peut aussi créer des comités spéciaux pour combler ses besoins lorsque la situation l'exige.

Les rapports présentés ci-après vous permettront de mieux comprendre les travaux des comités du conseil au cours du dernier exercice et de constater comment les comités se sont acquittés de leur mandat durant cette période.

Conseillers en rémunération

Le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le juge à propos, les services de conseillers pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2020, le comité de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs. Le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché des hauts dirigeants désignés et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants désignés sur la politique de rémunération de la Société; (ii) soutenir la Société dans la révision de son régime d'intéressement à court terme; et (iii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin d'apporter des modifications là où un écart a été observé. La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants désignés.

	2020	2019
--	------	------

Towers Watson Canada Inc.

Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs	143 889 \$	131 358 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	96 894 \$	41 313 \$

Hugessen Consulting Inc.

Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction (honoraires liés à l'intégration de critères ESG à la rémunération)	3 302 \$	71 612 \$
Autres honoraires	-	-

Autres mandats

En 2020, la Société a retenu les services de Towers Watson pour procéder à plusieurs analyses afin : (i) d'assurer l'alignement de la rémunération chez iA Société financière sur la politique de rémunération des employés et de proposer des modifications là où un écart a été observé; et (ii) d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un régime d'unités d'actions incessibles (« **UAI** »).

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, à la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et à l'environnement de contrôle interne, à son auditeur interne, à son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit est également responsable de la surveillance de certains programmes spécifiques reliés aux risques en matière de technologies de l'information, de criminalité financière et de protection des renseignements personnels.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Agathe Côté

Ginette Maillé

Monique Mercier

Danielle G. Morin
(présidente)

Marc Poulin

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leur parcours académique.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a tenu sept réunions dont une réunion spéciale.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos et séparément, (i) le président et chef de la direction, (ii) le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, (iii) la vice-présidente et chef de la gestion des risques et (iv) l'auditeur externe. Il a également rencontré l'auditeur interne à chacune de ces réunions, à l'exception de l'une d'entre elles.
- Le comité a rencontré à huis clos, à au moins une reprise, sans la présence de la direction, les personnes suivantes séparément : (i) le vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements, (ii) le vice-président, Finances, (iii) la chef de la conformité, (iv) le vice-président et chef de la sécurité de l'information et (v) le vice-président, Optimisation numérique et chef de la direction des données.

Réalisations 2020

Au cours de l'année 2020, le comité d'audit a :

Divulgateur de l'information financière

- ✓ Vérifié que les processus étaient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière était fiable et conforme aux exigences réglementaires.
- ✓ Examiné les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, les rapports de gestion ainsi que les communiqués de presse et, à cet égard, a recommandé leur approbation au conseil.
- ✓ Recommandé au conseil la publication de la *Notice annuelle*.
- ✓ Surveillé l'efficacité des contrôles internes et des procédures de vérification quant à la communication au public de l'information financière relative à la Société.
- ✓ Surveillé régulièrement la progression des travaux en lien avec l'implantation de la norme IFRS 17.
- ✓ Surveillé l'impact des acquisitions sur les résultats financiers.

Cadre de gestion intégrée des risques et contrôles internes

- ✓ Examiné la correspondance importante avec les autorités de surveillance et fait le suivi des engagements pris à leur endroit.
- ✓ Examiné les rapports périodiques sur la gestion des risques réglementaires et opérationnels, y compris les risques en matière de technologies de l'information.
- ✓ Examiné les rapports des incidences de la COVID-19 sur les

risques et la gestion de la continuité des activités.

- ✓ Examiné le rapport sur les risques stratégiques et émergents.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la *Politique sur la gouvernance des données*.
- ✓ Examiné l'indépendance et évalué la performance de la vice-présidente et chef de la gestion des risques et de la chef de la conformité.

Surveillance de programmes spécifiques

- ✓ Examiné le rapport annuel sur la lutte contre la criminalité financière.
- ✓ Examiné les rapports périodiques sur les programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données, y compris sur la cybersécurité et autres risques technologiques.
- ✓ Examiné le rapport sur la gouvernance et la performance des projets en technologies de l'information.
- ✓ Examiné les incidents de cybersécurité.
- ✓ Évalué la performance du chef de la sécurité de l'information et du chef de la direction des données.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la protection des renseignements personnels.

Audit interne

- ✓ Approuvé le plan d'audit et le budget de l'Audit interne.
- ✓ Examiné les rapports et les activités de l'Audit interne.
- ✓ Examiné le rapport de l'Audit interne sur les signalements liés à la criminalité financière et à la fraude.
- ✓ Examiné l'indépendance de l'Audit interne.
- ✓ Évalué la performance de l'auditeur interne.

Auditeur externe

- ✓ Recommandé la nomination de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé le plan d'audit externe.
- ✓ Examiné le rendement et la qualité des vérifications externes et discuté des résultats de cette évaluation avec l'auditeur externe.
- ✓ Vérifié l'indépendance de l'auditeur externe.
- ✓ Revu et approuvé les services rendus par l'auditeur externe et ses honoraires.
- ✓ Examiné les rapports de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé les mandats de l'auditeur externe pour les services non liés à l'audit.

Actuaire en chef

- ✓ Examiné le rapport sur l'examen par les pairs de certains travaux actuariels pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019.
- ✓ Évalué la performance du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef.

Autres travaux

- ✓ Surveillé l'impact de la COVID-19 sur les activités et les modifications aux processus et contrôles opérationnels.
- ✓ Surveillé l'impact de la COVID-19 sur les activités de surveillance de l'Audit interne.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver la révision du mandat du comité d'audit.
- ✓ Examiné les rapports sur les litiges.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance, y compris la police d'assurance responsabilité des administrateurs.
- ✓ Surveillé qu'il y avait coordination entre l'Audit interne, l'audit externe et la gestion des risques.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

De l'information additionnelle sur le comité d'audit est fournie à la section « Comité d'audit » de la **Notice annuelle** déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui se trouve sur le site Internet de SEDAR au sedar.com.

Présenté au nom du comité
Danielle G. Morin, présidente

Comité de placements

Le comité de placements a pour mandat principal de réviser et de recommander au conseil l'approbation des politiques de placements et de participer activement à l'examen, à l'approbation et à la supervision des activités de placement de la Société. Le comité supervise la gestion des risques inhérente à la gestion de placements et approuve les stratégies d'investissement.

Le comité de placements est présentement formé des quatre personnes suivantes :



Agathe Côté

Benoit Daignault

Emma K. Griffin
(présidente)

Claude Lamoureux

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de placements possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité de placements a tenu cinq réunions dont une réunion spéciale.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des placements.

Réalisations 2020

Au cours de l'année 2020, le comité de placements a :

Supervision des placements

- ✓ Surveillé les objectifs financiers et les orientations de placement établies par la direction.
- ✓ Examiné différents rapports sur les stratégies d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports sur les initiatives stratégiques.
- ✓ Examiné différents rapports sur la performance trimestrielle et annuelle des portefeuilles d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur l'évaluation et la nature des placements.
- ✓ Examiné différents rapports sur la qualité des portefeuilles d'investissement et des placements à risque ou sous surveillance.
- ✓ Examiné différents rapports sur le comportement des portefeuilles d'investissement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- ✓ Examiné le rapport sur l'intégration des critères ESG aux processus d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports sur les processus et la gouvernance en place pour différents portefeuilles d'investissement.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil l'approbation de la révision de la *Politique de placements*.

- ✓ Approuvé ou recommandé les placements pour lesquels l'approbation du comité de placements ou du conseil était requise selon la *Politique de placements*.

Conformité des placements

- ✓ Examiné les rapports sur la conformité des placements avec la *Politique de placements*, y compris les rapports sur les dépassements ponctuels et récurrents.
- ✓ Approuvé les dépassements récurrents à la *Politique de placements*.

Gestion des risques des placements

- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur la gestion des risques des placements, traitant notamment des risques financiers, du risque d'intérêt, de liquidité, de crédit et de devise.

Autres travaux

- ✓ En collaboration avec la direction de la Société, participé à l'amélioration des rapports soumis au comité afin de permettre une surveillance plus efficace des enjeux stratégiques, des risques et des éléments clés sous la gouverne du comité.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

À chaque exercice financier, le comité prévoit des sessions de formation dans le cadre de ses réunions. En 2020, le comité a reçu de la formation sur l'économie et les marchés financiers, sur l'impact de la pandémie sur l'économie et sur les perspectives du marché immobilier.

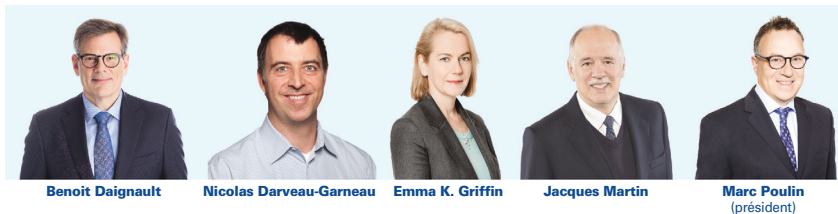
Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Présenté au nom du comité
Emma K. Griffin, présidente

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques reliées aux ressources humaines.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Benoit Daignault

Nicolas Darveau-Garneau

Emma K. Griffin

Jacques Martin

Marc Poulin
(président)

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent tous de l'expérience dans le domaine de la rémunération des dirigeants, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité des ressources humaines et de rémunération a tenu huit réunions, dont quatre réunions spéciales.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.

Réalisations 2020

Au cours de l'année 2020, le comité des ressources humaines et de rémunération a :

Nomination des membres de la haute direction

- ✓ Recommandé au conseil les critères de compétences requis pour des postes à la haute direction.
- ✓ Recommandé au conseil les nominations pour les postes de membres de la haute direction et pour les postes de vice-présidents.

Rémunération des employés, des cadres et des cadres supérieurs

- ✓ Approuvé les objectifs pour 2020 du régime de bonification annuelle des employés, des cadres intermédiaires et des cadres supérieurs.
- ✓ Recommandé au conseil le versement du boni annuel pour les employés, les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs.
- ✓ Approuvé le paiement des UAR au terme du cycle triennal 2017-2019.
- ✓ Approuvé les octrois d'UAR au terme du cycle triennal 2020-2022.
- ✓ Approuvé les salaires de base pour les cadres supérieurs pour 2020.
- ✓ Approuvé les octrois d'options.
- ✓ Révisé la politique de rémunération pour les postes de vice-présidents et vice-présidents exécutifs.
- ✓ Examiné la conformité, la situation financière et l'évolution des régimes de retraite de la Société.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la politique de financement du régime de retraite.
- ✓ Approuvé la divulgation concernant la rémunération dans la présente circulaire.

- ✓ Approuvé la politique salariale pour le personnel non-cadre et les cadres intermédiaires pour 2021.
- ✓ Analysé les travaux en lien avec l'intégration de critères ESG (environnement, social et de gouvernance) dans la rémunération de la haute direction en vue d'une implantation dans le régime de bonification annuelle à compter de 2021.
- ✓ Recommandé au conseil la révision du régime des unités d'actions différées.
- ✓ Surveillé l'application des programmes et des politiques de rémunération.
- ✓ Examiné le programme d'équité salariale.

Évaluation du président et chef de la direction

- ✓ Révisé le mandat du président et chef de la direction.
- ✓ Évalué la performance du président et chef de la direction.
- ✓ Approuvé le salaire et le boni attribués au président et chef de la direction.

Plan de relève

- ✓ Révisé le plan de relève ainsi que le plan de développement de ressources pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction.

Gestion des risques en matière de rémunération

- ✓ Mandaté Towers Watson Canada Inc. afin de revoir la conformité de certaines composantes de la rémunération des hauts dirigeants en fonction des pratiques en vigueur. Il est ressorti de cette analyse qu'aucun des éléments de nos programmes de rémunération revus par Towers Watson ne comportait un niveau de risque élevé.

Autres travaux

- ✓ Examiné les mesures prises par la direction pour assurer le bien-être des employés dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Présenté au nom du comité
Marc Poulin, président

- ✓ Examiné la stratégie et les initiatives de la direction pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de la Société.
- ✓ Examiné le rapport annuel relatif à la *Politique sur l'évaluation des critères de probité et de compétence*.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la révision du mandat du comité des ressources humaines et de rémunération.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'appuyer le conseil dans ses responsabilités ayant trait à la gouvernance de la Société et en fait la surveillance de façon à ce que celle-ci soit liée à ses orientations stratégiques, fondée sur une approche systémique et une culture d'entreprise éthique, transparente et responsable qui est cohérente avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société et de ses parties prenantes. Il appuie également le conseil en matière de développement durable et d'éthique.

Le comité de gouvernance et d'éthique est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Claude Lamoureux

Jacques Martin
(président)

Monique Mercier

Danielle G. Morin

Louis Tétu

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de gouvernance et d'éthique possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions :

- Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu quatre réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.

Réalisations 2020

Au cours de l'année 2020, le comité de gouvernance et d'éthique a :

Responsabilités liées à la gouvernance

Cadre et politiques en matière de gouvernance

- ✓ Approuvé la divulgation concernant la gouvernance dans la présente circulaire.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la révision du mandat du comité de gouvernance et d'éthique.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver le *Cadre de gouvernance*.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la révision du Régime d'unités d'actions différées.
- ✓ Reçu des mises à jour sur les développements récents en gouvernance d'entreprise.
- ✓ Examiné le rapport sur les risques stratégiques et émergents.

Développement durable

- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver les objectifs du cadre stratégique et d'approuver le cadre de référence du Sustainability Accounting Standards Board ou « SASB » en matière de développement durable.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la révision de la *Politique de développement durable*.
- ✓ Examiné le *Bilan de développement durable*.
- ✓ Examiné le rapport périodique en matière de développement durable.

Évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de leurs membres

- ✓ Examiné le processus d'évaluation et procédé à l'évaluation de la performance des membres du conseil, du conseil, de ses comités, du président du conseil et des présidents de chacun des comités.
- ✓ Examiné les résultats de l'évaluation de la performance des membres du conseil, du conseil, de ses comités, du président du conseil et des présidents de chacun des comités.

Composition et renouvellement du conseil

- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la composition des différents comités du conseil d'administration et d'en nommer les présidents.
- ✓ Examiné la composition et le renouvellement du conseil et le profil recherché en termes d'expertise, de connaissances et de diversité.
- ✓ Recommandé au conseil de fixer le nombre d'administrateurs dont l'élection est recommandée lors de l'assemblée annuelle.
- ✓ Examiné et recommandé au conseil la candidature d'un nouvel administrateur.

Formation des administrateurs

- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la révision de la *Politique d'orientation et de formation des administrateurs*.

Rémunération des administrateurs

- ✓ Examiné l'approche de la Société en matière de rémunération des administrateurs, des membres et des présidents des comités ainsi que du président du conseil et recommandé au conseil d'approuver des ajustements.

Responsabilités liées à l'éthique

Normes de conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés

- ✓ Examiné et recommandé au conseil d'approuver la révision du *Code de conduite professionnelle*.
- ✓ Examiné le rapport annuel relatif aux conflits d'intérêts, à l'indépendance des administrateurs et au respect du *Code de conduite professionnelle*.
- ✓ Examiné les rapports semestriels sur la Ligne d'intégrité.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Présenté au nom du comité
Jacques Martin, président

Rémunération de la haute direction

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction est résolument axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important pour nous de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie.

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

En matière de rémunération de la haute direction, iA Groupe financier a toujours privilégié une approche axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important aussi de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie, tout en demeurant à l'écoute des actionnaires.

À notre assemblée annuelle de 2019, des actionnaires nous ont demandé de réfléchir à l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») dans la rémunération des hauts dirigeants. Après avoir effectué une analyse détaillée des pratiques en cette matière dans notre marché de référence, nous avons pris la décision de donner suite à cette demande.

Nous sommes heureux de vous confirmer qu'une composante ESG est entrée en vigueur cette année dans la rémunération variable des hauts dirigeants, soit dans l'établissement du boni annuel qui leur est versé. La composante ESG qui a été retenue est l'indice de recommandation de la clientèle (« **IRC** »), soit une unité de mesure qui tient compte de la satisfaction des clients et qui s'inscrit parfaitement bien aux valeurs et à la raison d'être de la Société. Cet ajout s'intègre également à l'évolution des plus récentes tendances en matière de gestion de la rémunération et est en ligne avec les préoccupations du conseil.

Depuis quelques années déjà, iA Groupe financier mesure régulièrement l'IRC dans chacun de ses secteurs d'activité et a développé ainsi des mécanismes rigoureux de recherche, de calcul et d'analyse de l'IRC, lequel est devenu une composante essentielle de son vaste programme d'expérience client. L'IRC est hautement corrélé avec la satisfaction des clients et devient ainsi une unité de mesure des plus pertinentes dans les volets sociaux et de gouvernance du développement durable.

Le 1^{er} janvier 2021, l'IRC a donc été ajouté à la formule de calcul du boni annuel des hauts dirigeants. Cette mesure ESG dans le régime de boni annuel pourra, à titre de multiplicateur, faire varier à la hausse comme à la baisse le montant du boni. Ce faisant, la Société s'est assurée de créer un lien additionnel entre la rémunération de la haute direction et l'importance de la satisfaction des clients.

Dans un autre ordre d'idées, nous portons à votre attention que la Société a débuté en 2020 une analyse approfondie de ses politiques de diversité et d'inclusion pour l'ensemble de ses employés. Cette analyse soutient les efforts visant à souscrire aux principes de diversité et d'inclusion au travail et reconnaît que la diversité est un facteur important pour former et garder une équipe de haute direction efficace. Une attention particulière a donc été portée au positionnement de la rémunération des hauts dirigeants pour s'assurer que celle-ci soit exempte de biais discriminatoires.

Nous tenons également à souligner que des ajustements ont été apportés au salaire de base et à la rémunération variable court terme des membres de la haute direction avant la pandémie de COVID-19.

Ces ajustements ont été faits selon le cadre de gouvernance de la politique de rémunération et sur la base d'un exercice de balisage de la rémunération globale des hauts dirigeants effectué par une firme indépendante à la fin de l'année 2019. Selon les constats de l'étude, un écart a été observé pour certains cadres supérieurs en comparaison avec le marché de référence et par conséquent des ajustements aux salaires de base de ceux-ci ont été apportés. Les ajustements effectués ont pris en considération des facteurs clés, tels que le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience, le tout dans un souci d'assurer un bon alignement entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts des actionnaires.

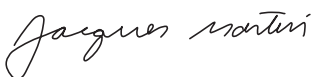
Depuis le début de la pandémie, aucun ajustement à la rémunération globale des hauts dirigeants n'a été apporté. Nous avons l'intention en 2020 de procéder à un ajustement des éléments de la rémunération à moyen et à long termes. Cependant, en raison de l'incertitude économique causée par la pandémie actuelle de COVID-19, nous avons décidé de reporter la mise en œuvre des modifications à une date ultérieure.

Le comité des ressources humaines et de rémunération a surveillé régulièrement l'impact de la pandémie sur les activités de la Société. À l'automne, le comité a convenu de ne pas apporter de changements à la rémunération globale des hauts dirigeants, bien que la Société était bien positionnée pour atteindre les objectifs fixés avant la pandémie et que la gestion de la pandémie par la Société avait été excellente tant au niveau de la sécurité des employés et des clients qu'en termes de performance financière.

Ainsi, les hauts dirigeants de la Société n'ont pas reçu d'augmentation de salaire au 1^{er} janvier 2021. Le boni annuel 2020, qui a été payé en février 2021, est basé sur les objectifs 2020 (sans modification) et sur les résultats de l'entreprise en 2020.

En matière de rémunération de la haute direction, comme en toute chose, nous continuerons d'être à l'écoute de nos actionnaires dans une démarche transparente et évolutive en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Le président du conseil



Jacques Martin

Le président du comité des ressources
humaines et de rémunération



Marc Poulin

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de iA Société financière dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération ainsi qu'aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque dirigeant désigné sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Groupes de comparaison

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Pour l'année 2020, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Jacques Potvin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif et chef de la croissance

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Renée Laflamme

Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison :

Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. E-L Financial Corporation Limited	Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited Genworth MI Canada Inc. Financière Sun Life inc. Great-West Lifeco Inc.	Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie
--	---	---

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération puisqu'il comporte aussi un certain nombre de compagnies d'assurance américaines qui sont de réels concurrents pour des secteurs d'activité comparables à ceux de la Société considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Les sociétés suivantes composent le groupe de comparaison :

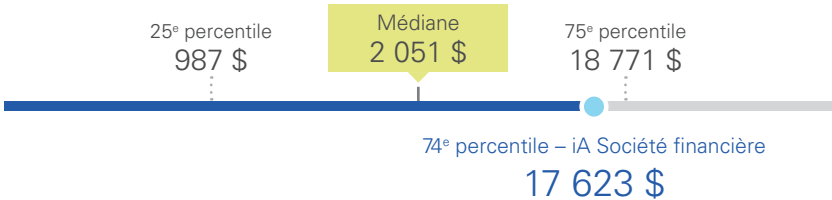
Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited	Financière Sun Life inc. Genworth MI Canada Inc. Great-West Lifeco Inc. Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière	Lincoln National Corporation Principal Financial Group Inc. Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie Globe Life Inc. Unum Group
---	---	--

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique notre rang par rapport à notre groupe de comparaison. Nous comparons notre actif total, notre capitalisation boursière et notre bénéfice total avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

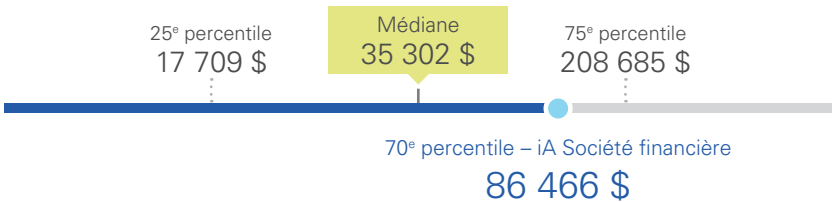
Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



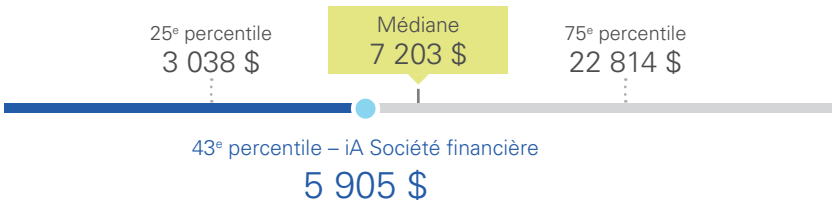
Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2020



Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, octroyée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une conduite volontairement trompeuse ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement annuel – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de la Société, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tenant compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de la Société et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par la Société.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant 1 an après la date d'octroi	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'octroi et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favoriser l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de la Société sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires
Rémunération indirecte					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux		Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer le lien avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le boni annuel, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Rémunération totale					
	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
Président et chef de la direction	32 %	32 %	10 %	26 %	68 %	32 %
Vice-président exécutif	41 %	23 %	12 %	24 %	59 %	41 %

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction;
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction, les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

Des augmentations ont été apportées au salaire de base et à la rémunération variable des dirigeants désignés avant le début de la pandémie de COVID-19. Ces ajustements ont été faits selon le cadre de gouvernance de la politique de rémunération et sur la base d'un exercice de balisage de la rémunération globale des dirigeants désignés effectué par une firme indépendante à la fin de l'année 2019. Selon les constats de l'étude, un écart a été observé pour certains cadres supérieurs en comparaison avec le marché de référence et par conséquent des ajustements aux salaires de base de ceux-ci ont été apportés. Les ajustements effectués ont pris en considération des facteurs clés, tels que le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience, le tout dans un souci d'assurer un bon alignement entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts des actionnaires. Considérant la pandémie, les dirigeants désignés n'ont pas reçu d'augmentation de salaire au 1er janvier 2021.

Le tableau qui suit présente l'évolution des salaires des dirigeants désignés entre 2019 et 2021 :

Nom et fonction principale	Salaire 2019	Salaire 2020	Augmentation en 2020	Salaire 2021	Augmentation au 1 ^{er} janvier 2021
DENIS RICARD Président et chef de la direction	842 960 \$	950 000 \$	+13 %	950 000 \$	0 %
JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	418 910 \$	461 000 \$	+10 %	461 000 \$	0 %
MICHAEL L. STICKNEY⁽¹⁾ Vice-président exécutif et chef de la croissance	391 180 \$ US	464 069 \$ US	+19 % ⁽²⁾	464 069 \$ US	0 %
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements	550 000 \$ ⁽³⁾	564 000 \$	+3 %	564 000 \$	0 %
RENÉE LAFLAMME Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles	418 910 \$	461 000 \$	+10 %	461 000 \$	0 %

(1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2020 (1,3415 = 622 549 \$ CAN) et de 2019 (1,3269 = 519 057 \$ CAN).

(2) Le salaire de monsieur Stickney a été ajusté en 2020 pour tenir compte des responsabilités additionnelles assumées à la suite de promotions.

(3) Le salaire de 2019 pour monsieur Bergeron représente le salaire annuel en vigueur au moment où il s'est joint à la Société en septembre 2019.

Régime d'intéressement annuel – boni annuel

Le régime de boni annuel récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels déterminés à l'avance auxquels la Société, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

Les objectifs du régime sont les suivants :

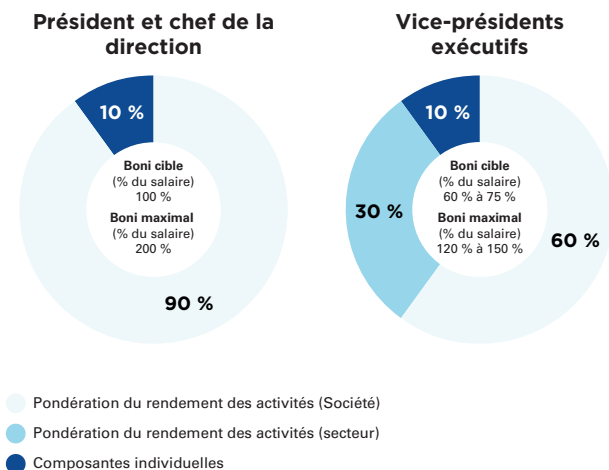
- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité plus élevée;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime de boni annuel comporte cinq mesures de rendement :

Mesure	Motif du choix de la mesure
Rendement des capitaux propres	Alignement sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires
Nouvelles affaires	Soutenir nos objectifs en matière de croissance
Contrôle des coûts	Favoriser la saine gestion des frais généraux
Objectifs sectoriels	Aligner les objectifs de chaque secteur sur notre plan d'affaires
Composante individuelle	Favoriser le leadership stratégique chez les hauts dirigeants

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de la Société, des secteurs ou des individus est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

La pondération représentative du boni annuel pour l'année 2020 pour le président et chef de la direction et les vice-présidents exécutifs était la suivante :



Le boni cible est fondé sur quatre objectifs :

1 La réalisation des objectifs de rentabilité

2 Le développement des affaires

3 Le contrôle des coûts

4 Des critères particuliers à chaque dirigeant désigné, tels que les objectifs sectoriels et les mesures individuelles

Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel de 2020 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		Composantes individuelles
		Société	Secteur	
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	90	0	10
JACQUES POTVIN	60	30	60	10
MICHAEL L. STICKNEY	75	75	15	10
ALAIN BERGERON	75	50	40	10
RENÉE LAFLAMME	60	55	35	10

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie générale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 50 % et 200 % du boni cible en fonction de seuils minimal et maximal préétablis.

Le versement du boni est conditionnel à l'atteinte d'un profit déclencheur:



Le boni est réduit si le profit est inférieur à 80 % du budget de l'année;



Aucun boni n'est versé si le profit est inférieur à 70 %.

La détermination des objectifs aux fins du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2020 étaient les suivants :

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres	9 %	11,9 %	12,7 %
Nouvelles affaires ⁽¹⁾	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2019	Budget	Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Contrôle des coûts ⁽¹⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget

(1) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires et au contrôle des coûts constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de la Société. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de la Société ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentages.

Ajout d'un modificateur selon une mesure ESG à compter de 2021

À compter de 2021, un modificateur ESG sera appliqué à la formule du boni. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'indice de recommandation de la clientèle. Le modificateur variera entre 0,9 fois et 1,1 fois le boni maximum payable après l'application du modificateur et ne pourra excéder le maximum du boni annuel cible, soit 200 %.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des unités d'actions liées au rendement. Les attributions d'UAR sont à la discrétion du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction (sauf s'il s'agit de ses propres UAR).

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de IA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section « Paiement des attributions d'UAR de 2018 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de notre action (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

L'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à double facette, soit 25 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires par rapport à celui du groupe cible (« **RTA** ») et 75 % en fonction du rendement du bénéfice net de la Société au cours des trois années. La cible du bénéfice net total est établie annuellement en prévision de chaque attribution d'UAR.

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les UAR octroyées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition.

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR octroyées	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif	Coefficient de rendement
2020-2022	31 995	32 549	Égal ou supérieur au maximum	2 400 M\$	1 à 35	150 %
				2 325 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 250 M\$	46 à 55	100 %
				2 025 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 800 M\$	66 à 75	50 %
		Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %	
2019-2021	48 537	39 080	Égal ou supérieur au maximum	2 250 M\$	1 à 35	150 %
				2 175 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 100 M\$	46 à 55	100 %
				1 875 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 650 M\$	66 à 75	50 %
		Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %	
2018-2020	36 787	23 563	Égal ou supérieur au maximum	2 050 M\$	1 à 35	150 %
				1 975 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	1 900 M\$	46 à 55	100 %
				1 550 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 400 M\$	66 à 75	50 %
		Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %	

(1) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR octroyées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de la Société pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de la Société et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 10,60 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2020.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 9 616 983 options ont été octroyées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du Régime, et 1 964 983 étaient en cours au 31 décembre 2020, représentant respectivement 8,98 % et 1,84 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2020.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, nous avons octroyé 285 000 options, ce qui représente 0,27 % du total des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2020, après considération des octrois effectués en 2020, il restait un total de 1 733 017 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du Régime, ce qui représentait 1,62 % des actions ordinaires en circulation.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'accorder des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de la Société ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont octroyées, les attributions antérieures ne sont pas prises en considération puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité accorde des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options octroyées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être octroyée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi des options.

De plus, le Régime d'options d'achat d'actions de IA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du Régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions en circulation au moment de l'octroi.

Également, le Régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du Régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, la Société peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'octroi, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'octroi; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'octroi.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options octroyées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être octroyées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoindrir l'effet de dilution de ce Régime. Alors que nous avons l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme.



Nombre d'options attribuées réduit

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2020.

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 964 983	51,66 \$	1 733 017
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

	2020	2019	2018
Nombre d'options attribuées	285 000	348 000	311 333
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	107 023 621	106 852 579	109 033 157
Taux d'épuisement	0,27 %	0,33 %	0,29 %

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Nous payons la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, mais les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la circulaire fournissent davantage de détails sur ces régimes.

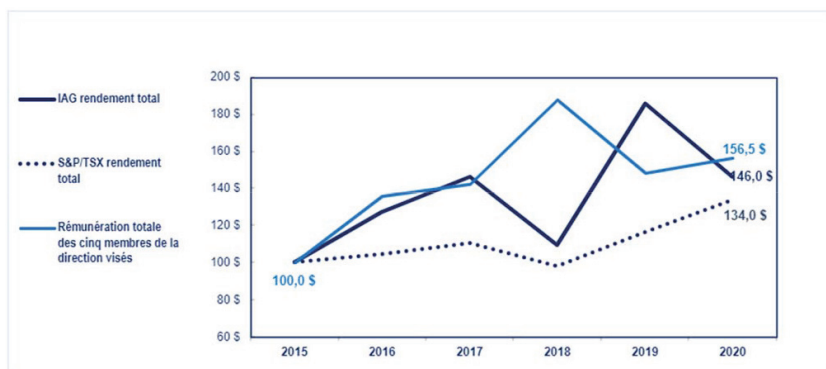
Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. Les premières actions IAG ont été émises par iA Assurance le 3 février 2000 à un prix de 7,875 \$ en tenant compte du fractionnement à raison de deux pour un effectué en 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2019, moment de la prise d'effet de l'arrangement en vertu duquel les actions ordinaires de iA Assurance ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, les actions IAG sont inscrites au nom de iA Société financière.

Le graphique présenté ci-après permet de comparer le rendement total cumulatif des actions ordinaires par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices se terminant le 31 décembre 2020. Le graphique suppose que la valeur initiale du placement dans les actions ordinaires et de l'indice composé S&P/TSX était de 100,00 \$ le 31 décembre 2015 et que les dividendes ont été réinvestis.

Le graphique présente également la rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de la période indiquée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'identité et la rémunération des dirigeants désignés, veuillez vous reporter à la section « Tableau sommaire de la rémunération ».

Rendement total cumulatif du titre de IAG au cours des cinq derniers exercices comparé à celui de l'indice composé S&P/TSX



Comme il est décrit dans le rapport sur l'analyse de la rémunération qui figure dans la circulaire, une partie importante de la rémunération directe totale touchée par les dirigeants désignés au cours de toute année est composée d'une rémunération variable prévue aux termes des régimes de boni annuel et d'intéressement à moyen et à long termes. Ces régimes visent à aligner l'intérêt des dirigeants désignés sur l'intérêt de nos porteurs d'actions ordinaires.

Le tableau suivant montre, sous forme de pourcentage du revenu net après impôts, les montants de rémunération en espèces et en actions ordinaires gagnés par les dirigeants désignés en 2018, 2019 et 2020.

2020	2019	2018
1,58 %	1,33 %	1,89 %

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date de la circulaire, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la **Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants**, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de la Société qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de la Société. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la **Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants** pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 9 mars 2021, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions

ordinaires à la Bourse de Toronto le 8 mars 2021 (67,10 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres	Exigence en matière d'actionariat
	Nombre	\$	Nombre	\$		
DENIS RICARD	42 000	2 818 200	46 701	3 133 637	5 951 837	satisfaite
JACQUES POTVIN	7 204	483 388	8 580	575 718	1 059 106	satisfaite
MICHAEL L. STICKNEY	33 100	2 221 010	1 252	84 009	2 305 019	satisfaite
ALAIN BERGERON	-	-	197	13 219	13 219	satisfaite ⁽¹⁾
RENÉE LAFLAMME	9 159	614 569	17 756	1 191 428	1 805 997	satisfaite

(1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 9 mars 2021, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Détails de la rémunération individuelle

DENIS RICARD



Président et chef de la direction depuis le 1^{er} septembre 2018, Denis Ricard assume la responsabilité globale de la planification stratégique et du positionnement de la Société, ainsi que de la croissance durable et de la création de la valeur en tenant compte des intérêts des actionnaires et des diverses parties prenantes.

Monsieur Ricard voit à l'exécution de la stratégie et des politiques de la Société en adaptant celles-ci selon les besoins de la Société et veille à son évaluation et à son évolution constante. Il a aussi la responsabilité d'identifier et de saisir les opportunités d'affaires qui se présentent dans le cours des activités de la Société.

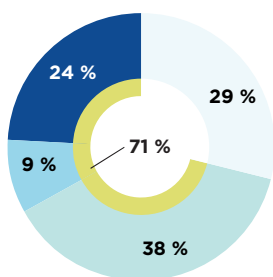
**Président et
chef de la direction**

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	950 000 \$	842 960 \$	671 375 \$
Boni annuel	1 227 891 \$	947 858 \$	762 911 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	284 984 \$	252 893 \$	178 341 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	763 200 \$	492 600 \$	670 663 \$
Rémunération directe totale	3 226 075 \$	2 536 311 \$	2 283 290 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 10,58 \$ en juillet 2018.

Rémunération directe totale



- Salaire de base
- Boni annuel
- Régime d'intéressement à moyen terme
- Régime d'intéressement à long terme
- Portion totale de la rémunération variable

Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs sous-jacents aux objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices (monsieur Denis Ricard de 2018 à 2020 et monsieur Yvon Charest en 2016 et 2017) ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2020 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2016	2 586 734 \$	3 129 198 \$	120,97 \$	145,38 \$
2017	2 443 322 \$	1 716 175 \$	70,24 \$	115,47 \$
2018	2 283 290 \$	1 622 595 \$	71,06 \$	100,93 \$
2019	2 536 311 \$	2 382 491 \$	93,94 \$	134,13 \$
2020	3 226 075 \$	2 237 523 \$	69,36 \$	79,65 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2020 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2020 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2020, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente, pour monsieur Charest ou monsieur Ricard, la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par la Société et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus pouvant inclure une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.

Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	76,4	254 160
Nouvelles affaires	30	157,8	449 730
Contrôle des coûts	10	114,1	108 375
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	175,0	415 625
Total	100	129,3	1 227 891
Seuil de rentabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		129,3	1 227 891

JACQUES POTVIN



Jacques Potvin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef depuis février 2018. Monsieur Potvin est responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement corporatif. Monsieur Potvin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, des Services juridiques et des Ressources matérielles.

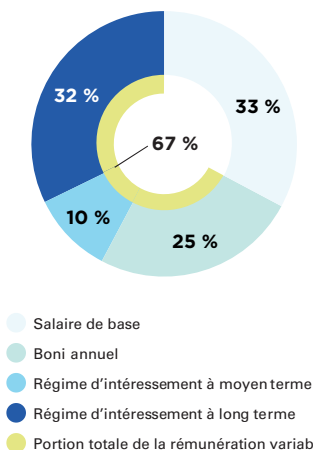
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	461 000 \$	418 910 \$	350 990 \$
Boni annuel	346 322 \$	270 873 \$	253 665 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	138 298 \$	125 672 \$	92 260 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	445 200 \$	287 350 \$	264 800 \$
Rémunération directe totale	1 390 820 \$	1 102 805 \$	961 715 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 13,24 \$ en février 2018.

Rémunération directe totale Calcul du boni annuel 2020



	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	10	76,4	21 143
Nouvelles affaires	10	157,8	43 647
Contrôle des coûts	10	114,1	31 554
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	70	129,1	249 977
Total	100	125,2	346 322
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		125,2	346 322

MICHAEL L. STICKNEY



Vice-président exécutif et chef de la croissance

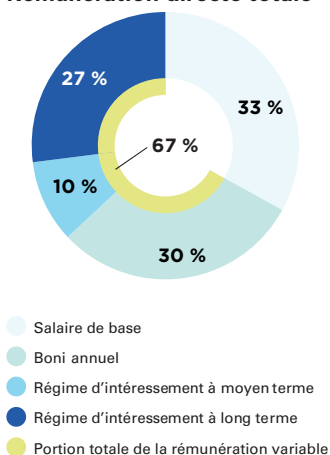
Michael L. Stickney est vice-président exécutif et chef de la croissance depuis le 1^{er} septembre 2019. Monsieur Stickney encadre les initiatives de croissance de tous les secteurs d'activité de la Société, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est responsable des activités américaines, qui ont connu, sous sa direction, une forte croissance, tant de façon organique que par le biais d'acquisitions. Il contribue à l'atteinte des objectifs du groupe en soutenant la mise en oeuvre des stratégies de croissance de tous les secteurs d'activité. Monsieur Stickney dirige les services de l'Assurance et des rentes individuelles, de la Gestion de patrimoine individuel, de l'Assurance et de l'épargne collectives et des Affaires américaines ainsi que les divisions des Solutions pour les marchés spéciaux et des Services aux concessionnaires.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaires de base ⁽¹⁾	622 549 \$	519 057 \$	463 843 \$
Boni annuel ⁽²⁾	558 099 \$	478 807 \$	279 887 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽³⁾	181 773 \$	146 630 \$	135 503 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽⁴⁾	508 800 \$	188 830 \$	304 520 \$
Rémunération directe totale	1 871 221 \$	1 333 324 \$	1 183 753 \$

- (1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2020 (1,3415 = 464 069 \$ US), 2019 (1,3269 = 391 180 \$ US) et de 2018 (1,2957 = 357 987 \$ US).
- (2) Le boni annuel de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (2020 : 1,2561 = 444 303 \$ US; 2019 : 1,3217 = 362 228 \$ US et 2018 : 1,3196 = 212 100 \$ US).
- (3) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2020 : 1,3305 = 136 620 \$ US; 2019 : 1,3270 = 110 497 \$ US; 2018 : 1,2609 = 107 465 \$ US).
- (4) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 13,24 \$ en février 2018.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	76,4	120 994
Nouvelles affaires	30	157,8	214 095
Contrôle des coûts	10	114,1	51 592
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	25	151,61	171 418
Total	100	123,4	558 099
Seuil de rentabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		123,4	558 099

ALAIN BERGERON



Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

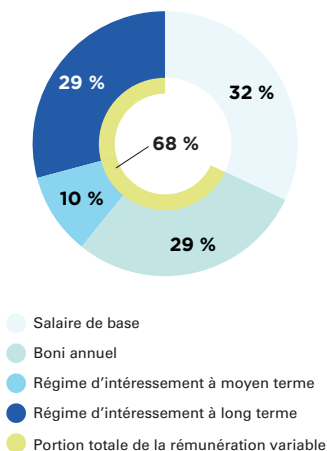
Vice-président exécutif et chef des placements

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	564 000 \$	180 822 \$	s. o.
Boni annuel	519 250 \$	412 500 \$	s. o.
Régime d'intéressement à moyen terme	169 225 \$	S. O.	s. o.
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	508 800 \$	502 800 \$	s. o.
Rémunération directe totale	1 761 275 \$	1 096 122 \$	s. o.

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020 et 8,38 \$ en septembre 2019.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2020

	Poids	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	76,4	97 001
Nouvelles affaires	10	157,8	66 749
Contrôle des coûts	10	114,1	48 256
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	145,3	307 244
Total	100	141,0	519 250
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		141,0	519 250

RENÉE LAFLAMME



Renée Laflamme est vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles depuis février 2018. Elle assume la direction des activités de ce secteur à travers le Canada. Elle est responsable de la stratégie de croissance de l'assurance, de l'épargne et de la retraite individuelles, de même que de l'ensemble des activités, soit la distribution, la tarification, le développement de produits, la mise en marché et l'administration. Elle assume aussi la direction des activités de PPI Management.

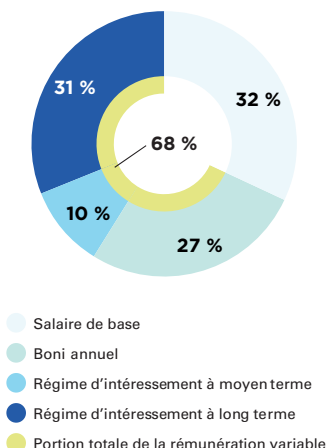
Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2020	2019	2018
Salaire de base	461 000 \$	418 910 \$	388 625 \$
Boni annuel	376 611 \$	323 595 \$	254 262 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	138 298 \$	125 672 \$	112 493 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	445 200 \$	287 350 \$	397 200 \$
Rémunération directe totale	1 421 109 \$	1 155 527 \$	1 152 580 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 13,24 \$ en février 2018.

Rémunération directe totale



Calcul du boni annuel 2020

	Boni en		Boni
	Poids	pourcentage de la cible	
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	76,4	74 001
Nouvelles affaires	10	157,8	43 647
Contrôle des coûts	10	114,1	31 554
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	45	182,7	227 408
Total	100	136,2	376 611
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Total du boni versé		136,2	376 611

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaires	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽⁵⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
DENIS RICARD	2020	950 000 \$	284 984 \$	763 200 \$	1 227 891 \$	3 677 435 \$	s. o.	6 903 510 \$
Président et chef de la direction	2019	842 960 \$	252 893 \$	492 600 \$	947 858 \$	3 135 171 \$	s. o.	5 671 482 \$
	2018	671 375 \$	178 341 \$	670 663 \$	762 911 \$	1 376 958 \$	s. o.	3 660 248 \$
JACQUES POTVIN	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	346 322 \$	1 381 530 \$	s. o.	2 772 350 \$
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2019	418 910 \$	125 672 \$	287 350 \$	270 283 \$	1 849 996 \$	s. o.	2 952 211 \$
	2018	350 990 \$	92 260 \$	264 800 \$	253 665 \$	530 759 \$	s. o.	1 492 474 \$
MICHAEL L. STICKNEY	2020	622 549 \$ ⁽⁶⁾	181 773 \$ ⁽⁶⁾	508 800 \$	558 099 \$ ⁽⁷⁾	406 577 \$	s. o.	2 277 798 \$
Vice-président exécutif et chef de la croissance	2019	519 057 \$ ⁽⁶⁾	146 630 \$ ⁽⁶⁾	188 830 \$	478 807 \$ ⁽⁷⁾	354 475 \$	s. o.	1 687 799 \$
	2018	463 843 \$ ⁽⁶⁾	135 503 \$ ⁽⁶⁾	304 520 \$	279 887 \$ ⁽⁷⁾	326 124 \$	s. o.	1 509 877 \$
ALAIN BERGERON	2020	564 000 \$	169 225 \$	508 800 \$	519 250 \$	317 568 \$	250 000 \$ ⁽⁸⁾	2 328 843 \$
Vice-président exécutif et chef des placements	2019	180 822 \$	0 \$	502 800 \$	412 500 \$	81 279 \$	250 000 \$	1 427 401 \$
	2018	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
RENÉE LAFLAMME	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	376 611 \$	592 334 \$	s. o.	2 013 443 \$
Vice-présidente exécutive, Assurance, épargne et retraite individuelles	2019	418 910 \$	125 672 \$	287 350 \$	323 595 \$	1 048 221 \$	s. o.	2 203 748 \$
	2018	388 625 \$	112 493 \$	397 200 \$	254 262 \$	568 338 \$	s. o.	1 720 918 \$

- (1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 72,94 \$ pour 2020, de 46,98 \$ pour 2019 et de 60,58 \$ pour 2018. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de la Société au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1er janvier de l'année de l'octroi et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 12,72 \$ en février 2020 (8,21 \$ en février 2019, 8,38 \$ en septembre 2019, 13,24 \$ en février 2018 et 10,58 \$ en juillet 2018). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,38 % en février 2020 (1,80 % en février 2019, 1,44 % en septembre 2019, 2,17 % en février 2018 et 2,24 % en juillet 2018); volatilité anticipée de 22,61 % en février 2020 (25,80 % en février 2019, 22,92 % en septembre 2019, 29,04 % en février 2018 et 28,47 % en juillet 2018); espérance mathématique de la durée de vie de 5,4 ans en février 2020 (5,6 ans en février et septembre 2019, 5,7 ans en février 2018 et 5,6 ans en juillet 2018) et dividendes attendus de 2,59 % en février 2020 (3,58 % en février 2019, 3,18 % en septembre 2019, 2,68 % en février 2018 et 3,22 % en juillet 2018).
- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant.
- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2020 (1,3415 = 464 069 \$ US), 2019 (1,3269 = 391 180 \$ US) et de 2018 (1,2957 = 357 987 \$ US).
- (6) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2020 : 1,3305 = 136 620 \$ US; 2019 : 1,3270 = 110 497 \$ US; 2018 : 1,2609 = 107 465 \$ US).
- (7) Le boni annuel de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (2020 : 1,2561 = 444 303 \$ US; 2019 : 1,3217 = 362 228 \$ US et 2018 : 1,3196 = 212 100 \$ US).
- (8) Ce montant correspond au deuxième versement du boni de rétention qui est payable annuellement, en février, pour une période de cinq ans, à monsieur Bergeron conformément à sa convention d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2020, des options d'achat d'actions en vue d'acquiescer des actions ordinaires ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir de la première date d'anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options					
Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾	
		\$		\$	
DENIS RICARD	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	9 000	26,03	10 février 2022	262 350
	2013	23 000	35,51	8 février 2023	452 410
	2014	25 000	43,38	7 février 2024	295 000
	2015	25 000	39,96	6 février 2025	380 500
	2016	30 000	40,91	5 février 2026	428 100
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	-
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	33 599
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	381 600
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	-
Total	320 333			2 233 559	
JACQUES POTVIN	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	-	26,03	10 février 2022	-
	2013	3 000	35,51	8 février 2023	59 010
	2014	3 000	43,38	7 février 2024	35 400
	2015	4 000	39,96	6 février 2025	60 880
	2016	4 000	40,91	5 février 2026	57 080
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	-
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	222 600
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	-
	Total	110 000			434 970
MICHAEL L. STICKNEY	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	25 000	26,03	10 février 2022	728 750
	2013	23 000	35,51	8 février 2023	452 410
	2014	23 000	43,38	7 février 2024	271 400
	2015	23 000	39,96	6 février 2025	350 060
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	328 210
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	-
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	146 280
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	-
	Total	226 000			2 277 110

Attributions fondées sur des options

	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
ALAIN BERGERON	2019	60 000	54,79	3 septembre 2029	23 400
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	-
	Total	100 000			23 400
RENÉE LAFLAMME	2011	-	38,48	11 février 2021	-
	2012	-	26,03	10 février 2022	-
	2013	10 000	35,51	8 février 2023	196 700
	2014	10 000	43,38	7 février 2024	118 000
	2015	10 000	39,96	6 février 2025	152 200
	2016	18 000	40,91	5 février 2026	256 860
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	-
	2018	30 000	58,43	9 février 2028	-
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	222 600
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	-
	Total	171 000			946 360

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le 31 décembre 2020 (55,18 \$) et le prix d'exercice des options.

L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

		Attributions fondées sur des actions			
		UAR		UAD ⁽²⁾	
Exercice financier de l'attribution	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾		Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)	
		Nombre	\$	Nombre	\$
DENIS RICARD	2019	5 771	324 503	46 701	2 576 961
	2020	4 061	228 350		
	Total	9 832	552 853		
JACQUES POTVIN	2019	2 868	161 268	8 580	473 444
	2020	1 971	110 829		
	Total	4 839	272 097		
MICHAEL L. STICKNEY	2019	2 521	180 484 ⁽⁴⁾	1 252	69 085
	2020	1 947	139 390 ⁽⁴⁾		
	Total	4 468	319 874⁽⁴⁾		
ALAIN BERGERON	2019	-	-	197	10 870
	2020	2 411	135 571		
	Total	2 411	135 571		
RENÉE LAFLAMME	2019	2 868	161 268	17 756	979 776
	2020	1 971	110 829		
	Total	4 839	272 097		

(1) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2020 (56,23 \$).

(2) Ces dirigeants ont choisi de recevoir un pourcentage de leur boni annuel 2020 sous forme d'UAD. Les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis. Ce montant est calculé en fonction du prix de clôture de l'action le 31 décembre 2020 (55,18 \$).

(3) Total des UAD (attributions et dividendes afférents) en date du 31 décembre 2020.

(4) La valeur des UAR non acquise a été calculée en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2020 (2019 : 1,2732 = 141 756 \$ US; 2020 : 1,2732 = 109 480 \$ US).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2020.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
DENIS RICARD	984 038 \$	188 309 \$	1 227 891 \$
JACQUES POTVIN	378 853 \$	97 417 \$	346 322 \$
MICHAEL L. STICKNEY	550 678 \$	144 063 \$ ⁽⁴⁾	558 099 \$
ALAIN BERGERON	0 \$	0 \$	519 250 \$
RENÉE LAFLAMME	618 965 \$	118 780 \$	376 611 \$

(1) Valeur basée sur le prix de clôture des actions ordinaires le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2018, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, a été effectué le 18 février 2021.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAD. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

(4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (1,2696 = 113 471 \$ US).

Paiement des attributions d'UAR de 2018

Les droits afférents aux UAR attribuées aux dirigeants désignés en 2018 ont été acquis le 31 décembre 2020 (date de fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans desdites UAR).

Le tableau ci-après décrit la méthode de calcul employée pour le paiement des UAR :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de la Société au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de la Société pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020;

- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'octroi et du coefficient de rendement.

	Nombre d'UAR octroyées en 2018	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'acquisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'octroi	Différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	2 944	313	3 257	1,03	56,23	188 309	178 341	9 968
JACQUES POTVIN	1 523	162	1 685	1,03	56,23	97 417	92 260	5 157
MICHAEL L. STICKNEY	1 774	188	1 962	1,03	56,23	144 063 ⁽¹⁾	135 503 ⁽²⁾	8 560
ALAIN BERGERON	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
RENÉE LAFLAMME	1 857	197	2 054	1,03	56,23	118 780	112 493	6 287

(1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 18 février 2021, date du paiement (1,2696 = 113 471 \$ US).

(2) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (1,2609 = 107 465 \$ US).

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA.

- 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour chacune des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du bénéfice net de rendement pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2018-2020	1 400	1 900	2 050	1 911	1,04

- 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du RTA pour la période (arrondi)
2018-2020	66 à 75 %	46 à 55 %	1 à 35 %	50 %	1,00 %

75 % du coefficient du bénéfice net (1,04 x 75 % = 0,78)	+	25 % du coefficient du RTA relatif (1,00 x 25 % = 0,25)	=	Coefficient de rendement pour la période (1,03)
--	----------	---	----------	--

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2020.

	Attribution d'options			
	Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2012	4 000	26,03	120 280
JACQUES POTVIN	2012	3 000	26,03	95 910
MICHAEL L. STICKNEY	2011	25 000	38,48	579 528
ALAIN BERGERON	-	-	-	-
RENÉE LAFLAMME	2012	6 000	26,03	250 986
TOTAL		38 000		1 046 704

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« MGA ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite

excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements ou des prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Prestations annuelles payables						
	Nombre d'années de service créditées	À la fin de l'exercice		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
		À 65 ans ⁽³⁾					
Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
DENIS RICARD⁽¹⁾	35,58	862 227	1 035 637	14 108 251	3 677 435	4 959 563	22 745 250
JACQUES POTVIN	30,56	297 273	351 505	5 803 517	1 381 530	899 223	8 084 270
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	19,00	311 443	311 443	4 418 333	406 577	422 310	5 247 220
ALAIN BERGERON	1,33	19 281	376 858	102 853	317 568	34 078	454 499
RENÉE LAFLAMME	22,72	244 205	380 273	4 664 453	592 334	773 640	6 030 427

(1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

(2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.

(3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.

(4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2019. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019.

(5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année ainsi que de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2020. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre

de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
MICHAEL L. STICKNEY	403 677	-	18 287	421 964

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins du régime de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le Régime d'unités d'actions liées au rendement et le Régime

d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2020 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire au 31 décembre 2020, soit 55,18 \$.

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
			\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	1 900 000	-	-	1 900 000
	Boni annuel	-	1 408 412	-	-	1 408 412
	UAR	-	458 014	-	458 014	458 014
	Options	-	303 000	-	-	303 000
	Prestation de retraite	-	5 630 595	-	-	5 630 595
	Valeur totale	-	9 700 021	-	458 014	9 700 021
JACQUES POTVIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	230 748	-	230 748	230 748
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	230 748	-	230 748	230 748
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	297 731	-	297 731	297 731
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	297 731	-	297 731	297 731
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	35 410	-	35 410	35 410
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	35 410	-	35 410	35 410
RENÉE LAFLAMME	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	252 111	-	252 111	252 111
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	252 111	-	252 111	252 111

Autres renseignements

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun des hauts dirigeants, des administrateurs ou des candidats à l'élection à titre d'administrateur de la Société ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe n'avait d'intérêt, directement ou indirectement, dans une transaction importante effectuée depuis le début du dernier exercice financier ou dans une transaction projetée qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

À l'exception des prêts de caractère courant, la Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions ou à d'autres fins. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers sur la Société sont fournis dans nos états financiers consolidés comparatifs et notre rapport de gestion en ce qui a trait à notre dernier exercice terminé. Les plus récents exemplaires de ces documents et ceux de notre *Notice annuelle* et de notre *Rapport annuel* peuvent être consultés sur notre site Internet au ia.ca. Des copies peuvent également être obtenues, sans frais, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3. Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont également offerts sur le site Internet de SEDAR au sedar.com, et sur notre site Internet à ia.ca.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la circulaire ainsi que son envoi.

Québec (Québec), le 9 mars 2021

La vice-présidente, Services juridiques
et secrétaire de la Société



Jennifer Dibblee

ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de iA Société financière inc. (la « **Société** »).

Composition et quorum

Le Conseil doit être constitué conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Société, tel qu'il peut être modifié de temps à autre.

Le Conseil est composé d'au moins neuf (9) et au plus vingt et un (21) administrateurs.

Il y a quorum aux réunions du Conseil lorsque plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents. Si le quorum nécessaire au vote sur une résolution n'est pas atteint uniquement parce qu'un administrateur n'a pas le droit d'assister aux délibérations en application de la loi, les autres administrateurs présents sont réputés constituer le quorum aux fins du vote.

Rôle et responsabilités

Le rôle du Conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance.

La **fonction de prise de décisions** comporte l'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit aux risques. Elle comporte également l'adoption des politiques fondamentales de la Société et l'approbation des principales décisions d'affaires.

La **fonction de surveillance** comporte la supervision des décisions prises et de la gestion effectuée par la direction, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs, le cas échéant. Elle vise également à prodiguer des consignes et des conseils éclairés à la haute direction.

Il incombe au Conseil de s'acquitter, directement ou par l'intermédiaire d'un comité, des responsabilités définies dans le présent mandat. Les comités doivent faire rapport de leurs activités et de leurs recommandations au Conseil.

Le Conseil a pour responsabilités :

1. Culture d'entreprise

- Promouvoir une culture d'intégrité au sein de la Société, fondée sur un comportement organisationnel éthique.
- Veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction soient intègres et créent une culture d'éthique et d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

- Veiller à ce que le président et chef de la direction, les membres de la haute direction et les personnes clés de la Société respectent les critères d'intégrité, de probité, de compétences et agissent en cohérence avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société.
- Adopter le *Code de conduite professionnelle de iA Groupe financier* (le « **Code** ») qui définit des normes visant raisonnablement à promouvoir l'intégrité et à prévenir les fautes y compris les conflits d'intérêts et le traitement des renseignements confidentiels.
- Veiller au respect du Code et recevoir des rapports confirmant sa mise en application.

2. Planification stratégique

- Adopter un processus de planification stratégique, incluant la planification de la gestion du capital.
- Superviser l'élaboration de l'orientation, des plans et des priorités stratégiques de la Société.
- Approuver, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, notamment, les objectifs financiers, les occasions qui s'offrent à la Société, les risques auxquels elle est confrontée et son appétit pour le risque.
- Surveiller la mise en œuvre et l'efficacité des plans stratégiques et d'exploitation qui ont été approuvés.
- Approuver les principales décisions d'affaires.

3. Gestion et supervision des risques

3.1. Cadre de gestion des risques

- Approuver annuellement l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance aux risques de la Société et prendre des mesures raisonnables pour s'assurer qu'ils sont adéquatement respectés.
- Approuver et superviser les politiques mises en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques associés aux activités de la Société.
- Recevoir des rapports périodiques sur les risques importants et émergents ainsi que sur l'évolution des activités susceptibles de modifier le profil de risques de la Société.
- Veiller à ce que le cadre de gestion intégrée des risques soit établi et mis en œuvre par la direction afin de gérer ces risques.

3.2. Conformité

- S'assurer de la mise en place, par la direction, d'un programme de gestion de la conformité qui comporte un suivi du risque de non-conformité tout en assurant le respect des exigences légales liées à la Société et à ses activités.

3.3. Information financière et contrôles internes

- Superviser les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de sa communication, en surveiller l'intégrité et s'assurer périodiquement de l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement.

- Veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour corriger tout problème important relatif aux systèmes de contrôle interne et en assurer le suivi approprié.
- Examiner et approuver, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers et les rapports de gestion annuels et trimestriels, la **Notice annuelle**, la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents publics d'information en s'appuyant sur les analyses détaillées fournies par la direction et le comité d'audit.
- Superviser la conformité aux exigences en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
- Approuver le paiement des dividendes, de même que l'affectation des capitaux, les dépenses et les transactions dont les montants excèdent les seuils fixés par le Conseil.

4. Gouvernance

4.1. Structure

- Élaborer un ensemble de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance.
- Adopter une politique sur l'indépendance des administrateurs et élaborer des structures appropriées qui permettent au Conseil d'agir de manière indépendante par rapport à la direction.
- Mettre en place des comités qui relèvent du Conseil et définir leurs mandats afin d'aider le Conseil à assumer ses fonctions et ses responsabilités.
- Établir les attentes envers les administrateurs, notamment en ce qui a trait à la présence, à la préparation et à la participation exigées.
- Définir les obligations des administrateurs et veiller à ce que chacun s'acquitte de ses obligations en agissant honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la Société, et en exerçant le soin, la diligence et l'habileté qu'on peut attendre d'une personne raisonnable et prudente.

4.2. Élection, évaluation et rémunération du Conseil

- Recommander aux actionnaires des candidats en vue de l'élection aux postes d'administrateurs.
- Approuver la nomination du président du Conseil ainsi que les membres et présidents des comités du Conseil.
- Approuver la rémunération des administrateurs.
- Procéder régulièrement à une autoévaluation individuelle et collective du Conseil, de ses comités et de ses membres et examiner sa composition dans une optique d'efficacité et d'apport, tout en visant l'indépendance du Conseil et de ses membres.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du Conseil.

4.3. Formation

- Veiller à ce que les administrateurs bénéficient d'un programme d'orientation et aient accès à de la formation continue leur permettant de parfaire leurs compétences et d'acquérir une connaissance approfondie de la Société, de l'environnement dans lequel elle opère, de sa culture, de ses secteurs d'activité ainsi que de son profil de risque.

5. Supervision de la haute direction et rémunération

- Superviser l'établissement des grands principes de la Société en matière de ressources humaines et de rémunération et approuver la structure organisationnelle.
- Approuver la politique de rémunération des membres de la haute direction et des personnes clés de la Société et s'assurer qu'elle soit alignée avec les intérêts long terme de la Société.
- Superviser la sélection, la nomination et le perfectionnement du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Passer en revue l'établissement des cibles de rendement annuelles et l'évaluation de rendement annuelle du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du président et chef de la direction, des membres de la haute direction et autres postes clés de la Société.

6. Communications et déclarations publiques

- Approuver la politique de divulgation de l'information qui régit la communication de renseignements touchant la Société et qui prévoit la diffusion de cette information en temps opportun, de manière exacte et équitable, et dans le respect des exigences d'ordre légal et réglementaire.
- Superviser les communications et l'information importantes destinées aux parties intéressées, étant entendu que le président et chef de la direction, le président du Conseil ou tout autre administrateur autorisé par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil peut communiquer avec les actionnaires ou les partenaires de la Société au nom de cette dernière.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le président du Conseil préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la Société et toutes les réunions du Conseil. Il est membre d'office de tous les comités du Conseil, peut y voter et sa présence est comptée pour les fins du quorum des réunions des comités.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Conseil agit comme secrétaire.

Ordre du jour : Le président du Conseil établit l'ordre du jour de chaque réunion en consultation avec le président et chef de la direction de la Société et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Conseil en temps utile avant les réunions.

Huis clos : Le Conseil se réunit à huis clos après chaque assemblée, sans la présence de la direction.

Pouvoir de consultation : Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir et d'engager, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Révision du mandat : Le Conseil passe en revue périodiquement et y apporte les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

ANNEXE B - Règlement intérieur

IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté dans le cadre d'un plan d'arrangement sanctionné par la Cour supérieur du Québec le 17 mai-
2018

[Approuvé par le conseil d'administration le 11 février 2021](#)

[Approuvé et ratifié par les actionnaires le 5 mai 2021](#)

IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Définitions

Dans le présent règlement, il faut entendre par :

- a) **LSAQ** : la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)*;
- b) **société** : IA Société financière inc.;

Article 2 – Nom

~~Le nom de la société est, en français, IA Société financière inc. et en anglais, IA Financial Corporation inc.~~

Article 3 – Article 2 - Siège

~~Le siège de la société est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec, district de Québec, ou à tout autre lieu situé dans la ville de Québec que, à l'endroit désigné de temps à autre par le conseil d'administration peut déterminer, de temps à autre par résolution.~~

Article 4 – Article 3 - Sceau

La société ~~peut, si le conseil d'administration en adopte un, avoir~~ un sceau dont la forme est approuvée de temps à autre par le conseil d'administration.

Article 5 – Assemblée annuelle

Article 4 - Assemblées

Le président du conseil, ou en son absence le président et chef de la direction ou en ~~leur~~son absence, s'il en est, un vice-président du conseil de la société, ~~et ou en leur absence, l'un ou l'autre des administrateurs choisis parmi ceux qui sont présents agit comme président de toute assemblée annuelle ou extraordinaire de la société.~~

Le secrétaire de la société ou, en son absence, un secrétaire adjoint ~~agissent respectivement comme président et, ou en leur absence, toute autre personne désignée par les administrateurs qui sont présents agit comme~~ secrétaire de toute assemblée annuelle ou extraordinaire de la société.

Article 6 – Assemblée extraordinaire

~~Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge à propos, et le conseil d'administration doit, sur réception d'une demande écrite signée par les détenteurs d'au moins dix pour cent (10 %) des actions donnant le droit de voter à l'assemblée dont la convocation est demandée, convoquer une assemblée extraordinaire, afin de considérer toute affaire mentionnée dans cette demande.~~

Article 7 – Article 5 - Convocation et avis

Toute assemblée annuelle ou extraordinaire de la société est convoquée par un avis spécifiant la date, l'heure, l'endroit et l'objet de l'assemblée.

L'avis de convocation de toute assemblée des actionnaires doit être donné aux actionnaires habiles à y voter ainsi qu'à chaque administrateur au moins 21 jours ~~francs~~ et au plus 60 jours avant le moment fixé pour la tenue de l'assemblée.

Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans la manière de le donner, ainsi que l'omission involontaire de donner un avis de convocation à un actionnaire ou la non-~~réception~~ d'un avis de convocation par un actionnaire n'invalide pas les gestes posés ou les mesures prises à l'assemblée.

Article 8 – Article 6 - Quorum

Le quorum est atteint à une assemblée des actionnaires lorsqu'au moins trois (3) détenteurs d'actions ordinaires disposant de plus de vingt-cinq pourcent (25 %) des voix sont présents ou représentés.

Article 9 – Droit des actionnaires

~~Les détenteurs d'actions de la société ont droit à tous les droits et privilèges accordés aux actionnaires aux termes de la loi:~~

Article 7 - Participation aux assemblées

Toute personne ayant droit d'assister à une assemblée des actionnaires peut y participer par tout moyen permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux si la société met tout tel moyen à la disposition des actionnaires. Toute personne participant à l'assemblée par un tel moyen de communication est réputée présente à l'assemblée.

Un actionnaire qui participe ainsi à une assemblée peut y voter par tout moyen mis, le cas échéant, à la disposition des actionnaires par la société, permettant à la fois de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote lorsqu'un tel vote est demandé.

Le conseil d'administration peut déterminer qu'une assemblée des actionnaires sera tenue uniquement par un ou plusieurs moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux.

Le président d'assemblée détermine si un équipement permet à tous les participants de pouvoir communiquer directement entre eux. Une assemblée tenue uniquement par un ou plusieurs moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux est réputée se tenir au siège de la société.

Article 10 – Article 8 - Droit de vote à une assemblée et décision des actionnaires

Le vote, lors d'une assemblée, se fait à main levée sauf si, avant ou après tout vote à main levée, le président de l'assemblée ou tout actionnaire ou fondé de pouvoir, chacun pour les questions sur lesquelles il est habile à voter, demande un scrutin. Lors d'un vote à main levée, les actionnaires ont droit à une voix par personne. Si le vote a lieu par scrutin, les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à une voix par action ordinaire détenue. ~~À moins que le scrutin ne soit ainsi demandé, la déclaration par le président de l'assemblée qu'une résolution a été adoptée, ou adoptée unanimement ou par une majorité quelconque, ou n'a pas été adoptée, et qu'une mention en a été faite dans les procès-verbaux de l'assemblée fait preuve du fait énoncé en l'absence de toute preuve contraire.~~

Dans le cas d'une assemblée tenue uniquement par un ou plusieurs moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, le vote lors de l'assemblée se fait par tout moyen de communication, téléphonique, électronique ou autre, mis à la disposition par la société à cette fin.

Les décisions prises à la majorité des voix exprimées à une assemblée doivent être considérées comme les décisions de tous les actionnaires, sauf les cas où un nombre de voix supérieur à la majorité des voix ou un consentement de plus de la majorité des voix est requis ou exigé en vertu des statuts de la société, de la loi ou d'une disposition particulière du règlement intérieur de la société.

Article 11 – Procuracion

~~À toute assemblée annuelle ou extraordinaire, lorsque le vote est pris au scrutin, toute personne ayant droit de vote peut voter, soit personnellement, soit par fondé de pouvoir.~~

~~Toute procuracion doit être faite par écrit sous la signature du mandant ou de son procureur autorisé par écrit; si la procuracion est donnée par une personne morale, elle doit être faite sous la signature d'un représentant dûment autorisé.~~

~~Toute procuration qui autorise un fondé de pouvoir à voter à une assemblée annuelle ou extraordinaire, doit, pour être valide, avoir été reçue par la société au moins quarante-huit (48) heures, à l'exclusion des samedis et des jours fériés, de la date de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.~~

Article 12 – Article 9 - Scrutateurs

Le président de toute assemblée annuelle ou extraordinaire peut nommer une ou plusieurs personnes, qu'elles soient ou non actionnaires, pour agir comme scrutateur ou scrutateurs à une telle assemblée.

Article 13 – Article 10 - Ajournement

Le président d'une assemblée annuelle ou extraordinaire de la société peut, du consentement de l'assemblée et sans qu'un nouvel avis de convocation ne soit requis, ajourner telle assemblée à une date qui est de moins de trente (30) jours suivant l'ajournement, à une heure et en un lieu précis. Si la date de l'assemblée ajournée est subséquente à telle période de moins de trente (30) jours, avis de telle assemblée ajournée doit être donné en la manière prescrite à l'article 7.2 ci-dessus comme une nouvelle assemblée.

Article 14 – Article 11 - Déclaration solennelle

Le président et chef de la direction ou le secrétaire de la société peut exiger que toute personne au nom de qui une action de la société est immatriculée remette une déclaration solennelle relativement à ce qui suit :

- a) la propriété effective de cette action;
- b) si l'actionnaire est contrôlé par tout autre actionnaire ou contrôle tout autre actionnaire;
- c) le nom de toute autre personne qui lui est liée (~~au sens de la LSAQ~~) et qui, à sa connaissance, détient des actions de la société; et
- d) toute question que le président et chef de la direction ou le secrétaire de la société peut juger pertinente aux fins de la loi.

Article 15 – Article 12 - Transfert d'actions

Le président et chef de la direction ou le secrétaire de la société peut exiger que toute personne qui désire un transfert d'une action immatriculée au nom de cette personne ou l'émission d'une action à cette personne remette une déclaration solennelle comme si elle était actionnaire.

Article 16 – Article 13 - Omission

Si une personne qui désire exercer les droits de vote afférents aux actions de la société détenues par cette personne omet de remettre une déclaration selon les exigences aux termes du présent règlement, cette personne ne peut voter ses actions.

Article 17 – Article 14 - Nombre des administrateurs

Le conseil d'administration se compose d'au moins ~~neuf (9)~~ **sept (7)** administrateurs et d'au plus vingt et un (21) administrateurs. Le nombre d'administrateurs élus par les actionnaires est celui que fixent les administrateurs avant la tenue de l'assemblée des actionnaires. ~~Les administrateurs peuvent nommer un ou plusieurs administrateur(s) supplémentaire(s) dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle suivant cette nomination, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'exécède pas le tiers (1/3) du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle précédant cette nomination.~~

Article 18 – Article 15 - Durée du mandat

Le mandat de chacun des administrateurs élus est d'un (1) an et ceux-ci sont élus par les actionnaires habiles à voter, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires. Il commence à la date de son élection et se termine à la date de l'assemblée annuelle suivant son élection ou au moment où son successeur est élu.

Article 19 – Tenue des réunions des administrateurs

~~Le conseil d'administration se réunit en séance régulière au moins quatre (4) fois par année. Les administrateurs déterminent de temps à autre l'endroit et la procédure de la convocation et de la conduite des réunions du conseil d'administration et de ses comités.~~

Article 20 – Article 16 – Réunions et avis

Le conseil d'administration se réunit en séance régulière au moins quatre (4) fois par année.

Les réunions du conseil d'administration sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration et communiqués par écrit aux administrateurs sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis. Toutefois, un avis faisant état de questions à être traitées lors de ces réunions et afférentes à des pouvoirs que le conseil d'administration ne peut déléguer en vertu de la loi, doit être envoyé de la manière et dans le délai applicables en vertu des paragraphes suivants du présent article comme s'il s'agissait d'une réunion spéciale.

Des réunions spéciales du conseil d'administration peuvent être convoquées, en tout temps, par le président du conseil, le président et chef de la direction ou par cinq (5) des administrateurs. Dans ce cas, un avis envoyé par le secrétaire énonçant l'objet, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion spéciale et faisant état, le cas échéant, des questions afférentes à des pouvoirs que le conseil d'administration ne peut déléguer en vertu de la loi doit être envoyé à chacun des administrateurs par la poste, ou par tout moyen de communication téléphonique ou électronique au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion spéciale.

Des réunions spéciales du conseil d'administration peuvent être tenues sans avis, quand tous les administrateurs sont présents ou quand les administrateurs absents ont (avant, pendant ou après la réunion) renoncé, par écrit, à l'avis de la tenue d'une telle réunion.

Toute réunion du conseil d'administration ou de l'un de ses comités peut se tenir par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux; les participants à une telle réunion sont alors réputés avoir assisté à ladite réunion.

Article 21 – Article 17 – Quorum des réunions du conseil d'administration

Il y a quorum aux réunions du conseil d'administration lorsque plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents. Si le quorum nécessaire au vote sur une résolution n'est pas atteint uniquement parce qu'un administrateur n'a pas le droit d'assister aux délibérations en application de la loi, les autres administrateurs présents sont réputés constituer le quorum aux fins du vote.

Article 22 – Article 18 – Vote

Toutes les questions soumises aux réunions du conseil sont décidées à la majorité des voix des administrateurs présents; chaque administrateur a droit à un vote, et en cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'a pas droit à une deuxième voix, ni à une voix prépondérante.

Article 23 – Vacances

~~Le mandat d'un administrateur prend fin par son inaptitude à exercer son mandat, notamment s'il cesse d'avoir les qualités requises par la loi ou le règlement intérieur, par sa démission écrite ou par sa révocation.~~

Article 24 – Article 19 – Nominations

Si une vacance survient dans le conseil d'administration, les administrateurs, s'ils forment plus de la moitié du conseil, peuvent remplir cette vacance en nommant au poste vacant un administrateur pour le reste du mandat de l'administrateur dont les fonctions ont cessé.

Les administrateurs en fonction, s'ils forment plus de la moitié du conseil, ne sont pas tenus de remplir les vacances au sein du conseil et ils peuvent continuer à agir seuls jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la société.

Article 25 – ~~Comités du conseil d'administration~~

~~Le conseil d'administration peut former un ou plusieurs comités composés d'administrateurs et leur déléguer des pouvoirs, tel que permis par la loi. Le conseil d'administration détermine, de temps à autre, le mandat, la composition et les règles applicables à la tenue et à la conduite des réunions de chacun des comités qu'il forme, notamment leur quorum.~~

Article 26 – Article 20 - Élection ou nomination des dirigeants

À la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée annuelle, les administrateurs élisent parmi eux le président du conseil, un président pour chacun des comités formés par le conseil et, s'il le juge approprié, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Ils procèdent également à la nomination d'un président et chef de la direction et d'un secrétaire et, s'ils le jugent à propos, un ou plusieurs secrétaires adjoints. À défaut de telle élection ou nomination, les personnes alors en fonction continuent d'occuper leur charge jusqu'à l'élection ou la nomination de leur successeur. ~~Le conseil d'administration peut également nommer, parmi les membres du personnel de la société, un ou plusieurs vice-président(s).~~

~~Il sera loisible au conseil d'administration de modifier, dans la mesure qu'il jugera à propos de le faire, les titres et fonctions des dirigeants de la société, ou de créer des nouveaux postes ou d'en abolir certains, sous réserve de ce qui est requis en vertu des lois et règlements en vigueur.~~

Article 27 – Article 21 - Le président du conseil

Le président du conseil préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la société et toutes les réunions du conseil d'administration; ~~il est membre d'office de tous les comités du conseil d'administration, peut y voter et sa présence est comptée pour les fins du quorum des réunions des comités; il s'assure de l'exécution de toutes les décisions du conseil d'administration et il exerce les pouvoirs qui peuvent lui être attribués par le conseil d'administration. À moins que le texte de toute procuration applicable ne prévoit autrement, il agit de plus comme fondé de pouvoir des détenteurs d'actions lors de toute assemblée des actionnaires.~~

Article 28 – Article 22 - Les vice-présidents du conseil d'administration

~~Le En cas d'absence du président du conseil d'administration ou, en son absence, le et du président et chef de la direction ou, en leur absence, un des vice-présidents du conseil d'administration, s'il en est, préside toutes les assemblées du conseil; les vice-présidents exercent en outre les pouvoirs qui peuvent, de temps à autre, leur être attribués par le conseil d'administration. À moins que le texte de toute procuration applicable ne prévoit autrement, en l'absence du président du conseil et du président et chef de la direction, le vice-président du conseil désigné par celui-ci agit de plus comme fondé de pouvoir des détenteurs d'actions lors de toute assemblée des actionnaires.~~

Article 29 – Article 23 - Le président d'un comité du conseil d'administration

~~Le président d'un comité du conseil d'administration préside toutes les réunions de ce comité; il exerce en outre les pouvoirs qui peuvent, de temps à autre, lui être attribués par le conseil d'administration.~~

Article 30 – Le président et chef de la direction

~~Le président et chef de la direction, sous l'autorité du conseil d'administration, a charge de la direction générale de la société et de ses filiales; en l'absence du président du conseil, il préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la société; il remplit tous les devoirs inhérents à sa charge; de plus, il exerce les pouvoirs qui peuvent lui être attribués par le conseil d'administration. À moins que le texte de toute procuration applicable ne prévoit autrement, en l'absence du président du conseil, il agit de plus comme fondé de pouvoir des détenteurs d'actions lors de toute assemblée des actionnaires.~~

Article 31 – Les vice-présidents

Chaque vice-président a les pouvoirs et devoirs que le conseil d'administration peut, de temps à autre, lui attribuer. Il remplit de plus toutes fonctions qui lui sont attribuées à l'occasion par le président et chef de la direction. Un vice-président exécutif peut, le cas échéant, être désigné par le conseil d'administration pour exercer tous les pouvoirs et remplir toutes les fonctions du président et chef de la direction en cas d'absence de ce dernier.

Article 32 – Le secrétaire

Le secrétaire assiste à toutes les réunions du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration où il est désigné à ce titre par le conseil et à toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la société. Il dresse le procès-verbal de ces assemblées et réunions qu'il consigne dans un ou plusieurs registres tenus à cette fin.

Le secrétaire est chargé de la tenue de tous les registres et livres que la société doit tenir en vertu de la loi et de tous autres livres ou registres que lui prescrit le conseil d'administration.

Le secrétaire donne avis de toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la compagnie, des réunions du conseil d'administration et de tout comité formé par lui; il remplit en outre toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par le conseil d'administration.

Article 33 – Le secrétaire adjoint

Le secrétaire adjoint remplace le secrétaire en l'absence de ce dernier. Il remplit alors toutes les fonctions du secrétaire. De plus, il remplit toutes autres fonctions qui lui sont attribuées à l'occasion par le conseil d'administration ou le secrétaire de la société.

Article 34 – Article 24 - Date de référence

Le conseil d'administration peut établir comme il l'entend une date de référence afin d'identifier les actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à une assemblée, à recevoir un dividende, à participer à un partage consécutif à la liquidation, à voter lors d'une assemblée ou à toute autre fin. ~~Pour la détermination des actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à une assemblée ou à y voter, la date de référence ainsi établie est d'au moins 21 jours et d'au plus 60 jours avant l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits à la date de référence ainsi établie sont habiles à recevoir l'avis de convocation ou, à~~ recevoir le paiement du dividende, à participer au partage ~~ou consécutif à la liquidation~~, à voter lors d'une assemblée ou à toute autre fin, ~~selon le cas~~, nonobstant tout transfert d'actions inscrit dans le registre des valeurs mobilières de la société après la date de référence.

Article 35 – Article 25 - Année financière

L'exercice de la société prend fin au terme de la journée du 31 décembre de chaque année.

Article 36 – Modifications au règlement intérieur

~~Sous réserve des dispositions applicables de la loi, le règlement intérieur de la société ne peut être modifié ou toute disposition abrogée que par une résolution du conseil d'administration, laquelle modification ou abrogation prend effet immédiatement. Toute modification ou abrogation d'une disposition du règlement intérieur doit être soumise à l'approbation des actionnaires qui peuvent, dès l'assemblée suivante, l'approuver, la modifier ou la rejeter. Cette modification ou abrogation cesse d'avoir effet à la clôture de cette assemblée si elle est rejetée par les actionnaires ou si elle ne leur est pas soumise. Toutefois, les modifications ou abrogations au règlement intérieur relatives aux questions de procédure des assemblées d'actionnaires prennent effet uniquement lors de leur approbation par les actionnaires.~~

Article 37 – Article 26 - Invalidité

L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement ~~interne~~intérieur n'affecte pas la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes du règlement.

ANNEXE C – Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** »), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3 présente trois propositions. Ces propositions ainsi que les commentaires du MÉDAC à l'appui de celles-ci sont reproduites textuellement ci-dessous.

À la suite de discussions avec la Société, le MÉDAC a convenu de ne pas soumettre au vote les propositions n° 1 et n° 2. À la demande du MÉDAC, ces propositions de même que la réponse du conseil à celles-ci sont présentées ci-après à titre informatif. En ce qui concerne la proposition n° 3, la réponse du conseil d'administration, notamment sa recommandation de vote, suit la proposition.

Proposition n° 1 – Raison d'être et engagement

Il est proposé que le conseil d'administration et la direction précisent la raison d'être de l'Industrielle Alliance en tant qu'organisation et qu'un des comités du conseil d'administration ait pour mandat d'assurer le suivi du déploiement des politiques, engagements et initiatives mis en œuvre pour concrétiser cette nouvelle orientation stratégique notamment en termes de santé, d'environnement, de ressources humaines et de relations avec les parties prenantes.

Argumentaire

En août 2019, la Business Roundtable, association qui a pour membres les dirigeants de grandes entreprises américaines, publiait une déclaration selon laquelle la raison d'être d'une entreprise ne pouvait être limitée à la seule poursuite du profit et devait prendre en compte l'ensemble des parties prenantes qui peuvent être affectées par son activité : clients, employés, fournisseurs, communautés et actionnaires. Sans utilité sociale, les entreprises perdent toute raison d'exister.

La raison d'être d'une entreprise désigne la façon dont elle entend jouer un rôle dans la société au-delà de sa seule activité économique. Selon Jean-Dominique Sénard, président de Renault, « La raison d'être permet de joindre le passé au présent; c'est l'ADN de l'entreprise. Elle n'a pas de signification économique, mais relève plutôt de la vision et du sens¹. » Au fond, c'est « la contribution que l'entreprise souhaite apporter aux principaux enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques de son domaine d'activité en impliquant ses principales parties prenantes. »

Bien que nombres d'entreprises aient pris plusieurs bonnes initiatives dans cette direction au fil des temps, la lecture des différents rapports institutionnels ne permet pas de dégager une raison d'être qui répondrait à la définition préalablement citée. De plus, il n'existe aucun comité du conseil ayant pour mandat de coordonner l'ensemble des actions venant appuyer la concrétisation de la raison d'être choisie. Plus précisément, ce comité devrait avoir pour mission :

- de préparer et d'éclairer les travaux du conseil en ce qui concerne le déploiement des politiques, engagements et initiatives mis en œuvre par l'Industrielle Alliance dans le cadre de ses orientations stratégiques, notamment en termes de santé, d'environnement, de ressources humaines;

- de dialoguer avec les différentes parties prenantes en regard de sa progression vers de tels objectifs et de rendre compte de ses rencontres au conseil;
- d'examiner les systèmes de reddition de compte et de contrôle extrafinanciers ainsi que les principaux résultats de l'information extrafinancière publiée par l'Industrielle Alliance;
- de renseigner les actionnaires sur les différents enjeux soulevés par ses travaux.

Pour qu'une telle notion de raison d'être devienne une réalité concrète et qu'elle ne reste pas seulement un slogan marketing, il est important qu'elle trouve une expression tangible dans les pratiques de gouvernance d'une institution.

Rappelons en terminant que, pour une partie grandissante des investisseurs, les organisations sans utilité sociale perdent toute raison d'exister.

⁽¹⁾ Jean-Dominique Senard : « Le sens et le pourquoi nourrissent la motivation », Les Échos, 8 juin 2018
<https://business.lesechos.fr/directions-generales/innovation/innovation-sociale/0301754783119-jean-dominique-senard-president-de-michelin-le-sens-et-le-pourquoi-nourrissent-la-motivation-321483.php>

Argumentaire

Position de la Société

La raison d'être de iA Groupe financier, qui est de permettre à nos clients d'être en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir, est au cœur même de notre culture éthique et responsable et des valeurs promues par la Société depuis de nombreuses années. Cette raison d'être a d'ailleurs pris tout son sens pendant la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 et a guidé plusieurs de nos actions afin de mettre en place des mesures pour soutenir notre clientèle, nos employés, nos partenaires et notre communauté.

C'est autour de cette raison d'être que s'articulent nos orientations stratégiques afin de créer de la valeur à long terme pour la Société et chacune de nos parties prenantes, lesquelles sont essentielles à notre succès. D'ailleurs, notre vision en matière de développement durable est de contribuer activement au mieux-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et des collectivités. Afin de soutenir cette vision, la Société a établi huit grands principes directeurs qui lui permettent d'encadrer ses actions et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Ces principes sont : 1) assurer le bien-être financier de nos clients; 2) effectuer une gestion intégrée des risques; 3) suivre des normes élevées de gouvernance; 4) contribuer activement à la communauté; 5) gérer l'impact environnemental; 6) offrir un milieu de travail stimulant et axé sur la diversité et l'inclusion; 7) s'approvisionner de façon responsable; et 8) intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement. L'établissement de cibles et de critères en lien avec ces objectifs permet à la Société de se mesurer, de s'évaluer et de partager sa progression avec ses parties prenantes. Notre *Bilan de développement durable* publié annuellement fait déjà état de nos nombreuses initiatives en lien avec ces principes directeurs et démontre l'alignement clair entre la raison d'être et notre volonté de créer de la valeur à long terme pour la Société et l'ensemble de nos parties prenantes.

Enfin, le conseil d'administration de iA Groupe financier est chargé de promouvoir la culture de la Société et de superviser l'élaboration de l'orientation stratégique. Dans ses responsabilités, le conseil d'administration est appuyé par l'ensemble de ses comités et

plus particulièrement par le comité de gouvernance et d'éthique. La responsabilité de ce dernier est notamment de veiller à ce que la gouvernance de la Société soit liée à ses orientations stratégiques, sur la base d'une approche systémique et d'une culture d'entreprise éthique, transparente et responsable, en accord avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société et de ses parties prenantes. Le comité est également chargé d'examiner et de suivre la stratégie de développement durable et les politiques y afférentes.

Considérant l'existence d'une raison d'être pour la Société et qu'une structure de gouvernance est déjà en place pour en assurer le déploiement et le suivi, le MÉDAC a indiqué son intérêt à voir au mandat des instances de gouvernance appropriées, une référence explicite à la raison d'être. La Société s'engage à apporter cette précision dans son mandat du comité responsable de la gouvernance et de l'éthique d'ici la fin de l'année 2021.

Comme il a été convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.

Proposition n° 2 – Assemblée virtuelle et droit des actionnaires

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique précisant les modalités de la tenue d'assemblées annuelles virtuelles.

Argumentaire

Au cours de la dernière année, les banques et plusieurs autres organisations ont fait appel aux nouvelles technologies de téléconférence pour tenir leurs assemblées générales annuelles en raison de la pandémie. Tout en étant bien conscient que ces nouvelles technologies étaient utilisées souvent pour la première fois par les organisations, le MÉDAC comme d'autres personnes ou organismes déposant des propositions d'actionnaires ou souhaitant faire part de commentaires ou de suggestions lors de ces assemblées virtuelles, ont malheureusement vécu des situations problématiques qui ont limité l'envergure de leur participation. Plus particulièrement, notre perception des assemblées annuelles virtuelles 2020 fut la suivante : « nous n'avons malheureusement pas eu droit de parole à ces assemblées. En effet, il a été impossible pour les actionnaires de prendre le micro lors de ces assemblées virtuelles. Les seuls à avoir pris la parole lors de ces assemblées sont les représentants [des sociétés], soit la présidence (du conseil, donc de l'assemblée), les PDG, etc.¹ ». Pour les actionnaires de petite taille, cette présence réduite aux assemblées annuelles peut avoir un impact sur le succès de leurs propositions à long terme, ceux-ci ne pouvant les défendre en personne et ainsi bâtir des appuis additionnels dans l'éventualité d'un dépôt subséquent de leurs propositions.

Ces menaces sont préoccupantes pour la participation actionnariale qui, suite à un échec de dialogue avec l'émetteur ou pour tout autre raison, prend la voie du dépôt de propositions d'actionnaires dans les circulaires de la direction et lors des assemblées annuelles.

L'expérience des vingt dernières années en matière de participation actionnariale et de propositions d'actionnaires a permis de constater la valeur ajoutée de celles-ci en matière de gouvernance telles que la séparation des fonctions du président et chef de la direction et celle du président du conseil d'administration, le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants, la divulgation de la rémunération des auditeurs et des conseillers en rémunération, la présence des femmes aux conseils d'administration et dans la haute direction, l'accès aux procurations pour la nomination d'administrateurs, etc.

Nous recommandons que le conseil d'administration adopte une politique précisant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées annuelles virtuelles :

- présentation verbale des propositions d'actionnaires par les personnes ou les organisations qui les ont déposées d'une durée au moins équivalente au temps nécessaire à lire les propositions;
- visualisation électronique des actionnaires lors de leurs interventions ainsi que des membres de la haute direction;
- possibilité de poser des questions spontanées à la suite des interventions de la direction;
- interaction en temps réel entre les actionnaires et avec le président de l'assemblée;

— dans l'éventualité où des questions soulevées par les actionnaires ne pourraient être traitées dans le cadre de l'assemblée annuelle, mise en ligne des réponses de la direction sur le site de la société et dans SEDAR dans les dix jours suivant la tenue de l'assemblée.

(1) <https://medac.qc.ca/1798/>

Argumentaire

Position de la Société

En raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19, l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société aura lieu, encore une fois, dans un environnement virtuel uniquement. Notre première priorité et notre devoir comme citoyen responsable est le respect des protocoles sanitaires et la sécurité de nos employés, de nos clients et de nos actionnaires. L'objectif de la Société demeure toutefois de donner aux actionnaires les mêmes occasions d'exprimer leur opinion et de voter que lors des assemblées en personne, tout en reconnaissant les contraintes technologiques liées à la tenue d'une assemblée virtuelle. À cette fin, la Société travaille avec ses fournisseurs afin d'offrir à ses actionnaires la meilleure expérience possible. Conséquemment, les actionnaires qui ont soumis une proposition pourront présenter verbalement celle-ci en suivant les mêmes règles applicables que s'ils étaient présents en personne à l'assemblée. Une période de questions est prévue, comme par les années passées, à la fin de l'assemblée. Il sera alors possible pour les actionnaires et les fondés de pouvoir présents en ligne de poser des questions verbalement ou de soumettre des questions par écrit en utilisant l'outil de clavardage mis à leur disposition. La Société a publié sur son site Internet, au ia.ca, les règles de conduite applicables pour l'assemblée virtuelle. Ces règles visent à assurer le bon déroulement de l'assemblée et prévoient entre autres les modalités pour qu'un actionnaire puisse intervenir à l'assemblée et poser ses questions. Nous encourageons les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables à consulter les règles de conduite et à suivre attentivement les instructions de la présente circulaire et de leur formulaire de procuration ou de leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour assister à l'assemblée et y participer pleinement. À ce sujet, veuillez consulter la section « Comment voter », à la page 13 de la présente circulaire.

Comme il a été convenu avec le MÉDAC, cette proposition n'est pas soumise au vote des actionnaires.

Proposition n° 3 – Nouvel auditeur externe

Il est proposé que le conseil d'administration fasse appel à un nouvel auditeur externe étant donné que le cabinet Deloitte y est présent depuis 1940.

Argumentaire

Lors de la dernière assemblée annuelle, 6,28 % des actionnaires s'étant prévalus de leurs droits de vote en regard du renouvellement du mandat des auditeurs externes.

Il est permis de penser que ces actionnaires souhaitent obtenir un regard neuf sur le respect des principes comptables généralement reconnus par l'entreprise. Cette proposition vise à s'attaquer aux risques liés à la familiarité institutionnelle susceptible de compromettre l'indépendance des cabinets d'audit qui ont des clients de longue date. Les règles actuelles qui imposent la rotation des associés s'attaquent uniquement aux menaces liées à la familiarité au niveau individuel. Cette formule pourrait en outre permettre d'améliorer la qualité de l'audit grâce à une surveillance accrue de l'auditeur par le comité d'audit, à une plus grande transparence du rôle de ce dernier quant à la surveillance de l'audit et à des changements dans la culture des cabinets.

Nous privilégions un appel d'offres excluant l'auditeur actuel de manière à éviter qu'à l'approche de la période d'appel d'offres où il serait inclus, l'auditeur pourrait être plus complaisant envers la direction de peur que son mandat ne soit pas renouvelé.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : POUR LES MOTIFS ÉNONCÉS CI-DESSOUS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE VOTER **CONTRE** LA PROPOSITION.

Selon le rapport *Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien*, publié en 2013 par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Conseil canadien sur la reddition de comptes, le groupe de travail sur l'indépendance de l'auditeur a conclu que la rotation obligatoire des cabinets d'audit et les appels d'offres périodiques pour l'audit ne contribuaient pas à l'amélioration de la qualité de l'audit et n'appuie pas la proposition d'obliger la réalisation d'appels d'offres périodiques pour l'auditeur¹. Selon le groupe de travail :

« [...] il y a peu d'arguments convaincants à l'appui des avantages que l'on prête aux propositions reposant sur l'obligation de changer de cabinet d'audit. Par ailleurs, rien ne prouve que la rotation obligatoire des cabinets d'audit améliore l'esprit critique de l'auditeur et amène celui-ci à remettre en question les jugements et les gestes de la direction. »²

La Société estime que la proposition est indûment lourde et trop prescriptive et que le comité d'audit doit conserver le rôle qu'il a de déterminer le moment opportun pour aller en appel d'offres pour l'audit. La Société respecte les normes les plus élevées de surveillance des auditeurs et estime qu'il y a suffisamment de contrôles en place pour assurer l'indépendance de l'auditeur.

À la suite d'un processus d'appel d'offres complet et formel impliquant différents cabinets d'experts-comptables en vue de recommander la nomination de l'auditeur externe pour l'exercice financier de 2013, le comité d'audit a conclu qu'il était dans l'intérêt de la Société de recommander aux actionnaires le renouvellement du mandat de Deloitte. De plus, après cinq ans, en 2017, le comité d'audit a procédé à l'évaluation complète de Deloitte.

Comme recommandé par le Conseil canadien sur la reddition de compte et les ordres professionnels provinciaux, une rotation de l'associé principal responsable de l'audit est requise au moins tous les sept ans. Pour la Société, la dernière rotation est survenue lors de l'audit de 2019, soit après un mandat de six ans. L'auditeur s'est doté de politiques et procédures requises pour assurer sa conformité à l'indépendance requise et a fourni les preuves nécessaires au comité d'audit, conformément au **Code de déontologie des comptables professionnels agréés** du Québec.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe qui établit notamment les procédures pour l'octroi de contrats de services non liés à l'audit et pour le recrutement d'associés ou de salariés de l'auditeur externe. Le comité d'audit supervise l'indépendance de l'auditeur, et approuve l'ensemble des services d'audit et détermine les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur. Le comité d'audit évalue annuellement de façon exhaustive la performance et la qualité du travail d'audit effectué par Deloitte et s'en déclare satisfait.

La Société estime que le fait de faire affaire avec le même auditeur depuis un certain temps contribue à une plus grande qualité des services d'audit. La connaissance institutionnelle de Deloitte des activités de la Société mène également à des efficacités tirées de l'expérience, qui se traduisent en économie d'honoraires, et par une proactivité quant aux enjeux dont la portée s'étend au-delà du mandat annuel.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

⁽¹⁾ Rapport définitif : Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien – Conclusions et recommandations, p. 12, <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/audit-et-certification/amelioration-de-la-qualite-de-laudit/publications/initiative-aqa/rapport-definitif-aqa-recommandations-canadiennes>.

⁽²⁾ Idem, p. 11.

IA Société financière inc.

Siège social

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 418 684-5000

Sans frais : 1 800 463-6236

ia.ca



F99-18(21-03)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** exerce ses activités.

ia.ca